



836
22

Service de Psychologie Appliquée

Section d'Etudes et de Recherches
des Applications de la Psychologie
C.I.N. Saint-Mandrier



Numéro de contrat : 74/130

Date de mobilisation : 25 Février 1974

Titre de l'ouvrage :

Analyses systématiques des comportements inadéquates dans l'armée (délinquance)

Objet du contrat :

Recherches et études de psychologie appliquée en milieu militaire et en particulier en ce qui concerne la délinquance

Service d'exécution :

ANALYSE SYSTEMATIQUE
DE LA DELINQUANCE
EN MILIEU MILITAIRE

Direction du Personnel Militaire de la Marine -
Section d'Etudes et de Recherches des Applications de la Psychologie
(S.E.R.A.P.) - C.I.N. Saint-Mandrier 83500 - TOULON-MARINE

Titre d'analyse :

ETUDE DES DELINQUANTS DE LA MARINE
DE 1962 A 1972

Responsable scientifique :

Monsieur GUYOT de la Marine

Ont participé à la réalisation de ce contrat :

Monsieur GUYOT G.,
Monsieur BENOIST J.P., Ingénieur I.N.S.E.R.M.
Monsieur SOUET M.,

ainsi que le Groupe de Recherche

C.I.N. - 135 rue Diderot - 75004 PARIS

344.1
MIN

Le présent document a été établi
en exécution du contrat 74/130
passé par la Direction des Recherches
et Moyens d'Essais (Délégation
Ministérielle pour l'Armement).



1

RAPPORT DE FIN DE CONTRAT

Convention de Recherche N° 74-34-130-00-480-75-01.

Identification du contrat : Contrat 74/130

Date de notification : 20 Février 1974

Titre du contrat :

Analyse systématique des conduites inadaptées dans l'armée (délinquance).

Objet du contrat :

Recenser et analyser le phénomène de délinquance dans une région militaire et en tirer des incidences sur les facteurs d'adaptation à l'Institution Militaire.

Service d'exécution :

Direction du Personnel Militaire de La Marine -
Section d'Etudes et de Recherches des Applications de la Psychologie
(S.E.R.A.P. - C.I.N. Saint-Mandrier 83800 - TOULON-NAVAL)

Délai d'exécution :

12 mois à compter du 1er Février 1974.

Responsable scientifique :

Médecin en Chef de 2ème classe BOCK Gérard.

Ont participé à la réalisation de ce contrat :

Monsieur AMANN D.,
Monsieur DURAND J.P., Ingénieur I.N.S.A.
Monsieur SOLET M.,

ainsi que le Groupe de Réalisation en Informatique et Statistique
(G.R.I.S. - 135 rue Didot - 75014 PARIS).

S O M M A I R E

	Pages
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	6
Chapitre 1 - Le vécu familial	6
Chapitre 2 - Le vécu scolaire	15
Chapitre 3 - Le vécu professionnel	22
Chapitre 4 - Le vécu militaire	24
Chapitre 5 - Evaluation psychologique	30
Chapitre 6 - Evaluation psychopathologique	38
Chapitre 7 - Etude criminologique	42
Conclusions	46
DEUXIEME PARTIE	49
Chapitre 1 - Le vécu familial	50
Chapitre 2 - Le vécu scolaire	52
Chapitre 3 - Le vécu professionnel	53
Chapitre 4 - Le vécu militaire	54
Chapitre 5 - Evaluation psychologique	56
Chapitre 6 - Evaluation psychopathologique	56
Chapitre 7 - Etude criminologique	57
CONCLUSIONS	58
ANNEXES	60

Pages

1	INTRODUCTION
8	PREMIERE PARTIE
8	Chapitre 1 - Le vécu familial
12	Chapitre 2 - Le vécu scolaire
22	Chapitre 3 - Le vécu professionnel
24	Chapitre 4 - Le vécu militaire
30	Chapitre 5 - Evaluation psychologique
38	Chapitre 6 - Evaluation psychopathologique
42	Chapitre 7 - Etude criminologique
46	Conclusions
48	DEUXIEME PARTIE
50	Chapitre 1 - Le vécu familial
52	Chapitre 2 - Le vécu scolaire
53	Chapitre 3 - Le vécu professionnel
54	Chapitre 4 - Le vécu militaire
56	Chapitre 5 - Evaluation psychologique
56	Chapitre 6 - Evaluation psychopathologique
57	Chapitre 7 - Etude criminologique
58	CONCLUSION
60	ANNEXES

INTRODUCTION

La psychologie est une science qui étudie le comportement et les processus mentaux. Elle s'intéresse à la façon dont les individus interagissent avec leur environnement et comment ces interactions influencent leur pensée, leurs émotions et leurs actions. Cette discipline est multidisciplinaire, intégrant des connaissances de la biologie, de la chimie, de la physique, de la philosophie et de la sociologie.

Le développement de la psychologie en tant que science indépendante a été marqué par des figures majeures telles que Sigmund Freud, Carl Gustav Jung, Ivan Pavlov, B.F. Skinner et Jean Piaget. Ces chercheurs ont exploré différents aspects du comportement, de la conscience et de l'apprentissage, jetant les bases de la psychologie moderne.

La psychologie est aujourd'hui une science appliquée qui trouve de nombreuses applications dans divers domaines de la vie humaine. Elle est utilisée pour comprendre et traiter les troubles mentaux, améliorer l'éducation, optimiser le rendement au travail et promouvoir le bien-être individuel et collectif.

En conclusion, la psychologie est une science fascinante et en constante évolution. Elle continue de découvrir de nouvelles vérités sur l'esprit humain et son interaction avec le monde qui l'entoure. Cette exploration est essentielle pour mieux comprendre nous-mêmes et les autres.

Le présent ouvrage vise à offrir une vue d'ensemble de la psychologie, de ses fondements théoriques à ses applications pratiques. Il est destiné à servir de référence pour les étudiants et les professionnels du domaine.

Nous espérons que ce livre vous permettra de mieux appréhender la complexité et la richesse de la psychologie. Bonne lecture.

1 - Objet de la recherche.

La présente étude fait suite aux travaux déjà réalisés par la Section d'Etudes et de Recherches des Applications de la Psychologie (S.E.R.A.P. - C.I.N. Saint-Mandrier, 83800 Toulon Naval) et concernant les diverses formes de l'inadaptation en milieu militaire. Afin de mieux définir les préoccupations actuelles, on résumera rapidement ceux de ces travaux qui ont préparé cette étude.

C'est tout d'abord la délinquance militaire qui a été prise en compte dans les Trois Armées pour une région donnée (VII° Région Militaire à peu près superposable à la IV° Région Aérienne et à la III° Région Maritime) et pour une période donnée (de 1954 à 1969). Ce travail (réalisé en exécution du contrat 70/193 D.R.M.E.), essentiellement de sociologie criminelle, a permis, tout d'abord, après l'analyse d'une masse considérable de données, de faire le point de la criminalité apparente, identifiée par les organismes compétents et éventuellement prise en compte par le Tribunal Permanent des Forces Armées (T.P.F.A.) de Marseille (qui a autorité sur ces trois régions militaires), notamment par le relevé systématique des délinquants et des délits au cours de cette période. Les principales caractéristiques psychosociales de ces délinquants et les modalités de leur passages à l'acte ont été analysées.

Pour ces recherches, c'est avant tout une optique de psychologie criminelle qui a prévalu. Le vécu biographique de ces inadaptés, leurs composantes psychologiques et leurs déviations psychopathologiques ont été étudiés. Puis la désertion, considérée avant tout, comme "conduite de fuite de l'Institution Militaire", a été, à ce titre, mise en rapport avec les conduites de fuite actualisées dans les institutions préalablement traversées. On a pu, de cette façon étudier l'évolution de ces conduites particulières et préciser les modalités concrètes de leur genèse. (Contrat 72/884 D.R.M.E. et étude 72/053 E.R.A.P.)

Parallèlement à ces études concernant l'inadaptation prise en charge et réprimée par des institutions ou instances à caractère disciplinaire, plusieurs études ont concerné, pour l'Armée de Mer seulement, les comportements d'inadaptation pris en charge par les autorités médicales dans le cadre hospitalier ou au sein de consultations spécialisées. (Etudes 72/03 S.E.R.A.P. "Evolution de la Santé Mentale dans le Corps des Equipages de la Flotte", et 72/04

"Tentatives de Suicide et Alcoolisme dans la Marine en 1970".)

Ces diverses études, où l'analyse clinique est étayée sur une méthodologie statistique imposée par la taille des échantillons traités, réunissent donc les approches sociologique, psychologique et psychopathologique pour brosser un vaste tableau de l'inadaptation en milieu militaire.

Mais, toutes ces études poursuivies dans une optique psychologique concernent des formes particulières de l'inadaptation, aucune ne s'intéresse à l'ensemble des délinquants. Le présent travail va s'attacher à combler ce manque, se proposant de reprendre les dossiers de délinquants précédemment analysés pour en faire une étude clinique approfondie répondant aux deux directions suivantes :

- distinguer les délinquants des non-délinquants.
- distinguer les délinquants selon la nature de leur délit.

2 - Origine des données.

Dans le cadre de cette étude, on n'a pas voulu remonter trop loin dans le temps (source d'hétérogénéité des données) et l'on a préféré insister sur la situation actuelle. Aussi s'est-on limité aux délinquants des années 1962 à 1972.

Par ailleurs, on s'est également limité à un échantillon de marins délinquants. On a voulu, par ce moyen, ajouter, à l'unité de temps et l'unité de lieu préalablement décrites, une unité de contexte sociologique d'actualisation des conduites afin d'éliminer des sources de variation qu'il serait, par nature, difficile d'évaluer de façon précise.

La consultation du fichier tenu constamment à jour par le bureau EM/JD (Etat Major/Justice Discipline) de la Préfecture Maritime de la III° Région Maritime a permis non seulement d'identifier les délinquants (qu'ils aient, par la suite, été condamnés ou non) mais encore de relever, pour chacun d'eux, un ensemble de données de deux ordres :

- renseignements d'ordre militaire (numéro matricule, grade et unité au moment du délit, spécialité maritime).
- renseignements d'ordre criminologique (nature du ou des délits commis sous les drapeaux, date de l'ordre de poursuite, date du jugement et peine prononcée).

La date de l'ordre de poursuite, en l'absence de renseignements complémentaires, sera retenue pour être la date du délit, ce qui n'est pas aberrant et n'introduit pas d'erreurs importantes dans la mesure même où l'émission de cet ordre suit de quelques jours, voire de quelques heures dans certains cas, la commission des faits.

La nature des faits qui a été retenue est celle qui est indiquée sur cet ordre de poursuite. Ce fichier a l'avantage de ne pas se limiter au seul niveau de "criminalité légale" (criminalité réprimée) et donc, par là, de présenter une image plus proche de la criminalité réelle réalisant un niveau intermédiaire de "criminalité apparente".

Ce fichier a également l'avantage de ne pas comptabiliser que les affaires poursuivies par le T.P.F.A. de Marseille. Il est un recueil de tous les ordres de poursuite émis par le Préfet Maritime de la III^e Région, quelle qu'ait été ensuite la juridiction qui les a pris en compte (civile ou militaire). On obtient donc, à partir de la consultation de ces seuls documents, une vision globale de toute la "criminalité apparente" telle qu'elle s'est manifestée dans les temps et les lieux retenus.

On a recherché, pour tous les délinquants ainsi identifiés, les dossiers psychologiques, ces documents vont constituer la principale source de renseignements. Ces dossiers sont détenus par la Section Archives du Service de Psychologie de la Marine pour les militaires encore en activité et par le bureau Militaire des Matricules/Centre de Gestion des Réserves (B.M.M./C.G.R) pour ceux qui ont été rayés des contrôles d'activité.

Dans ces dossiers ont été systématiquement relevés, les renseignements suivants :

- au point de vue biographique : renseignements principaux rapportés par les sujets eux-mêmes sur la "Notice Biographique" remplie à l'incorporation, et renseignements purement administratifs sur la couverture de ces dossiers.
- au point de vue psychométrique : les résultats aux différents tests de niveau intellectuel et niveau culturel passés lors de l'incorporation et paramètres plus subjectifs évalués par les psychologues chargés de l'entretien de sélection et formulant un pronostic sur l'adaptation ultérieure du candidat.

- au point de vue psychopathologique : exploitation du Questionnaire Caractériel n°1 (Q.C.1.).
- au point de vue militaire : relevé des renseignements portant sur la situation militaire du sujet lors de son délit et les différents cours qu'il avait suivis pendant sa carrière maritime antérieure.

Seul les renseignements directement codables ont été relevés. On n'a pas tenu compte, par exemple, des appréciations portées par le psychologue chargé de la sélection ou les différents directeurs de cours.

L'effectif de la population de départ est important puisque l'on a identifié 1.253 délinquants. Néanmoins, tous les sujets n'ont pas été analysés dans toutes les variables car des dossiers psychologiques n'ont pu être retrouvés et, parmi ceux qui l'ont été, beaucoup étaient incomplets. Mais comme ces déficits en renseignements n'atteignent pas systématiquement certaines catégories de délinquants, on peut faire l'hypothèse que ces résultats partiels sont identiques à ceux qui auraient été obtenus si la population avait été complète.

Ces délinquants seront comparés à des militaires adaptés. Pour ce faire, on a repris l'échantillon de marins adaptés constitué et analysé pour les besoins du contrat 72/884 D.R.M.E. ("Etude systématique de la délinquance en milieu militaire ; étude de la désertion et des tentatives d'autolyse".) En ce qui concerne les chapitres psychométriques, la référence sera constituée par la population "Marine" d'étalonnage.

Bien qu'une faible proportion de ces délinquants militaires ait été concernée par une délinquance antérieure à l'incorporation (environ 7 %), on fera souvent appel à des travaux concernant la délinquance en milieu "civil", notamment à ceux du Centre de Formation et de Recherches de l'Education Surveillée (C.F.R.E.S.) publiés annuellement dans la revue "Les Annales de Vaucresson" depuis 1963 et dont la plupart développent les résultats acquis sur une population de 500 délinquants mineurs de 14 à 18 ans de toutes les régions de France (population représentative de la population délinquante mineure française). Le but de ces comparaisons sera de rechercher si, bien que leur inadaptation se manifeste plus tardivement, les délinquants militaires sont comparables aux délinquants civils quant aux caractéristiques biographiques, psychologiques ou psychopathologiques ou si elle survient en relation plus directe avec la situation militaire.

3 - Mode d'exploitation des données.

Comme dans le cas des études précédentes, la phase de codage a constitué le premier travail en vue de l'exploitation. Tous les renseignements ont été transformés en suites numériques déterminées par un plan de codification strict et précis et envisageant toutes les éventualités possibles de chaque variable.

La perforation des cartes a été effectuée par le personnel du service mécanographique du B.M.M./C.G.R. (Fort Lamalgue, Toulon).

Ces cartes ont été traitées par l'ordinateur I.B.M. 360/44 au Centre d'Essais de la Méditerranée (C.E.M., Arsenal du Mourillon, Toulon) utilisant deux sortes de programmes :

- des programmes descriptifs (tri simple, tri croisé).
- des programmes typologiques (tri multiple et analyse des correspondances).

Ces divers programmes , pour ce qui concerne leurs caractéristiques et leurs possibilités, ont été décrits dans les études précédentes.

4 - Plan de cette étude.

Dans un premier temps, on étudiera les caractéristiques biographiques, psychologiques et psychopathologiques de ces délinquants. A chaque étape de cette recherche, on comparera les différentes années afin de voir si, au cours de la période considérée, ce sont toujours les mêmes sujets qui ont été atteints par les conduites délinquantes ou s'il y a eu évolution du profil du délinquant. Ce faisant, on combinera l'abord transversal et l'abord longitudinal.

Dans une seconde approche, on reprendra ces caractéristiques en fonction de la nature des délits commis cherchant, de cette façon , à établir une typologie des conduites criminelles.

3 - Mode d'exploitation des données.

Comme dans le cas des études précédentes, la phase de codage a constitué le premier travail en vue de l'exploitation. Tous les renseignements ont été transformés en suites numériques déterminées par un plan de codification strict et précis et envisageant toutes les éventualités possibles de chaque variable.

La perforation des cartes a été effectuée par le personnel du service mécanographique du S.N.M.A.C.E.R. (Fort Lamignon, Toulouse).

Ces cartes ont été traitées par l'ordinateur I.B.M. 360/44 au Centre d'Essais de la Méditerranée (C.E.M., Arsenal du Mourillon, Toulouse) utilisant deux sortes de programmes :

- des programmes descriptifs (tri simple, tri croisé),
- des programmes typologiques (tri multiple et analyse des correspondances).

Ces divers programmes, pour ce qui concerne leurs caractéristiques et leurs possibilités, ont été décrits dans les études précédentes.

4 - Plan de cette étude.

Dans un premier temps, on étudiera les caractéristiques biographiques, psychologiques et psychopathologiques de ces délinquants. A chaque étape de cette recherche, on comparera les différentes années afin de voir si, au cours de la période considérée, ce sont toujours les mêmes sujets qui ont été atteints par les conduites délinquantes ou s'il y a eu évolution du profil de délinquant. Ce faisant, on combinera l'abord transversal et l'abord longitudinal.

Dans une seconde approche, on reprendra ces caractéristiques en fonction de la nature des délits commis cherchant, de cette façon, à établir une typologie des conduites criminelles.

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

Dans les chapitres suivants, on décomposera la biographie des délinquants en ses éléments essentiels, à savoir :

- le vécu familial (chapitre 1).
- le vécu scolaire (chapitre 2).
- le vécu professionnel (chapitre 3).
- le vécu militaire (chapitre 4).

Puis on s'intéressera à leurs caractéristiques psychologiques (essentiellement par l'apport des tests de niveau intellectuel et de niveau culturel administrés dès l'incorporation) et psychopathologiques (déterminées par les réponses au questionnaire de criblage caractériel). Ce sera l'objet des chapitres 5 et 6.

Enfin, c'est le vécu criminel lui même qui sera analysé dans ses paramètres principaux (chapitre 7).

Dans 91,76 % des cas, le père était également toujours vivante au moment de l'incorporation. 45 sujets (4,79 %) ont perdu leur père. Ici encore ces décès ont souvent été provoqués par accidents de travail ou de la route. Ils interviennent de façon un peu moins précoce que dans le cas du père puisque seuls 35 % des délinquants ici concernés ont perdu leur père avant l'âge de 10 ans. On rencontre deux cas de suicide (généralisés dans un contexte d'artérite dépressive particulièrement caractérisé et ayant fait l'objet de soins de la part de spécialistes). Enfin, rares sont les délinquants nés de mère inconnue.

CHAPITRE 1

LE VECU FAMILIAL

INTRODUCTION

Afin de donner une image aussi complète que possible de l'expérience familiale de ces militaires inadaptés, on examinera successivement les paramètres suivants : la composition du couple parental et son niveau socio-économique, la composition de la fratrie, les modalités de la prise en charge éducative et l'instabilité géographique. Ces variables seront tout d'abord analysées dans une perspective transversale répondant à la préoccupation de caractériser clairement ces délinquants, puis l'étude longitudinale permettra de rechercher d'éventuelles variations significatives au cours de la période considérée.

I - LE COUPLE PARENTAL

Le tableau n°1 définit sa composition.

En ce qui concerne, tout d'abord, le père, on voit que 83,28% de ces sujets avaient toujours leur père au moment ou ils ont été incorporés. Le décès du père concerne 11,48 % de ces délinquants. Remarquons également que 40 sujets sont nés de père inconnu. Le décès du père intervient de façon précipitée (à la suite d'un accident). Il intervient aussi généralement de façon précoce dans la vie des délinquants concernés puisque les deux tiers de ceux-ci ont perdu leur père avant l'âge de 10 ans. On remarquera qu'il n'y a pas mention de décès par suicide.

Dans 91,76 % des cas, la mère était également toujours vivante au moment de l'incorporation. 45 sujets (5,79 %) ont perdu leur mère. Ici encore ces décès ont souvent été provoqués par accidents du travail ou de la route. Ils interviennent de façon un peu moins précoce que dans le cas du père puisque seuls 55 % des délinquants ici concernés ont perdu leur mère avant l'âge de 10 ans. On rencontre deux cas de suicide (gestes perpétrés dans un contexte d'atteinte dépressive particulièrement caractérisé et ayant fait l'objet de soins de la part de spécialistes). Enfin, rares sont les délinquants nés de mère inconnue.

(2) op. cit., pages 74 et 75/

INTRODUCTION

Afin de donner une image aussi complète que possible de l'expérience familiale de ces militaires inadaptes, on examinera successivement les paramètres suivants : la composition du couple parental et son niveau socio-économique, la composition de la fratrie, les modalités de la prise en charge éducative et l'inadaptabilité géographique. Ces variables seront tout d'abord analysées dans une perspective transversale répondant à la préoccupation de caractériser clairement ces délinquants, puis l'étude longitudinale permettra de rechercher d'éventuelles variations significatives au cours de la période considérée.

I - LE COUPLE PARENTAL

Le tableau n°1 définit sa composition.

En ce qui concerne, tout d'abord, le père, on voit que 83,28% de ces sujets avaient toujours leur père au moment où ils ont été incorporés. Le décès du père concerne 11,48% de ces délinquants. Remarquons également que 40 sujets sont nés de père inconnu. Le décès du père intervient de façon précoce dans (à la suite d'un accident). Il intervient aussi généralement de façon précoce dans la vie des délinquants concernés puisque les deux tiers de ceux-ci ont perdu leur père avant l'âge de 10 ans. On remarquera qu'il n'y a pas mention de décès par suicide.

Dans 91,76% des cas, la mère était également toujours vivante au moment de l'incorporation. 42 sujets (2,79%) ont perdu leur mère. Ici encore ces décès ont souvent été provoqués par accidents de travail ou de la route. Ils interviennent de façon un peu moins précoce que dans le cas de père puisque seuls 25% des délinquants ici concernés ont perdu leur mère avant l'âge de 10 ans. On remarquera que ces décès (généralisés dans un contexte d'accidents de travail ou de la route) sont particulièrement caractérisés et ayant fait l'objet de soins de la part de spécialistes. Enfin, rares sont les délinquants nés de mère inconnue.

Enfin, le divorce prononcé ou la séparation de fait des parents concernent globalement 7,38% de ces militaires, ce qui est finalement assez peu. On retrouve ici des conclusions identiques à celles de Duché et Col. : chez les délinquants, la mésentente parentale qui est très répandue ne s'accompagne que de peu de séparations ou divorces. Par contre, l'éclatement du couple parental après mésentente est la règle chez certains inadaptés non délinquants (troubles majeurs du caractère, etc.).(1).

Au total, si l'on réunit ces diverses variables pour obtenir un tableau final, on voit que 71,85% de ces délinquants avaient toujours leurs deux parents en vie au moment de leur incorporation. (Les diverses sources de dissociation du couple parental originel atteignent donc finalement un peu plus d'un quart des délinquants). Dans les études précédentes où l'on a constitué une population au hasard de marins adaptés, cette proportion est de 78%. La différence n'est donc pas significative. Signalons toutefois que, dans cette population adaptée, les dissociations relevées ont plutôt été le fait de circonstances extérieures à la volonté des individus concernés (décès à la suite d'un accident ou d'une maladie) que voulues par leurs auteurs à la suite, par exemple, de mésentente.

Mais ces variables qui constituent des repères objectifs ne sont pas suffisantes pour épuiser l'ensemble du vécu parental et doivent être complétées par des informations plus subjectives comme celles apportées par l'analyse de ce que l'on appellera ici l'"ambiance familiale", c'est-à-dire de la nature des rapports existant entre les parents d'une part, entre les parents et leurs enfants d'autre part. En effet, selon Duché et Col (2), l'enfant a besoin de trouver dans son cadre familial une atmosphère d'entente, de sécurité, de stabilité, et une ambiance éducative basée en fin de compte sur l'affection et l'autorité des parents (...). Mais en plus de leur action proprement éducative, les parents ont un rôle essentiel : celui d'apporter des images d'identification. Bien des imperfections familiales peuvent être en cause dans l'apparition des troubles du comportement chez l'enfant (...). Les perturbations de l'enfant retentissent aussi sur l'environnement familial et social. D'interactions en interactions, on en arrive à une

(1) D.J. DUCHE et C. COL. - "Inadaptés non délinquants et délinquants. 1° : étude du milieu familial" Annales de Vaucresson, 1963, n°1, page 80
(2) op. cit., pages 74 et 75/

inadaptation et à des comportements anti-sociaux (...) Ce qui compte en réalité c'est l'ambiance de la vie de tous les jours, la satisfaction des besoins d'affection et de sécurité de l'enfant et l'attitude éducative des parents". Ces variables ne sont codées nulle part dans les documents consultés et leur évaluation poserait de toute façon un certain nombre de problèmes délicats. Mais les études précédentes poursuivies dans le cadre de la S.E.R.A.P., ainsi, d'ailleurs, que l'ensemble des études concernant l'inadaptation et ses formes, convergent pour souligner que, chez les délinquants militaires, cette ambiance familiale est très souvent perturbée et que ces perturbations sont profondes. Du large éventail des situations concrètes se dégagent certains types particuliers de perturbations :

- la mésentente parentale, surtout la mésentente prolongée, s'exprimant sournoisement dans tous les rapports quotidiens et finissant parfois par des affrontements violents, verbaux voire comportementaux.
- la mésentente enfants-parents due à une trop grande sévérité de ceux-ci, à l'incompréhension (d'autant plus marquée que les générations sont plus distantes) ou à l'imposition d'un style de vie désuet.

On sait également, par ces mêmes études, que la mésentente parents-sujet est très fréquente chez ces inadaptés et que cette mésentente, ainsi d'ailleurs que leur inadaptation, relèvent finalement d'une même source que Lagache nomme "malaise intérieur" c'est-à-dire en fait l'inadaptation à soi même.

En ce qui concerne les parents, il faudrait également pouvoir relever certains de leurs particularismes pathologiques. Duché et Col (1) signalent notamment :

- la fréquence de l'alcoolisme (du père : 29,02 % ou de la mère : 8,06 %).
- la fréquence d'un terrain névrotique (père : 5,10 %, mère : 16,92%) ou de déviations caractérielles (père : 20,72% , mère : 9,74 %).

Il est bien certain que tous ces troubles, et en particulier l'alcoolisme et les anomalies mentales, ne peuvent que perturber gravement les relations parents-enfant en déterminant des carences affectives ou éducatives incontestables. Ici encore, il aurait fallu pouvoir cerner cette notion

(1) Duché et Col op. cit. 76.
 (1) op. cit. pages 76 et 77.

Enfin, le divorce prononcé ou la séparation de fait des parents concernent globalement 7,38 % de ces militaires, ce qui est finalement assez peu. On retrouve ici des conclusions identiques à celles de Duché et Col : chez les délinquants, la mésentente parentale qui est très répandue ne s'accompagne pas de peu de séparations ou divorces. Par contre, l'éclatement du couple parental après naissance est la règle chez certains inadaptés non délinquants (troubles majeurs du caractère, etc.). (1)

En total, si l'on réunit ces diverses variables pour obtenir un tableau final, on voit que 71,82 % de ces délinquants avaient toujours leurs deux parents en vie au moment de leur incorporation. (Les diverses sources de dissociation du couple parental original atteignent donc finalement un peu plus d'un quart des délinquants). Dans les études précédentes on a constaté une population au hasard de nature adaptée, cette proportion est de 78 %. La différence n'est donc pas significative. Signalons toutefois que, dans cette population adaptée, les dissociations relatives ont plutôt été faites de circonstances extérieures à la volonté des individus concernés (décès à la suite d'un accident ou d'une maladie) que voulues par leurs auteurs à la suite, par exemple, de mésententes.

Mais ces variables qui constituent des repères objectifs ne sont pas suffisantes pour évaluer l'ambiance du vécu parental et doivent être complétées par des informations plus subjectives comme celles apportées par l'analyse de ce que l'on appelle ici l'"ambiance familiale", c'est-à-dire de la nature des rapports existant entre les parents d'une part, entre les parents et leurs enfants d'autre part. En effet, selon Duché et Col (2), l'enfant a besoin de trouver dans son cadre familial une atmosphère d'entente, de sécurité, de stabilité, et une ambiance éducative basée en fin de compte sur l'affection et l'autorité des parents (...). Mais en plus de leur action proprement éducative, les parents ont un rôle essentiel : celui d'apporter des images d'identification. Bien des imperfections familiales peuvent être en cause dans l'apparition des troubles du comportement chez l'enfant (...). Les perturbations de l'enfant résultent aussi sur l'évolution normale familial et social. D'interactions en interactions, on en arrive à une

(1) D.J. DUCHÉ et C. COL. - "Inadaptés non délinquants et délinquants". 1^{er} : étude du milieu familial". Annales de Vaucluse, 1963, n°1, page 80.

(2) op. cit., pages 76 et 77.

car "plus on rencontre de perturbations chez les parents, plus précoces seront les manifestations graves d'inadaptation chez l'enfant" (1). Or, il est bien évident que l'inadaptation en milieu militaire, même si elle semble déterminée par des facteurs extra-familiaux, n'en est pas moins en rapport étroit avec les facteurs familiaux et y plonge intimement ses racines.

Dans le tableau n°2, on a cherché à définir le niveau socio-économique de ces sujets, de la façon habituelle c'est-à-dire en faisant référence à la situation professionnelle des parents.

Afin de schématiser de façon claire la masse des données recueillies, on a regroupé les diverses professions en 6 catégories, selon le plan simplifié préconisé par l'I.N.S.E.E. En regard des fréquences correspondant aux délinquants, on a porté les fréquences relevées dans des populations de militaires adaptés.

Cette présentation synoptique des résultats permet de voir que les délinquants sont davantage issus des couches humbles (groupe I et IV) de la société actuelle puisqu'ils se recrutent préférentiellement chez les petits artisans et les ouvriers. Il en va de même en ce qui concerne la profession de la mère.

Néanmoins, le simple examen de ces variables n'est pas suffisant pour déterminer le niveau-socio-économique réel des parents. En effet, à un même groupe professionnel va correspondre une grande variété de revenus. D'autres part, aux ressources parentales, il faut ajouter les autres sources de revenus (pensions, apports de la fratrie, etc.). Enfin, ces paramètres n'apportent aucune information sur le niveau culturel réel des parents, l'importance qu'ils attachent à la valorisation intellectuelle, etc. Donc, ici, nos données sont certainement insuffisantes pour analyser le problème en profondeur.

III - LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE.

(1) Duché et Col op. cit. 78.

car "plus on rencontre de perturbations chez les parents, plus précoces seront les manifestations graves d'insubordination chez l'enfant" (1). Or, il est bien évident que l'insubordination en milieu militaire, même si elle semble déterminée par des facteurs extra-familiaux, n'en est pas moins en rapport étroit avec les facteurs familiaux et y trouve inéluctablement ses racines.

Dans le tableau n° 2, on a cherché à définir le niveau socio-économique de ces sujets, de la façon habituelle c'est-à-dire en faisant référence à la situation professionnelle des parents.

Afin de schématiser de façon claire la masse des données recueillies, on a regroupé les diverses professions en 6 catégories, selon le plan simplifié préconisé par l'I.N.S.E.E. En regard des fréquences correspondantes aux délinquants, on a porté les fréquences relatives dans des populations de militaires adaptés.

Cette présentation synoptique des résultats permet de voir que les délinquants sont davantage issus des couches humbles (groupe I et IV) de la société actuelle puisqu'ils se recrutent préférentiellement chez les petites artisanes et les ouvriers. Il en va de même en ce qui concerne la profession de la mère.

Néanmoins, le simple examen de ces variables n'est pas suffisant pour déterminer le niveau socio-économique réel des parents. En effet, à un même groupe professionnel va correspondre une grande variété de revenus. D'autre part, aux ressources parentales, il faut ajouter les autres sources de revenus (pensions, apports de la fratrie, etc.). Enfin, ces paramètres n'apportent aucune information sur le niveau culturel réel des parents, l'importance qu'ils attachent à la valorisation intellectuelle, etc. Donc, ici, nos données sont certainement insuffisantes pour analyser le problème en profondeur.

(1) Duché et Col op. cit. 18.

II - LA FRATRIE

Les résultats concernant cette variable sont portés dans le tableau n° 3.

On a, tout d'abord, pour chaque délinquant, calculé le nombre de ses frères, et de ses soeurs, de ses demi-frères et demi-soeurs. 10 % des délinquants militaires ont des demi-frères (essentiellement un ou deux) et 7 % des demi-soeurs (essentiellement, aussi, une ou deux). En additionnant, sujet par sujet, ces quatre variables, on a pu déterminer le volume de la fratrie. Le nombre moyen d'éléments de la fratrie est 2,88 (soit, en moyenne, trois frères ou soeurs). Si l'on y ajoute le sujet lui-même, afin de pouvoir comparer ces résultats à ceux de l'I.N.S.E.E. concernant la population française, on s'aperçoit alors que les délinquants sont issus de fratries comprenant en moyenne quatre éléments, ce qui est supérieur à la moyenne française (qui est légèrement inférieure à 3).

D'autre part, si l'on exclut les fils uniques et ceux qui ont autant de frères que de soeurs, on remarque, chez ces délinquants, une nette prédominance des fratries féminisées (41 % contre 14 % aux fratries à dominante masculine).

On s'est, enfin, intéressé au rang du sujet dans sa fratrie, rang que les auteurs s'accordent généralement à faire coïncider avec une typologie de l'action éducative parentale : le fils unique souvent victime de surprotection affective (essentiellement de la part de la mère), l'aîné vite "sacrifié" au profit des suivants (précocité de son entrée dans la vie professionnelle, etc), le dernier généralement élevé avec moins de rigueur que les précédents. Ici on remarquera qu'un tiers des délinquants sont des aînés et à peine plus d'un tiers des médians. Or, la fratrie moyenne étant de 4 éléments, on devrait avoir plus de cadets que d'aînés si la répartition était vraiment proportionnelle. On retiendra donc que la position d'aîné semble constituer un facteur de probabilité de délinquance.

III - LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE.

Les résultats afférents à cette variable apparaissent dans le tableau n° 4.

La prise en charge éducative est, naturellement, tributaire de la composition du couple parental.

La plupart des sujets ont été élevés par leurs deux parents. Dans la ligne des études précédentes, on voit qu'en l'absence de l'un des deux parents c'est le plus souvent la mère qui a assuré la prise en charge. Il y a donc eu essentiellement départ du père. En fait, ces constatations semblent découler davantage des modalités particulières imposées par la Loi que du bon vouloir de chacun. Mais tout cela n'est pas sans conséquences ultérieures, notamment en cas de remariage de la mère, la présence d'un autre homme au foyer étant souvent occasion de conflit pour le sujet avec ce beau-père (et secondairement avec sa mère).

IV - L'INSTABILITE GEOGRAPHIQUE

Les résultats concernant cette variable sont portés dans le tableau n° 5. Pour les établir, on a pris en compte le nombre de villes où le sujet a résidé.

Elle est produite par les divers déménagements imposés au sujet par les circonstances ou provoqués par lui. On sait que cette situation particulière est souvent source de difficultés. En effet :

- au point de vue matériel, elle impose des charges financières inhabituelles conduisant inévitablement à une restriction du train de vie, surtout dans les milieux humbles et, d'avantage encore, si elle est provoquée par le chômage du père et la nécessité pour lui de se porter dans une région où la conjoncture est plus favorable.
- au point de vue scolaire, elle impose un effort important d'adaptation et (donc offre de nouvelles possibilités d'inadaptation) dans la mesure où le sujet doit s'habituer à de nouveaux enseignants, à une nouvelle pédagogie.
- enfin, au point de vue social, elle impose la reconstitution locale d'un nouveau réseau de relations (camarades).

Cette instabilité concerne un peu plus de la moitié des délinquants, ce qui est une fréquence particulièrement élevée. Elle est plutôt d'ampleur moyenne (2 ou 3 endroits différents).

II - LA FRATRIE

Les résultats concernant cette variable sont portés dans le tableau n° 3. On a, tout d'abord, pour chaque délinquant, calculé le nombre de ses frères, et de ses sœurs, de ses demi-frères et demi-sœurs. 10 % des délinquants mixtes ont des demi-frères (essentiellement un ou deux) et 1 % des demi-sœurs (essentiellement, une ou deux). En additionnant, sujet par sujet, ces quatre variables, on a pu déterminer le volume de la fratrie. Le nombre moyen d'éléments de la fratrie est 3,88 (soit, en moyenne, trois frères ou sœurs). Si l'on y ajoute le sujet lui-même, afin de pouvoir comparer ces résultats à ceux de l'I.N.S.E.E. concernant la population française, on s'aperçoit alors que les délinquants sont issus de fratries comprenant en moyenne quatre éléments, ce qui est supérieur à la moyenne française (qui est légèrement inférieure à 3).

D'autre part, si l'on exclut les fils uniques et ceux qui ont au moins un frère ou une sœur, on remarque, chez ces délinquants, une nette prédominance des fratries féminines (41 % contre 14 % aux fratries à dominante masculine).

On s'est, enfin, intéressé au rang du sujet dans sa fratrie. On remarque que les enfants s'accroissent généralement à l'âge de sept ans, ce qui explique la logique de l'action éducative parentale : le fils unique souvent victime de l'attention affective (essentiellement de la part de la mère), l'aîné vite "accablé" au profit des suivants (précocité de son entrée dans la vie professionnelle, etc.) le dernier généralement élevé avec moins de rigueur que les précédents. Ici on remarquera qu'un tiers des délinquants sont des aînés et 2/3 sont des plus jeunes. Or, la fratrie moyenne étant de 4 éléments, on devrait avoir plus de cadets que d'aînés si la répartition était vraiment proportionnelle. On remarque donc que la position d'aîné semble constituer un facteur de probabilité de délinquance.

III - LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE

Les résultats afférents à cette variable apparaissent dans le tableau n° 4. La prise en charge éducative est, naturellement, tributaire de la composition du couple parental.

V - ETUDE LONGITUDINALE.

En ce qui concerne la situation du père (vivant, décédé ou inconnu), on remarque une évolution régulière, par paliers, qui a pour but de "banaliser" cette population de délinquants en nivelant ses particularismes. En effet, en 1962, 68 % des délinquants avaient toujours leur père et leur mère au moment de leur incorporation. Puis, après, les proportions sont les suivantes :

- 1964	: 88,23 %
- 1968	: 90,66 %
- 1972	: 90,00 %

La situation de la mère, quant à elle, reste assez stable. On ne relève, en effet, que peu de différences et, quand elles existent, elles sont de très faible amplitude.

Le couple parental est lui aussi en évolution. Cette évolution régulière, également par paliers de quatre années, a aussi pour but de banaliser la population analysée dans la mesure où les dissociations semblent régresser au fil des ans :

1962	: parents ensemble = 59,61 %
1964	: parents ensemble = 77,01 %
1968	: parents ensemble = 84,21 %
1972	: parents ensemble = 72,58 %

Cette évolution reproduit assez fidèlement celle qui correspond au père. Mais elle est également expliquée par une diminution progressive et nette des divorces ou séparations et des décès. Il faut également remarquer que cette évolution vers une plus grande cohésion du couple parental ne semble pas se maintenir après 1968, mais les différences observées sont de trop faible amplitude pour qu'un pronostic d'évolution en soit tiré.

La répartition dans les divers groupes socio-professionnels des professions du père ou de la mère ne donnent pas lieu à des différences importantes et systématiques. Mais comme ce seul critère est insuffisant pour caractériser valablement le véritable niveau socio-économique de la famille, on évitera toute généralisation un peu trop hâtive.

La prise en charge éducative est nécessairement corrélée avec la structure du couple parental et ici la liaison est nette puisque, si 84 % des délinquants de 1968 avaient toujours leur père et leur mère au moment de leur

En ce qui concerne la situation du père (vivant, décédé ou inconnu), on remarque une évolution régulière, par paliers, qui a pour but de "banaliser" cette population de délinquants en nivelant ses particularismes. En effet, en 1962, 68 % des délinquants avaient toujours leur père et leur mère au moment de leur incorporation. Puis, après, les proportions sont les suivantes :

- 1964 : 68,23 %
- 1968 : 50,66 %
- 1972 : 50,00 %

La situation de la mère, quant à elle, reste assez stable. On ne relève, en effet, que peu de différences et, quand elles existent, elles sont de très faible amplitude.

Le couple parental est lui aussi en évolution. Cette évolution régulière, également par paliers de quatre années, a aussi pour but de banaliser la population analysée dans la mesure où les dissociations semblent régulariser au fil des ans :

- 1962 : parents ensemble = 59,61 %
- 1964 : parents ensemble = 57,01 %
- 1968 : parents ensemble = 54,31 %
- 1972 : parents ensemble = 52,28 %

Cette évolution reproduit assez fidèlement celle qui concerne le père. Mais elle est également expliquée par une diminution progressive et nette des divorces ou séparations et des décès. Il faut également remarquer que cette évolution vers une plus grande cohésion du couple parental ne semble pas se maintenir après 1968, mais les différences observées sont de trop faible amplitude pour qu'un pronostic d'évolution en soit tiré.

La répartition dans les divers groupes socio-professionnels des professions du père ou de la mère ne donne pas lieu à des différences importantes et systématiques. Mais comme ce seul critère est insuffisant pour caractériser valablement le véritable niveau socio-économique de la famille, on évite toute généralisation un peu trop hâtive.

La prise en charge éducative est nécessairement corrélée avec la structure du couple parental et ici la liaison est nette puisque, si 64 % des délinquants de 1962 avaient toujours leur père et leur mère au moment de leur

incorporation, ceci n'a été le cas que de 59 % de ceux de 1962. Mais, hormis ces deux années, la proportion varie constamment entre 70 et 80 %, différences non significatives.

Pour les autres variables (fraternité et instabilité), on ne relève aucune différence importante ou systématique laissant apparaître une évolution manifeste au cours de la période considérée.

On conclura donc en soulignant la tendance conjoncturelle qui fait que, si les délinquants d'autrefois étaient en grande partie (pour moitié en 1962) victimes de perturbations familiales, ceux d'aujourd'hui sont de plus en plus "semblables" aux militaires adaptés en ce qui concerne ces quelques variables. C'est ce que l'on a appelé "banalisation" de cette population.

Néanmoins, on n'interprétera ces premières conclusions qu'avec prudence dans la mesure où les résultats exposés concernent des sujets aussi différents que le déserteur (qui est un grand inadapté) et celui qui n'a commis qu'une infraction routière (surtout si elle n'a pas été provoquée par une imprégnation éthylique trop marquée). L'étude différentielle en fonction du délit, qui fera suite à ces études transversales et longitudinales, permettra de nuancer ces premiers résultats.

CHAPITRE 2

LE VECU SCOLAIRE

INTRODUCTION

On s'attachera, tout d'abord, à caractériser le profil de scolarité et l'instabilité, qui, éventuellement, serait apparue ainsi que ses sources.

On s'intéressera également à caractériser la réussite scolaire (en conjurant deux paramètres complémentaires) et à présenter quelques paramètres temporels de la fréquentation scolaire.

Comme précédemment, une étude longitudinale complétera cette étude transversale.

I - FREQUENTATION ET INSTABILITE SCOLAIRES.

Tous les délinquants ici étudiés ont fréquenté l'école primaire certains jusqu'à 14 ans, d'autres jusqu'à 16 ans en raison de l'allongement de deux années de la scolarité, l'instabilité reste peu développée: si elle atteint 40 % des sujets, on remarque par ailleurs que la plupart des instables n'ont fréquenté que deux écoles primaires (tableau n° 6). Cette instabilité est ici essentiellement commandée par les circonstances (déménagement de la famille). Elle découle rarement de renvois pour rendement insuffisant voire indiscipline notoire. Si, en raison de ces constatations, on ne considère pas comme véritablement instables ceux qui ont fréquenté deux écoles primaires différentes, le taux d'instabilité n'est plus alors que de 14,28 % (1 sujet sur 7 exactement).

La scolarité secondaire ne concerne qu'environ 30 % des délinquants. L'étude des moyennes montre que, pour ce niveau du profil scolaire, l'instabilité est encore moins courante que pour le précédent.

La scolarité technique (en C.E.T. ou école professionnelle,) ne concerne également que 30 % de ces délinquants et l'instabilité y est encore moins courante qu'en secondaire.

Un seul délinquant a suivi une scolarité supérieure en école ou établissement universitaire.

Au total, pour résumer ces diverses informations et en dégager les profils de scolarité des délinquants, on a effectué le tri multiple de ces variables. Les résultats sont les suivants :

- primaire seul.....	26,54 %
- primaire + secondaire.....	23,83 %
- primaire + technique.....	32,92 %
- primaire + secondaire + technique.....	16,66 %
<hr/>	
Total.....	99,95 %

L'instabilité est très relative au profil. Pour ceux qui n'ont effectué qu'une scolarité primaire, le taux d'instabilité est de 67,44 %. Si la scolarité primaire a été suivie d'une scolarité secondaire ou technique, le taux d'instabilité total n'est plus que de 48 %. Dans le dernier, il chute à 38 %.

Ceux qui ont suivi à la fois une scolarité secondaire et une scolarité technique sont généralement des élèves d'abord dirigés vers des études secondaires puis orientés vers une scolarité technique (essentiellement à la suite de difficultés particulières à suivre les enseignements dispensés). En ce sens, on peut considérer cette seconde orientation comme un équivalent au moins partiel d'une instabilité puisque, sans elle, le sujet aurait pu être renvoyé pour difficultés intellectuelles, ce qui aurait nécessairement provoqué son changement d'école (passage, par exemple, de l'enseignement public à l'enseignement privé) ou bien l'interruption définitive de son expérience scolaire.

Au vu de ces résultats qui soulignent une liaison assez nette entre la longueur des études (et donc leur niveau de difficulté) et l'instabilité scolaire (surtout l'instabilité précoce), on peut conclure que, si l'instabilité scolaire n'est pas véritablement génératrice d'inadaptation, elle en constitue du moins un indice assez fidèle.

Les Glueck avaient déjà noté ("Délinquants en herbe") que les délinquants avaient subi beaucoup plus fréquemment que les non-délinquants les changements d'école.

A ces variables concernant la stabilité scolaire, il aurait été intéressant de pouvoir en ajouter décrivant la continuité scolaire, ou plutôt son absence : notamment la notion d'une interruption de la scolarité pour raison de santé où à la suite d'un développement particulier des conduites d'absentéisme. (A ce propos, on rappellera le contrat 72/884 D.R.M.E. qui a clairement établi (Tableau n°30 que la fuite scolaire concerne 84,50 % des déserteurs et seulement 53,37 % des militaires adaptés, et que la fuite des militaires adaptés diffère nettement de celle des déserteurs quant à sa "gravité").

II - LE NIVEAU DE REUSSITE.

Comme dans les études précédentes, on appréciera ici le niveau de réussite par la conjonction de deux paramètres complémentaires : le niveau de la dernière classe suivie (indicateur du niveau scolaire atteint) et le niveau du plus haut diplôme obtenu (indicateur du niveau de réussite vraie). La différence entre ces deux paramètres constitue naturellement un indice d'échec.

Les résultats sont donnés dans le tableau n° 7-1.

On relève, en ce qui concerne la dernière classe fréquentée, trois niveaux types :

- fin d'études.....	26,54 %
- études secondaires courtes (jusqu'en 3°).....	14,84 %
- études techniques courtes (C.E.T.).....	27,42 %
	<hr/>
Total.....	68,80 %

Les autres sujets (31,20 %) ont débuté des cycles de divers niveaux mais sans les avoir achevés.

Ce sont 54,30 % de ces délinquants qui n'ont que le C.E.P. Si on ajoute ceux qui n'ont aucun diplôme, la proportion de sujets n'ayant pas de diplômes secondaires, techniques ou supérieurs est alors de 68,47 %.

Or, on a précédemment remarqué que seulement 26,54 % des délinquants n'avaient pas dépassé l'école primaire. Tout ceci suggère donc de nombreux échecs :

- soit échecs précoces ayant déterminé l'interruption du cycle entrepris.

A ces variables concernant la stabilité scolaire, il aurait été intéressant de pouvoir décrire la continuité scolaire, ou plutôt son absence : notamment la notion d'une interruption de la scolarité pour raison de santé ou à la suite d'un développement particulier des conduites d'absentéisme. (A ce propos, on rappellera le contrat 72/884 D.R.M.E. qui a clairement établi (Tableau n°30 que la fuite scolaire concerne 84,50 % des déserteurs et seulement 23,37 % des militaires adaptés, et que la fuite des militaires adaptés diffère nettement de celle des déserteurs quant à sa "gravité").

II - LE NIVEAU DE REUSSITE.

Comme dans les études précédentes, on appréciera ici le niveau de réussite par la conjonction de deux paramètres complémentaires : le niveau de la dernière classe suivie (indicateur du niveau scolaire atteint) et le niveau du plus haut diplôme obtenu (indicateur du niveau de réussite vraie). La différence entre ces deux paramètres constitue naturellement un indice d'échec.

Les résultats sont donnés dans le tableau n° 7-1.

On relève, en ce qui concerne la dernière classe fréquentée, trois niveaux types :

- fin d'études.....	26,24 %
- études secondaires courtes (jusqu'en 3°).....	14,84 %
- études techniques courtes (C.E.T.).....	27,42 %
Total.....	68,50 %

Les autres sujets (31,50 %) ont débuté des cycles de divers niveaux sans les avoir achevés.

Ce sont 24,30 % de ces délinquants qui n'ont que le C.E.P. Si on ajoute ceux qui n'ont aucun diplôme, la proportion de sujets n'ayant pas de diplômes secondaires, techniques ou supérieurs est alors de 68,47 %.

Or, on a précédemment remarqué que seulement 26,24 % des délinquants n'avaient pas dépassé l'école primaire. Tout ceci suggère donc de nombreux échecs :

- soit échecs précoces ayant déterminé l'interruption du cycle entrepris.

- soit échecs plus tardifs, en fin de cycle, ou au moment du diplôme.

Ces échecs sont d'autant plus marqués que l'on compare cette population de délinquants avec une population de militaires adaptés.

III - LES AGES DE FREQUENTATION SCOLAIRE

Les dossiers psychologiques examinés n'indiquent généralement pas les âges de fréquentation scolaire mais tout ce qui a été dit précédemment est là pour attester que les délinquants sont restés moins longtemps à l'école que les militaires adaptés.

Les études antérieures concernant la désertion, par exemple, montrent que cette différence est, en moyenne, de deux ans.

IV - ETUDE LONGITUDINALE.

Une évolution régulière et dégressive des sujets n'ayant fréquenté que l'école primaire est très nette. Les repères principaux en sont les suivants :

1962	: 45,28 %
1966	: 36,66 %
1968	: 23,37 %
1970	: 10,16 %
1972	: 9,83 %

Si les délinquants des années 1962 à 1967 se sont surtout dirigés vers les études techniques courtes, on remarquera que, par la suite, et de façon régulière jusque pour ceux de 1972, l'engouement a surtout concerné les études secondaires (tableau n° 7-2).

En ce qui concerne la fréquentation secondaire, on note un allongement très marqué des temps de scolarité traduit essentiellement par le fait que de plus en plus de sujets arrêtent leur scolarité en classe de 3° ou même après :

15,08 %	en 1962
17,93 %	en 1967
40,96 %	en 1972.

Dans les cas de scolarité technique, ceux qui terminent en 3° année de C.E.T. sont de moins en moins nombreux depuis 1967 mais cela est essentiellement dû à ce que l'allongement du temps de scolarité se fait par le biais des études secondaires. Le niveau de réussite en technique ne décroît pas au cours de la période considérée.

Le niveau de scolarisation des délinquants s'accroît donc de façon remarquable au cours de cette période. Par contre, en ce qui concerne les diplômes (tableau n° 7-3), la situation reste bien plus stable : les variations enregistrées sont de très faible amplitude. Tout ceci montre bien que l'élévation apparente du niveau scolaire des délinquants n'est que toute relative, qu'elle est plutôt le fait des progrès de la société qui contraint à une acculturation de plus en plus poussée et qu'elle ne fait finalement que masquer une réalité moins optimiste, à savoir que l'accroissement du temps de scolarisation ne réalise pas, du moins en première approximation, une véritable progression des acquis scolaires réels.

Un article de V. Peyre (1) apporte de nombreuses informations sur le vécu scolaire des jeunes délinquants et leur attitude vis-à-vis de l'école.

Dans la première partie intitulée "Données sur la situation et l'orientation scolaire des jeunes délinquants", l'auteur tire plusieurs conclusions :

- après l'âge de 14 ans, les jeunes délinquants sont, dans l'ensemble, deux fois moins scolarisés que leurs contemporains (2)
- ces délinquants ne sont que rarement issus de l'enseignement technique long ou de l'enseignement secondaire général (3)
- le degré de scolarisation est en rapport avec le statut socio-professionnel des parents (4).

S'intéressant également ("La carrière scolaire des membres des bandes") au vécu scolaire des délinquants appartenant à des bandes, l'auteur expose les résultats suivants :

- (1) - l'instabilité scolaire de ces délinquants est supérieure à celle des non-délinquants. (5)

(1) Vincent PEYRE "Les jeunes délinquants et l'école". Annales de Vaucresson, 1964, n°2, pages 57 à 103.

(2) id° p 61 (3) id° p66 (4) id° p 73 (5) id° p81

- la mauvaise orientation scolaire, les problèmes de santé ou les redoublements inutiles (6) sont plus fréquents dans une population de délinquants.
- la fuite scolaire (école buissonnière voire abandon avant la fin du cycle entrepris) est plus répandue et en continuité au moins partielle avec le fait que, pour ces délinquants, l'école est plus souvent vécue comme une contrainte extérieure (7).

Cet auteur souligne aussi, en plusieurs endroits, que l'inadaptation scolaire des délinquants doit être recherchée dans les conditions de logement (surpeuplement, insalubrité, mauvaise tenue), dans l'attitude des parents vis-à-vis des problèmes scolaires (qui est moins positive) et dans ce qui est appelé la "distance de l'enfant par rapport à sa famille" (8) et défini par les cinq critères suivants : le foyer est fermé psychologiquement à l'enfant, l'enfant n'a pas le sentiment d'appartenir à un milieu familial cohérent, les parents sont absents des loisirs de l'enfant, ils sont indifférents aux résultats scolaires.

Les conclusions principales de cette publication :

- l'inadaptation scolaire repose souvent sur des difficultés socio-économiques et des situations familiales perturbantes.
- elle se manifeste essentiellement par des conduites comme l'école buissonnière ou l'abandon précoce de la scolarité ainsi que par la faiblesse du niveau final atteint.
- elle apparaît finalement comme un révélateur d'une fragilité pré-existante. Ce disant, on rejoint Kvaraceus qui ne craint pas d'affirmer que "la plupart des difficultés sérieuses de comportement (des adolescents) trouvent leur cause hors de l'école et ne deviennent des problèmes scolaires que parce que les enfants doivent passer tant d'heures chaque jour dans la classe" (1).

(6) id° p 82 (7) id° p 83 (8) id° p86

(1) W.C. KVARACEUS "Meeting the serious bevarioral problems in junior high schoöl".
Bulletin of the N.A.S.S.P., vol 43, n° 246, avril 1959.

(1) Vincent PEYRE "Les jeunes délinquants et l'école".
Annales de Vaucresson, 1964, n° 2, pages 27 à 102.
(2) id° p 61 (3) id° p 66 (4) id° p 73 (5) id° p 81

la mauvaise orientation scolaire, les problèmes de santé ou les redoublements inutiles (8) sont plus fréquents dans une population de délinquants.

la fin de l'école (école professionnelle) est plus répandue et en conséquence au moins partiellement avec la fin de l'école, pour ces délinquants, l'école est plus souvent vécue comme une contrainte extérieure

(7)

Cet auteur souligne aussi, en plusieurs endroits, que l'instabilité scolaire des délinquants doit être recherchée dans les conditions de logement (surpeuplement, insalubrité, mauvaises conditions), dans l'attitude des parents vis-à-vis des problèmes scolaires (qui est moins positive) et dans ce qui est appelé la "distance de l'enfant par rapport à sa famille" (8) et défini par les cinq critères suivants : le foyer est fermé psychologiquement à l'enfant, l'enfant n'a pas le sentiment d'appartenir à un milieu familial cohérent, les parents sont absents des loisirs de l'enfant, ils sont indifférents aux résultats scolaires.

Les conclusions principales de cette publication :

- l'instabilité scolaire repose souvent sur des difficultés socio-économiques et des situations familiales perturbantes.
- elle se manifeste essentiellement par des conduites comme l'école professionnelle ou l'abandon précoce de la scolarité.
- ainsi que par la faiblesse du niveau scolaire.
- elle apparaît finalement comme un révélateur d'une fragilité pré-existante. Ce faisant, on rejoint Kvaraceus qui ne craint pas d'affirmer que "la plupart des difficultés sérieuses de comportement (des adolescents) trouvent leur cause hors de l'école et ne deviennent des problèmes scolaires que parce que les enfants doivent passer tant d'heures chaque jour dans la classe" (1).

(8) 14° p 82 (7) 14° p 81 (8) 14° p 86

(1) W.C. KVARACEUS "Meeting the serious behavioral problems in junior high school." Bulletin of the N.A.S.S.P., Vol 43, n° 266, avril 1952.

Cernent un profil scolaire qui ne peut caractériser sans distinction tous les délinquants de la population ici étudiée et ceci en raison de son hétérogénéité ; mais les études précédentes montrent qu'il pourrait être appliqué tel quel à certaines catégories de délinquants, en particulier aux déserteurs, bien que ceux-ci ne présentent pas tous les antécédents de délinquance antérieurs à l'incorporation.

INTRODUCTION

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

1 - L'INSTABILITE SCOLAIRE (Tableau n° 5)

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

On relève donc, ici encore, quelques analogies entre les jeunes délinquants et les délinquants plus âgés de l'institution militaire.

CHAPITRE 3

LE VECU PROFESSIONNEL

INTRODUCTION

Les deux tiers de ces délinquants avaient exercé une activité professionnelle à plein temps avant leur venue dans la Marine, ce qui n'est le cas que d'environ 30 % des engagés adaptés. Pour ce calcul, on n'a tenu compte que des activités professionnelles faisant suite à une interruption définitive de la scolarité et non de celles provisoires d'élèves ou d'étudiants pendant leurs vacances.

En raison des données fournies par nos sources de renseignement consultées, c'est essentiellement, ici, l'instabilité professionnelle qui fournira la description du vécu professionnel.

I - L'INSTABILITE PROFESSIONNELLE (Tableau n° 8).

Comme dans les études précédentes, on appréciera, ici, cette instabilité en fonction de deux paramètres complémentaires : le nombre de métiers exercés et le nombre d'entreprises fréquentées.

Les deux tiers des délinquants ont toujours exercé la même profession. La plupart des instables n'en ont exercé que deux. A ce niveau, l'instabilité n'est donc pas très marquée. Elle est toutefois, plus importante que dans la population de marins adaptés.

Si l'on considère, maintenant, le nombre d'entreprises fréquentées, les données sont un peu différentes. En effet, 49 % des délinquants n'ont fréquenté qu'une seule entreprise et 20 % trois ou plus. L'instabilité, dans son aspect changement d'employeur est donc plus marquée.

La comparaison avec les fréquences apparues, pour ces variables, dans une population de marins adaptés montre qu'il est normal que l'instabilité attachée au nombre d'entreprises soit plus importante que celle qui concerne le nombre de métiers. Il s'agit alors d'une instabilité positive en ce qu'elle permet généralement au sujet une promotion sociale ou professionnelle.

Néanmoins, on observe chez les délinquants, une instabilité de plus grande amplitude que celle des marins adaptés et un examen plus attentif des dossiers révèle que la recherche d'un statut valorisé ne l'explique pas entièrement. Il faut également faire ici la part de l'inadaptation. Tout ceci confirme les études antérieures qui ont montré comment l'absence d'apprentissage (manque de préparation à la vie professionnelle), le peu de qualification et, partant, le confinement dans des tâches subalternes sont, chez les délinquants, des facteurs majeurs d'inadaptation à l'institution professionnelle et comment l'instabilité, au lieu de faire évoluer positivement la carrière, la fait souvent régresser (puisque'elle ne repose pas sur un désir de promotion mais sur un désir de fuir la réalité).

II - LE NIVEAU PROFESSIONNEL

Les dossiers psychologiques exploités nous ont permis de relever au moins la dernière profession exercée ; toutes les études consacrées à ce sujet convergent pour attester que les inadaptés militaires se concentrent préférentiellement dans les groupes correspondant aux niveaux professionnels les plus bas (ouvriers non qualifiés ou manoeuvres).

III - ETUDE LONGITUDINALE

L'instabilité professionnelle de ces délinquants est restée très uniforme au cours de la période étudiée.

En ce qui concerne les appartenances professionnelles, il est naturellement difficile de conclure ici de façon définitive. Les études sur un échantillon de déserteurs de 1971 et 1972 montrent que, pour eux du moins, ce tableau reste très actuel.

CHAPITRE 4

LE VECU MILITAIRE

INTRODUCTION

On insistera tout d'abord sur les diverses variables permettant de caractériser la venue dans l'Institution Militaire . Le vécu militaire lui même sera analysé au travers des paramètres habituels (lien, grade, spécialité, etc). On a également relevé les résultats aux différents cours suivis par les délinquants.

I - AGE A L'INCORPORATION (Tableau n°9).

Le tableau des données ne fait pas apparaître de différences significatives entre les délinquants et les militaires adaptés, malgré une légère tendance à l'incorporation à un âge plus jeune des délinquants.

Mais , ici encore, ces résultats bruts qui mélangent toutes les catégories de délinquants ne constituent naturellement qu'un indice grossier et l'on développera plus valablement les conclusions afférentes à cette variable lors de l'étude différentielle en fonction du délit commis.

II - LE GRADE AU MOMENT DU DELIT (Tableau n°10).

Globalement, la population délinquante se répartit suivant les différents grades :

- équipage.....	91,29 %
- officiers-mariniers et divers.....	7,57 %
- officiers et assimilés.....	1,12 %
<hr/>	
Total.....	99,98 %

La délinquance est donc avant tout le fait des hommes du rang et principalement de ceux qui n'ont encore aucun grade (sans spécialité, apprentis, brevetés provisoires ou brevetés élémentaires).

Chez les officiers-mariniers, elle atteint les individus les moins gradés de ce niveau hiérarchique, les second-mâtres de 2° ou 1° classe.

Enfin, les officiers sont exceptionnellement concernés par ces conduites délinquantes.

III - LA SPECIALITE MARITIME AU MOMENT DU DELIT (Tableau n°11)

Tout marin engagé se voit attribuer une spécialité qui définit son activité professionnelle. Cette attribution est, naturellement, fonction de ses désirs, de son passé professionnel et de ses aptitudes personnelles.

Il n'existe pas (différence non significative au seuil de probabilité P = .01) de différences entre délinquants et population "Marine" si l'on considère les groupes de spécialités proposés à l'engagement malgré une tendance qui se dégage vis-à-vis des groupes "armement technique". Une étude plus fine envisageant individuellement les spécialités met en évidence des différences pour les spécialités les moins techniques (maitre-d'hôtel, Fusiliers, missiliers, infirmiers) et les "sans spécialités" (qui regroupent les recrutés et les engagés éliminés ou ayant échoués au B.E.). L'adaptation au milieu militaire se fait souvent par le biais de l'adaptation professionnelle.

IV - LE LIEN AU MOMENT DU DELIT (Tableau n°12)

Entre 1962 et 1972, les recrutés ont représenté environ de 27 à 30 % des effectifs en III° Région Maritime (proportion équivalente à l'ensemble population "Marine"). Ces recrutés ne constituent pas une proportion supérieure de délinquants.

Les engagés commettent leur premier délit essentiellement sous leur premier lien. Les délits tardifs (cadre de maistrance) restent exceptionnels.

V - L'UNITE AU MOMENT DU DELIT (Tableau n° 13)

Dans la population Marine entière, la répartition entre les affectations est la suivante :

- embarqué : 37,6 %
- à terre : 62,4 %

Cette proportion se retrouve en ce qui concerne les délinquants.

IV - LES COURS SUIVIS EN MILIEU MILITAIRE

On n'a tenu compte ici que des cours principaux qui marquent les grandes étapes de la carrière du marin engagé :

- le cours du Brevet Elémentaire (B.E.), vers lequel sont dirigés les jeunes engagés qui viennent d'effectuer les quelques semaines d'initiation maritime de base au Centre Formation Maritime qui les a incorporés. Ce cours est d'une durée moyenne de 4 mois et constitue une initiation élémentaire à la spécialité formant des opérateurs sans grande autonomie.
- le Cours de Formation Officiers-Mariniers (C.F.O.M.), suivi au bout de trois ou quatre années de vie maritime alors que le sujet est du grade de Quartier-Maître. Sa durée, variable selon les spécialités, est en moyenne de 6 mois. Ce cours, du niveau d'un Brevet de Technicien pour les matières techniques prépare l'entrée dans le corps des officiers-mariniers.
- le cours du Brevet Supérieur (B.S.), d'une durée d'environ 9 mois, dispensant un enseignement technique du niveau d'un Brevet de Technicien Supérieur et permettant l'accès aux grades de Maître-Principal ou Officier Technicien.

1- Le cours du Brevet Elémentaire.

73,91 % des sujets ont suivi ce cours. Ce sont surtout des engagés puisque les recrutés n'y ont, en principe, pas accès.

Afin d'évaluer le niveau de réussite des délinquants à ce cours on a préféré ne pas prendre la note brute finale et ceci pour plusieurs raisons :

- ces notes, comme toutes les notes, sont soumises à deux sources de variation très difficilement appréciables : les différences entre les cours et les différences entre les notateurs.

- il serait très difficile de trouver un critère de référence permettant d'évaluer le niveau de cette réussite.

Aussi a-t-on préféré un indice éliminant ces diverses difficultés ; le rang de classement final. On a classé les sujets de façon standard en divisant l'effectif de chaque cours en dixièmes et en attribuant une place à chaque sujet dans l'un de ces déciles. Si la distribution des marins délinquants est identique à celle des marins non-délinquants, on doit trouver des effectifs comparables dans chaque décile.

Les cinq premiers dixièmes regroupent 34,96 % des délinquants classés. Les cinq autres (qui correspondent aux rangs de sortie des moins favorables) en regroupent 65,03 %. Par rapport à la répartition normale qui aurait dû être obtenue si la répartition des délinquants avait été conforme à la population Marine de référence, le test du X^2 atteste une différence très significative au seuil de probabilité $p = .01$.

Encore ne tient-on compte ici que des délinquants classés. Il faudrait également y ajouter ceux qui n'ont pas été classés à la suite essentiellement d'un échec ou de difficultés disciplinaires particulièrement graves.

Il s'avère donc que les délinquants ont une tendance très marquée à se regrouper parmi les derniers de cours.

Avant le classement final, 8 % des délinquants avaient déjà été éliminés du cours du B.E. à la suite de difficultés disciplinaires ou d'une impossibilité à suivre.

15 % des délinquants ont fait un second cours de B.E. soit à la suite d'une élimination du premier cours soit à la suite d'un changement de spécialité (changement qui intervient généralement à la suite de l'échec dans la spécialité primitivement donnée, le sujet étant alors reclassé dans une spécialité exigeant moins d'efforts intellectuels).

Ceux qui n'ont pu finalement obtenir leur B.E. se trouvent sans spécialité jusqu'à le fin de leur lien, au terme duquel ils se voient contraints par la force des choses de quitter la Marine.

2 - Le cours de Formation aux Officiers Mariniers.

Ce sont 11,60 % des délinquants qui ont suivi ce cours, 92,10 % de ceux qui l'ont suivi ont réussi.

Ici encore, les sujets classés ont une nette tendance à se regrouper dans les derniers déciles : 60 % des délinquants se rangent dans les cinq déciles inférieurs.

3 - Le cours du Brevet Supérieur.

Seuls 0,8 % des délinquants ont suivi ce cours. Il n'y a eu ni échec ni élimination avant la fin du cours. Les effectifs sont ici trop restreints pour que l'on puisse évaluer le niveau de réussite.

VI - SYNTHESE DE CES RESULTATS.

Ces premiers résultats nous permettent déjà de cerner quelque peu le profil militaire des délinquants.

Ce sont généralement des sujets encore jeunes dans l'institution maritime (recrutés, engagés en début de leur premier lien), donc peu gradés, n'ayant encore qu'un faible niveau de spécialisation (peu ont suivi le C.F.O.M. voire le B.S.).

VII - ETUDE LONGITUDINALE.

En ce qui concerne l'âge à l'incorporation (Tableau n° 14), cette approche ne fait apparaître aucune différence vraiment significative. Les délinquants sont toujours des militaires incorporés de façon précoce (souvent dès l'âge minimum).

En ce qui concerne le grade, il en va de même : la délinquance reste toujours le fait de matelots. Notons que la plupart des officiers délinquants l'ont été en 1962, 1963 ou 1964 délits le plus souvent à caractère politique à la suite des événements en Algérie).

Les variables "spécialité au moment du délit", "lien au moment du délit", "unité au moment du délit" ne donnent pas lieu à des variations significatives : il y a plutôt stabilité au cours de la période considérée.

En ce qui concerne le cours du B.E. (Tableau n° 15), on remarquera tout d'abord que la proportion de militaires non classés, c'est-à-dire éliminés par suite d'une impossibilité à suivre les cours à la suite de difficultés disciplinaires graves, a une nette tendance à diminuer au cours du temps. Mais la proportion de sujets classés dans la première moitié du classement de sortie du cours de Brevet Élémentaire reste ici assez stable (voisine du tiers).

Quant au C.F.O.M. (tableau n°16), les non-classements, assez rares jusqu'en 1967, deviennent par la suite un peu plus fréquents. Ils atteignent en effet 12,50 % des délinquants de 1972. Les classements dans la deuxième moitié du classement de sortie se font également de plus en plus fréquents (presque les trois quarts des délinquants de 1972).

I - LE NIVEAU D'INTELLIGENCE DANS LA POPULATION (I.Q.P.).

Les statistiques de population sont généralement établies par le Service de la Démographie et de l'Économie Sociale de l'Algérie. Elles sont publiées dans le Bulletin de la Démographie et de l'Économie Sociale de l'Algérie. Les données relatives à l'intelligence de la population sont tirées de ces statistiques.

Les différences entre les différentes régions algériennes sont dues à des facteurs géographiques, économiques et sociaux. Ces différences sont plus marquées dans les régions montagneuses et dans les régions désertiques.

2 - Le cours de formation aux Officiers Militaires.

Ce sont 11,60 % des délinquants qui ont suivi ce cours. 92,10 % de ceux qui l'ont suivi ont réussi.

Ici encore, les sujets classés ont une nette tendance à se regrouper dans les derniers déciles : 60 % des délinquants se trouvent dans les cinq déciles inférieurs.

3 - Le cours du Brevet Supérieur.

Seuls 0,8 % des délinquants ont suivi ce cours. Il n'y a eu ni échec ni élimination avant la fin du cours. Les effectifs sont ici trop restreints pour que l'on puisse évaluer le niveau de réussite.

VI - SYNTHÈSE DE CES RÉSULTATS.

Ces premiers résultats nous permettent déjà de cerner quelques traits du profil militaire des délinquants.

Ce sont généralement des sujets encore jeunes dans l'incorporation militaire (recrutés, engagés en début de leur premier lien), donc peu gradés. N'ayant encore qu'un faible niveau de spécialisation (peu ont suivi le C.F.O.M. voire le B.S.).

VII - ETUDE LONGITUDINALE.

En ce qui concerne l'âge à l'incorporation (Tableau n° 14), cette approche ne fait apparaître aucune différence vraiment significative. Les délinquants sont toujours des militaires incorporés de façon précoce (souvent dès l'âge minimum).

En ce qui concerne le grade, il en va de même : la délinquance reste toujours le fait de militaires. Notons que la plupart des officiers délinquants l'ont été en 1961, 1963 ou 1964 défilés le plus souvent à caractère politique à la suite des événements en Algérie).

CHAPITRE 5

EVALUATION PSYCHOLOGIQUE

INTRODUCTION.

On se propose, dans le cadre de ce chapitre, une étude des différentes évaluations psychométriques ou psychologiques établies lors de l'examen psychologique d'incorporation et définissant les possibilités ou acquis du candidat à l'engagement ou pronostiquant son adaptation à l'Institution Militaire.

Ces paramètres sont, traditionnellement, pour la Marine, le N.I.P. (niveau psychométrique), le N.C. (niveau culturel), la V.G.P. (valeur générale de la personnalité) et le sigle P (personnalité) du SIGYCOP.

Ces différentes évaluations seront présentées lors de l'étude des résultats auxquels elles ont donné lieu afin de faciliter et clarifier les résultats.

I - LE NIVEAU D'INTELLIGENCE DANS LA POPULATION (N.I.P.).

Les sujets qui constituent notre population de délinquants ont commis leur premier délit entre le 1^{er} Janvier 1962 et le 31 Décembre 1972. Or, en Octobre 1964, une nouvelle batterie psychométrique, assez différente de la première tant dans sa composition que dans les techniques de notation a été introduite dans les Services de Psychologie de la Marine. Si bien qu'une partie des délinquants ont été évalués avec l'ancienne batterie et une autre partie avec la nouvelle.

Les différences entre ces batteries (qui concernent aussi bien la composition en tests, la nature de ces tests et leurs étalonnages) interdisent de comparer directement ces délinquants, du moins leurs notes. Néanmoins, une fois la note établie, un tableau d'étalonnage permet de classer le sujet dans une échelle en 6 classes (I, II, III+, III-, IV, V). Ces groupes correspondent

à une distribution normalisée identique pour les deux batteries, ont donc la même signification statistique et autorisent, finalement, à comparer des délinquants, quelle que soit la batterie qui a servi pour les évaluer.

L'ancienne batterie se composait de quatre tests :

- le T1 (ou matrix 38, test de facteur G).
- le T2 (test de mécanique).
- le T6 (test de raisonnement).
- le T7 (test de facteur verbal).

Dans cette batterie, le système de notation était le suivant.

Dans un premier temps, la réussite au test était notée selon des échelles adaptées au nombre et à la nature des items proposés. C'est ainsi que le T1 était noté de 0 à 60, le T2 de 0 à 48, le T6 de 0 à 40 et le T7 de 0 à 110. Une table permettait de transformer ces notes brutes en notes standard (notes "M" de 0 à 12). L'addition de ces quatre notes standardisées aboutissait à une note finale (de 0 à 48) qu'un étalonnage répartissait dans les 6 groupes mentionnés (I, II, III+, III-, IV, V).

La nouvelle batterie se compose de trois tests : le T1 (test de facteur G), le T7 (test de facteur verbal) et le T8 (test de facteur spatial). Le T1 est noté de 0 à 46, le T7 de 0 à 100 et le T8 de 0 à 50. Chacune de ces trois notes brutes est transformée en note M de 0 à 12. L'addition de ces trois notes donne la note finale au N.I.P. qui est donc de 0 à 36. C'est également à partir de cette note qu'est effectuée la répartition dans l'un des six groupes.

Les tableaux n° 17 et 18 donnent, à titre indicatif, les répartitions correspondant aux tests T1 et T7 de l'ancienne batterie, ainsi que les paramètres de ces distributions. En ce qui concerne la note finale (tableau n°19), la distribution est pratiquement gaussienne et relativement symétrique.

Les tableaux n° 20, 21 et 22 donnent les répartitions pour la nouvelle batterie. Au test T1 correspond une distribution très asymétrique vers les valeurs supérieures de l'échelle et au test T7 une distribution très asymétrique, elle, vers les valeurs inférieures. Par contre, au test T8, correspond une distribution nettement plus symétrique. Au total, la répartition des notes finales est d'allure gaussienne et bien symétrique (tableau n°23). Cette faiblesse des délinquants a déjà été remarquée dans le facteur verbal par divers auteurs et notamment par Wechsler dans ses travaux relatifs à l'étalonnage de son test.

Le tableau n° 24 donne la répartition finale dans les six groupes de classement. Au groupe I correspondent les sujets qui enregistrent les meilleures réussites et, au groupe V, ceux qui ont les moins bonnes. Les différences qui apparaissent entre la population "délinquants" et la population de référence Marine (population d'étalonnage) sont minimes et non significatives au seuil de probabilité $P = .01$.

Ce problème du niveau intellectuel des délinquants a déjà été abordé par de nombreux auteurs. Pour obtenir des résultats valables, il faudrait pouvoir disposer d'un échantillon de sujets adaptés où l'appariement soit idéal, ce qui ne pourrait être réalisé qu'après l'élimination d'un très grand nombre de difficultés majeures. Des travaux de S. et E. Glueck, il ressort que, pour un même score au test de Wechsler-Bellevue, les délinquants présentent un passé scolaire davantage marqué par l'échec que les sujets normaux. Une application stricte de la corollaire de cette proposition conduit à penser que, pour un même niveau de scolarisation, les délinquants devraient obtenir un score supérieur au tests d'intelligence à celui des non-délinquants. Les travaux de Mannheim et Wilkins aboutissent aux mêmes conclusions. Quant à Y. Chirol (1), il préfère conclure ainsi le débat : "... il est difficile d'avancer que les délinquants se différencient des non-délinquants aussi bien sur le plan du niveau intellectuel que sur le plan de la forme d'intelligence". Les données que l'on vient de discuter en ce qui concernent les délinquants militaires invitent à rejoindre ces conclusions prudentes.

II - LE NIVEAU DE CULTURE (N.C)

Plusieurs batteries de tests de niveau de culture existent (formes A,B, C,D, E et F). Ces batteries sont équivalentes et permettent donc de varier le matériel pour éviter des "fuites" toujours possibles.

Les étalonnages correspondant à ces diverses formes ne diffèrent que très peu . Le classement final en quatre groupes est toujours basé sur les mêmes fréquences, quelle que soit la forme utilisée, et permet donc de comparer ensemble tous les délinquants.

(1) Y. CHIROL "Etalonnage du Wechsler-Bellevue sur une population de délinquants mineurs".

Chaque batterie de niveau de culture comprend les tests suivants :

- TCD test de dictée	Noté de 0 à 24
- TC1 test d'arithmétique	noté de 0 à 24
- TC5 test de sciences	noté de 0 à 12
- TC2 test d'algèbres	 noté de 0 à 12
- TC3 test de géométrie	
- TC4 test d'électricité	noté de 0 à 6
- TC6 test de littérature	noté de 0 à 12

Cette batterie est administrée en deux temps : une première partie, composée de tests simples (TCD, TC1 et TC5) est administrée à tous les candidats ; elle est notée sur 60 et définit le Niveau de Culture Élémentaire (N.C.E.) Ceux qui, à cette première passation ont obtenu au moins 40 points ont accès aux autres tests (TC2, TC3, TC4 et TC6), d'un niveau supérieur de difficulté et permettant de chiffrer le niveau de culture définitif.

Le tableau n° 25 donne la répartition des notes finales à ces tests. Cette distribution est gaussienne et légèrement asymétrique vers les valeurs inférieures de l'échelle.

IV - LA VALEUR La transformation de ces notes en groupes a été effectuée dans le tableau n° 26. On voit que les délinquants se concentrent plus que la population "Marine" d'étalonnage dans les groupes I et II qui correspondent aux niveaux les plus bas. L'application du test du χ^2 à ce tableau de données atteste que cette différence est significative au seuil de probabilité $P = .01$ ceci met en évidence que les délinquants ont un niveau d'acculturation inférieur à celui des marins adaptés ce qui est à mettre en rapport avec leur vécu scolaire antérieur à l'incorporation.

III - COMPARAISON N.I.P. / N.C.

Dans le tableau n°27, on a porté les notes obtenues au N.I.P. et celles obtenues au N.C. afin de schématiser davantage les résultats, on a retenu la notation finale en groupes et pour chaque échelle (N.I.P. et N.C.) on a distingué les groupes inférieurs (III-, IV et V pour le N.I.P. - I et II pour le N.C.) et les groupes supérieurs (les autres).

Dans chacune des cases du tableau n° 27 se trouvent, placés verticalement, trois nombres :

- celui du haut concerne les délinquants recrutés sur l'ancienne batterie de N.I.P.
- celui du milieu concerne les délinquants recrutés au vu des résultats à la nouvelle batterie.
- celui du bas est le total des deux autres. Il correspond donc à la population complète des délinquants.

Plusieurs conclusions s'en dégagent :

- 241 sujets ont passé l'ancienne batterie. 174 sont classés "cohérents" c'est-à-dire notés inférieurs/inférieurs (135) ou supérieurs/supérieurs (39). La proportion de sujets cohérents est donc de 72,19 %.
- dans la nouvelle batterie, 294 sujets sur 479 sont cohérents (soit (61,37%).
- au total, cette cohérence concerne 468 sujets sur 720 (soit une proportion de 65 %, les deux tiers).

IV - LA VALEUR GENERALE DE LA PERSONNALITE (V.G.P.).

VI - SYNTHESE. C'est une appréciation subjective, mise par le psychologue à la fin de son entretien de sélection, et décrivant globalement le candidat, aussi bien en fonction de paramètres objectifs (résultats aux tests par exemple) que de traits dont l'appréciation est laissée à jugement (éléments biographiques, présentation, éléments psychopathologiques, etc).

Le codage est réalisé de la façon suivante :

- A - exceptionnel
- AB - très bon
- B - bon
- C+ - moyen supérieur
- C- - moyen inférieur
- D - médiocre
- DE - limite
- E - à éliminer

Chaque batterie de niveau de culture comprend les tests suivants :

- TCD test de dictée
- TCI test d'arithmétique
- TCS test de sciences
- TCE test d'écriture
- TCF test de géométrie
- TCG test d'électricité
- TCH test de littérature

Cette batterie est administrée en deux temps : une première partie composée de tests simples (TCD, TCI et TCS) est administrée à tous les candidats ; elle est notée sur 60 et définit le Niveau de Culture Élémentaire (N.C.E.). Ceux qui, à cette première passation ont obtenu au moins 40 points ont accès aux autres tests (TCE, TCF, TCG et TCH), d'un niveau supérieur de difficulté et permettant de chiffrer le niveau de culture élémentaire.

Le tableau n° 25 donne la répartition des notes finales à ces tests. Cette distribution est gaussienne et légèrement asymétrique vers les valeurs inférieures de l'échelle.

La transformation de ces notes en groupes a été effectuée dans le tableau n° 26. On voit que les délinquants se concentrent plus que la population "normale" d'échantillon dans les groupes I et II qui correspondent aux niveaux les plus bas. L'application du test du X² à ce tableau de données atteste que cette différence est significative au seuil de probabilité P = 0,01 ce qui en évidence que les délinquants ont un niveau d'accomplissement inférieur à celui des marins adaptés ce qui est à mettre en rapport avec leur vécu scolaire antérieur à l'incarcération.

III - COMPARAISON N.I.P. / N.C.

Dans le tableau n° 27, on a porté les notes obtenues au N.I.P. et celles obtenues au N.C. afin de schématiser davantage les résultats, on a retenu la notation finale en groupes et pour chaque échelle (N.I.P. et N.C.) on a distingué les groupes inférieurs (III- IV et V pour le N.I.P. - I et II pour le N.C.) et les groupes supérieurs (les autres).

Les résultats sont portés dans le tableau n° 28. La comparaison avec la population "Marine" complète, montre que les délinquants se concentrent préférentiellement dans les catégories C+ et C-. Ils sont nettement moins représentés aussi bien dans les notations supérieures que dans les notations inférieures.

V - LE SIGNE P (PERSONNALITE) DU SICYCOP.

C'est le sigle en usage dans les trois Armées. Dans la Marine, il est codé par la psychologue assurant l'examen de sélection-orientation de la façon suivante :

- P1 = aucun trouble psychique patent.
- P2 = sujet posant problème et à revoir ultérieurement.
- P3 = sujet fragile.
- P4 et P5 = troubles psychiques patents. Sujet à la limite de l'aptitude à éliminer.

Ce sont 85,88 % des délinquants qui avaient été évalués P1 au moment de l'incorporation (tableau n° 29).

VI - SYNTHÈSE.

Les résultats que l'on vient d'exposer et de commenter montrent que les paramètres objectifs (tests) permettent de différencier valablement délinquants et non délinquants. En effet, en ce qui concerne le N.I.P. on a vu que, si les notes finales ne diffèrent pas significativement, du moins les divers facteurs qui les composent n'ont pas le même "poids". D'autre part, en ce qui concerne le N.C. les scores finaux diffèrent significativement. (Ces différences sont d'autant plus significatives que la population d'étalonnage était une population "tout-venant" et n'était donc pas composée que de sujets bien adaptés ou normaux).

Par contre, les critères subjectifs (V.G.P. et P.) ne permettent pas de différencier les délinquants et les non-délinquants. Et pourtant on sait, par les études précédentes, que, dès l'incorporation, ils diffèrent sur bien des points et que certaines formes d'inadaptation pourraient fort bien faire l'objet d'un dépistage précoce (voire dès l'incorporation) pour peu que des techniques satisfaisantes soient mises en oeuvre pour aider le psychologue à apprécier avec

plus de discernement la valeur pathognomonique de certains antécédents.

VII - ETUDE LONGITUDINALE

1 - Le N.I.P. (Tableau n° 30)

Les résultats exposés sont nécessairement schématiques puisqu'ils scindent la population en deux sous-groupes : sujets appartenant aux groupes inférieurs et sujets appartenant aux groupes supérieurs.

Néanmoins, ils font apparaître avec netteté une évolution assez constante en dépit des variations annuelles : les délinquants ont de plus en plus tendance à se regrouper dans les classes supérieures.

Voici quelques jalons de cette évolution :

1962	: 40,35 %	appartiennent aux groupes supérieurs.
1965	: 47,82 %	appartiennent aux groupes supérieurs.
1970	: 68,96 %	appartiennent aux groupes supérieurs.

2 - Le N.C. (tableau n° 30)

Cette évolution qui fait se concentrer les délinquants dans les groupes supérieurs se retrouve également en ce qui concerne ces épreuves de niveau de culture. Les repères sont les suivants :

1962	: 15,00 %	appartiennent aux groupes supérieurs.
1965	: 21,53 %	appartiennent aux groupes supérieurs.
1970	: 19,67 %	appartiennent aux groupes supérieurs.
1972	: 32,25 %	appartiennent aux groupes supérieurs.

3 - La V.G.P.

La répartition de ces sigles ne varie pas de façon significative au cours de la période considérée.

4 - Le sigle P.

On remarque ici une nette tendance des délinquants à se classer de plus en plus volontiers dans la catégorie P1. Les repères principaux de cette

évolution sont les suivants :

- 1963 : 66,66 % des délinquants sont classés P = 1.
- 1967 : 85,71 % des délinquants sont classés P = 1.
- 1970 : 92,85 % des délinquants sont classés P = 1.
- 1972 : 95,83 % des délinquants sont classés P = 1.

5 - Conclusions

Il est donc bien établi qu'il existe une évolution nette qui fait que les délinquants, tant aux points de vue de leurs potentialités intellectuelles (niveau intellectuel) que de leurs acquis réels (niveau culturel) ont une tendance marquée, à se regrouper progressivement dans les meilleurs niveaux, c'est-à-dire à égaler les militaires adaptés. Un autre indice permet, en ce qui concerne le battement de tests de niveau de culture, de préciser ces constatations ; la proportion de délinquants ayant passé le Niveau de Culture complet (niveau élémentaire + niveau complémentaire), en effet, elle est de 23,07 % en 1962 de 38,09 % en 1965, de 38,20 % en 1969 et de 51,61 % en 1972. Ici encore s'impose donc le concept de banalisation.

Il est également établi que les délinquants se recrutent de moins en moins parmi les individus repérés dès l'incorporation pour les particularités de leur personnalité. (V.G.P. ou P.)

1.3.2. LA MARCHÉ DE LA CULTURE

La culture est un facteur de développement personnel et social. Elle agit sur le comportement de l'individu et sur sa capacité à s'adapter à son environnement. Elle est le fruit de l'éducation et de l'apprentissage. Elle est le reflet de la société dans laquelle elle se développe. Elle est le moteur de la civilisation et de la culture.

La culture est un facteur de développement personnel et social. Elle agit sur le comportement de l'individu et sur sa capacité à s'adapter à son environnement. Elle est le fruit de l'éducation et de l'apprentissage. Elle est le reflet de la société dans laquelle elle se développe. Elle est le moteur de la civilisation et de la culture.

plus de classement la valeur psychométrique de certains antécédents.

VII - ETUDE LONGITUDINALE

1 - La M.I.P. (Tableau n° 30)

Les résultats exposés sont nécessairement schématisés puisqu'ils résument la population en deux sous-groupes : sujets appartenant aux groupes inférieurs et sujets appartenant aux groupes supérieurs. Néanmoins, ils font apparaître avec netteté une évolution assez constante en dépit des variations annuelles : les délinquants ont de plus en plus tendance à se regrouper dans les classes supérieures. Voici quelques jalons de cette évolution :

- 1962 : 40,35 % appartenant aux groupes supérieurs.
- 1965 : 47,82 % appartenant aux groupes supérieurs.
- 1970 : 68,96 % appartenant aux groupes supérieurs.

2 - La N.C. (Tableau n° 30)

Cette évolution qui fait se concentrer les délinquants dans les groupes supérieurs se retrouve également en ce qui concerne les niveaux de culture. Les repères sont les suivants :

- 1962 : 15,00 % appartenant aux groupes supérieurs.
- 1965 : 21,23 % appartenant aux groupes supérieurs.
- 1970 : 19,67 % appartenant aux groupes supérieurs.
- 1972 : 32,25 % appartenant aux groupes supérieurs.

3 - La V.G.P.

La répartition de ces sigles se varie de façon significative au cours de la période considérée.

4 - Le sigle P.

On remarque ici une nette tendance des délinquants à se classer de plus en plus volontiers dans la catégorie P1. Les repères principaux de cette

CHAPITRE 6

EVALUATION PSYCHOPATHOLOGIQUE

INTRODUCTION

Le Questionnaire Caractériel n° 1 (Q.C.1.), dérivé du Cornell Index, permet de relever un certain nombre d'antécédents psychopathologiques.

Il permet également l'établissement d'une note (certains items étant plus ou moins pondérés) qui "crible" les individus suspects et invite à un examen plus approfondi de leur personnalité. Il constitue un test de "criblage caractériel".

Pour les délinquants de la population étudiée, on a relevé le Q.C.1. d'incorporation.

On a tout d'abord codé la note globale obtenue. Puis on a également relevé les réponses données à certaines questions concernant des antécédents précis auxquels on accordera davantage d'attention.

I - LA NOTE GLOBALE AU Q.C.1.

Dans un premier système de notation, on distinguait les réponses "stop" et les "réponses significatives". Les réponses stop étaient alors constituées par les items 23, 26, 32, 33, 39, 45, 55, 56, 57, 67, 79, 89, 90, 91, 92, 93, 97, 101. Pour le calcul de la note finale, les réponses significatives valaient 1 point et les réponses stop 10 points. Actuellement, la note finale est moins prise en compte au profit de l'examen plus détaillé de certains items.

Un décilage avait été réalisé par le centre D'Etudes et de Recherches de Psychologie Appliquée (C.E.R.P.A. Toulon) concernant cette note finale mais son utilisation n'est plus répandue actuellement. C'est cet étalonnage qui a été repris dans le tableau n° 31.

On voit que dans les groupes 10, 9, 8, 7, et 6, qui correspondent à des personnalités présentant peu d'antécédents marqués, les délinquants sont nettement moins représentés que les marins en général. Pour le groupe 5, il y a presque équirépartition. Dans les groupes 4, 3, 2, et 1, qui signalent des sujets très suspects de déviations pathologiques, on trouve essentiellement les délinquants, l'ensemble de la population "Marine" étant nettement moins représentés dans ces groupes.

En matière de Q.C.1. on considère généralement qu'une note égale ou supérieure à 15 est un indice d'anormalité et qu'elle doit entraîner un examen plus approfondi de la personnalité. Dans la population de délinquants étudiée, 27,43 % des sujets sont dans ce cas (pour seulement 20 % dans la population d'étalonnage).

II - LES ANTECEDENTS PRINCIPAUX.

Les fréquences de réponses à certaines questions (stop ou significatives) ont été portées dans le tableau n° 32.

Pour chaque antécédent ainsi identifié, on a relevé sa fréquence d'apparition dans la population délinquante.

Les trois antécédents qui prédominent sont l'onychophagie, le bégaiement et l'énurésie tardive, c'est-à-dire les signes majeurs définissant un terrain névrotique de l'enfance ou de l'adolescence. On notera également la fréquence des fugues, qui concernent environ un cinquième des délinquants.

On peut rapprocher ces divers résultats de ceux exposés par Duché et Col. (1) et tirés de l'étude sur les 500 délinquants de 14 à 18 ans.

En ce qui concerne les perturbations psychologiques ou même psychiatriques, les auteurs apportent les informations suivantes :

- les retards du premier développement psychomoteur et affectif (retards de la marche, du langage, de la maîtrise fécale et urinaire, succion exagérément prolongée du pouce) concernent 21,63 % des délinquants mineurs.
- les antécédents signalant un terrain névrotique comme l'énurésie primaire ou secondaire, l'encoprésie, les terreurs nocturnes et le somnambulisme, les tics, le bégaiement, la dyslalie

légère ou l'onychophagie en concernent 37,73 %.

- les diverses manifestations d'inadaptation antérieure comme le passé d'indiscipline de l'élève "cabochard", le passé d'opposition à l'école ou d'école buissonnière, le passé de fugues récidivantes, les troubles sexuels précoces ou les vols récidivants ne concernent finalement chacune que de très faibles effectifs de délinquants.
- les perturbations psychiatriques caractérisées et sévères ne sont relevées que de façon très exceptionnelle.
- les perturbations caractérielles et troubles névrotiques peu structurés survenant sur terrain d'immaturité et de régressions (agitation motrice manifeste, impulsivité avec irascibilité importante voire colères clastiques, la glischroïdie avec bradypsychie, l'opposition habituelle passive ou active, la combativité excessive avec disposition vindicative, agressivité, violences ou destructions, les tendances paranoïaques avec méfiance, interprétation ou susceptibilité) concernent 50 % des délinquants mineurs.

Pour des antécédents comme l'onychophagie ou la dépression, les résultats avancés par ces auteurs sont comparables à ceux que l'on a obtenus sur la population de délinquants militaires. Par contre, chez ces délinquants, les antécédents comme les tics, l'énurésie, le bégaiement, l'onychophagie ou les fugues sont davantage répandus.

Les items caractérisant la population de délinquants militaires ne recouvrant que rarement ceux qui caractérisent la population de délinquants mineurs, toute comparaison en profondeur s'avère naturellement impossible.

Mais tous ces résultats convergent cependant pour attester que les délinquants de la Marine sont des sujets sinon pathologiques du moins présentant statistiquement une certaine fragilité de la personnalité.

Toutefois ces résultats ne sont que globaux et on insistera plus loin sur les différences de personnalité en fonction du délit.

(1) D.J. DUCHE et C. COL. "Inadaptés non-délinquants et délinquants. 2° : étude de la personnalité".

légère ou l'onychophagie au concertum 37,73 X.
 - les diverses manifestations d'insubordination sont comme la
 passé d'indisciplines de l'élève "casochard", le passé d'oppor-
 tion à l'école ou à l'école bulgarienne, le passé de fugues
 récidivantes, les troubles actuels présents ou les vols réci-
 divants ne concernent finalement chacun que de très faibles
 effectifs de délinquants.
 - les perturbations psychiatriques caractérisées et sévères
 ne sont relevées que de façon très exceptionnelle.
 - les perturbations caractérielles et troubles névrotiques peu
 structurés surviennent sur certains d'insubordination et de régressions
 (agitation motrice manifeste, impulsivité avec irascibilité
 importante voire crises classiques, la glissade avec
 bradypsychie, l'opposition habituelle passive ou active, la
 compativité excessive avec disposition vindicative, agressivité,
 violences ou destructions, les tendances paranoïaques avec
 méfiance, interprétation ou susceptibilité) concernent 50 X
 des délinquants mineurs.

Pour des antécédents comme l'onychophagie ou la dépression, les
 résultats avancés par ces auteurs sont comparables à ceux que l'on a obtenus sur
 la population de délinquants militaires. Par contre, chez ces délinquants, les
 antécédents comme les tics, l'énurésie, le bégaiement, l'onychophagie ou les
 fugues sont davantage répandus.

Les items caractérisant la population de délinquants militaires
 ne recouvrent que rarement ceux qui caractérisent la population de délinquants
 mineurs, toute comparaison en profondeur s'avère naturellement impossible.

Mais tous ces résultats convergent cependant pour attester que
 les délinquants de la Marine sont des sujets sinon pathologiques du moins présem-
 blant certainement une certaine fragilité de la personnalité.

Toutefois ces résultats ne sont que globaux et on insistera
 plus loin sur les différences de personnalité en fonction du délit.

(1) D.J. DUCHE et G. COU... "Insabgées non-délinquantes et délinquantes."
 2° : étude de la personnalité."
 Annales de Vaucresson, 1964, n° 2, pages 103 et

III - ETUDE LONGITUDINALE.

En dépit de variations aléatoires pour certaines années
 (tableau n° 33), la note globale moyenne au Q.C.1. a une nette tendance
 à diminuer (entre 1962 et 1972, cette différence est significative au seuil
 de probabilité P = .01). Suivant la même évolution que celles des sigles
 V.G.P. et P. Les délinquants se rapprochent de la population de référence
 ils se "banalisent".

Le tableau n° 34, toutefois, souligne la permanence,
 au cours de la période considérée, des antécédents principaux relevés.
 On remarquera toutefois la chute très nette des antécédents de fugue
 familiale.

I - LE CONTEXTE MILITAIRE.

Les résultats obtenus sur les délinquants militaires sont
 comparables à ceux obtenus sur les délinquants mineurs.
 Les items caractérisant la population de délinquants militaires
 ne recouvrent que rarement ceux qui caractérisent la population de délinquants
 mineurs, toute comparaison en profondeur s'avère naturellement impossible.

Mais tous ces résultats convergent cependant pour attester que
 les délinquants de la Marine sont des sujets sinon pathologiques du moins présem-
 blant certainement une certaine fragilité de la personnalité.

Toutefois ces résultats ne sont que globaux et on insistera
 plus loin sur les différences de personnalité en fonction du délit.

CHAPITRE 7

ETUDE CRIMINOLOGIQUE

INTRODUCTION

On présentera, tout d'abord, quelques variables permettant de compléter la description du vécu militaire et, donc, de préciser les conditions de survenue des conduites ici analysées.

L'étude criminologique proprement dite s'intéressera à la qualification des délits, à la récidive et aux sanctions infligées.

I - LE CONTEXTE MILITAIRE.

On a, tout d'abord, calculé l'âge du sujet au moment de son délit en soustrayant de l'année de l'ordre de poursuite (qui, on l'a déjà dit, est retenue pour être l'année du délit) son année de naissance. Le tableau n°35, qui présente ces résultats, montre que 75,85 % des délinquants avaient entre 18 et 22 au moment de leur premier délit en milieu militaire. La criminalité ici recensée est donc avant tout l'affaire de jeunes marins.

On a également calculé (tableau n° 36) le temps de service lors de ce premier délit en soustrayant de l'année de l'ordre de poursuite l'année matriculaire. 61,54 % des délinquants ont commis leur premier délit au cours des trois premières années de leur vie maritime. On retrouve ainsi une loi assez générale de la survenue de l'inadaptation en milieu militaire.

Ces variables ne font que confirmer les précédentes en contribuant à montrer que les délinquants sont généralement des sujets jeunes et ayant un passé militaire réduit, c'est-à-dire moins intégrés à l'institution par leur statut et leurs fonctions.

II - CLASSIFICATION DES DELITS.

Le regroupement des délits en un certain nombre de classes est rendu ici nécessaire par la diversité des rubriques originellement codées. Le plan de codification utilisé distingue en effet une centaine de délits différents. Le regroupement a été effectué de la même façon que pour les études précédentes.

On distinguera donc huit groupes de délits constitués de la façon suivante :

- groupe 1 : désertion. Ce délit est spécifiquement militaire mais on sait qu'il réalise un comportement de fugue en continuité avec des comportements identiques actualisés dans les institutions précédemment traversées (fugue familiale, école buissonnière, etc) et que sa survenue, qui a généralement lieu après un temps de maturation statistiquement prolongé, est souvent précédée de conduites particulières annonciatrices comme les absences (absences simples, absences illégales, etc). De plus, commandant ou facilitant cette genèse appréhendée dans la continuité des conduites, l'état psychologique de l'individu doit également être analysé et contribuer à attribuer une place à part à cette conduite de fuite particulière en invitant à faire la part de sa psychogénèse et de sa sociogénèse (déterminants intérieurs et déterminants extérieurs).
- groupe 2 : la délinquance contre les biens. On a rangé dans cette catégorie les comportements traditionnellement retenus et qui vont du chapardage (ou vol simple) au vol qualifié.
- groupe 3 : la délinquance astucieuse. On a regroupé ici des délits comme l'escroquerie, le détournement, l'abus de confiance, l'émission de chèques sans provisions, les faux, etc, qui quoique dirigés contre les biens se différencient typologiquement des délits de la catégorie précédente par leur aspect particulièrement "intellectuel".
- groupe 4 : la délinquance violente. Cette catégorie regroupe tous les comportements d'agressivité, qu'ils soient indéterminés ou plus particulièrement dirigés contre l'autorité. Elle comprend les délits suivants : "coups et blessures volontaires", "homicide volontaire ou tentative", "violence avec guet-apens", "outrage et voies de fait à subalterne ou supérieur", "violences à factionnaire", "outrages et voies de fait à agent de la force publique", "menaces de mort", etc.

II - CLASSIFICATION DES DELITS

Le regroupement des délits en un certain nombre de classes est rendu ici nécessaire par la diversité des rubriques originellement codées. Le plan de codification utilisé distingue en effet une centaine de délits différents. Le regroupement a été effectué de la même façon que pour les études précédentes.

On distinguera donc huit groupes de délits caractérisés de la façon suivante :

- Groupe 1 : désertion. Ce délit est spécialement militaire mais on sait qu'il réalise un comportement de fugue en continuité avec des comportements identiques actualisés dans les inséparables précédemment traversés (loges familiales, école, bureau, etc) et que sa survenue, qui a généralement lieu après un temps de maturation statistiquement prolongé, est souvent précédée de conduites particulières annonciatrices comme les absences (absences simples, absences illégales, etc). De plus, commandant ou lieutenant cette gêne appréhendée dans la conduite des conduites, l'état psychologique de l'individu doit également être analysé et contribué à attribuer une place à part à cette conduite de fuite particulière en invitant à faire la part de sa psychogénèse et de sa sociogénèse (déterminants intérieurs et déterminants extérieurs).

- Groupe 2 : la délinquance contre les biens. On a rangé dans cette catégorie les comportements traditionnellement retenus et qui vont du chapardage (ou vol simple) au vol qualifié.

- Groupe 3 : la délinquance sexuelle. On a regroupé ici des délits comme l'escroquerie, le détournement, l'abus de confiance, l'émision de chèques sans provision, les faux, etc, qui quoique dirigés contre les biens se différencient typologiquement des délits de la catégorie précédente par leur aspect particulièrement "intellectuel".

- Groupe 4 : la délinquance violente. Cette catégorie regroupe tous les comportements d'agressivité, qu'ils soient intentionnels ou plus particulièrement dirigés contre l'autorité. Elle comprend les délits suivants : "coups et blessures volontaires", "homicide volontaire ou tentative", "violence avec quest-apens", "outrage et voies de fait à subalterne ou supérieur", "violences à l'ordonnance", "outrages et voies de fait à agent de la force publique", "menaces de mort", etc.

- groupe 5 : la grande indiscipline. On ne retiendra ici que les cas graves d'indiscipline ou d'atteinte aux principes régissant l'Institution Militaire et qui ont trouvé leur conclusion devant une instance pénale et pas seulement disciplinaire comme : "rebellion", "refus d'obéissance", "violation de consigne", "sommeil en faction", "abandon de poste", "refus d'obtempérer", "port illégal d'insignes, uniformes, décorations", "outrage au drapeau", etc. On a conscience que cette catégorie est quelque peu polymorphe, moins homogène que les précédentes, en ce qu'elle réunit des comportements proches du groupe 1 (abandon de poste, etc) et du groupe 4 (rebellion refus d'obéissance, etc).

- groupe 6 : la délinquance routière ou délinquance artificielle. On inclut ici tout ce qui touche aux infractions aux règles régissant la circulation routière ("défaut d'assurance", "défaut de carte grise", "infraction au code de la route", "conduite en état d'ivresse", délit de fuite", "blessures involontaires").

- groupe 7 : la délinquance sexuelle. On ne rangera dans cette catégorie que des cas suffisamment graves pour avoir échappé à des procédures simplement disciplinaires ou médicales comme "le viol", "l'outrage aux mœurs", "l'attentat à la pudeur ou l'homosexualité". Néanmoins, il faut garder à l'esprit que la plupart de ces actes ne sont jamais pris en charge par le Tribunal Militaire et que ce domaine échappe donc en grande partie à l'analyse criminologique. C'est plutôt dans les dossiers des services psychologiques ou psychiatriques qu'il faudrait aller chercher les données de ces études.

- groupe 8 : délits divers. Tous les délits qui ne pouvaient être absorbés par l'une des classes précédentes ont été rangés ici. Ils sont généralement très peu répandus. Citons : "port d'arme prohibée", "suppression ou détournement de correspondance", "bris de clôture", "violation de domicile", "recel de déserteur", etc.

III - LA PREMIERE AFFAIRE

L'unité de compte ici retenue est l'affaire. Chaque affaire peut, naturellement, comprendre plusieurs délits différents, par exemple : "blessures par imprudence", "défaut de permis de conduire", "défaut d'assurance", "délit de fuite".

Dans la population de délinquants militaires, rares sont ceux qui ont été jugés, au sein d'une même affaire, pour plusieurs délits. Quand le cas s'est présenté, on a retenu, pour qualifier l'affaire en question, le délit principal.

La répartition des délits est donnée dans le tableau n° 37. Désertion et délinquance acquisitive constituent les deux tiers des délits commis. On remarquera également l'importance relative du groupe 4 (délinquance violente) qui réunit 17,69 % de ces délinquants.

En ce qui concerne les peines prononcées (tableau n° 38), on remarquera que 14,01 % des délinquants n'ont pas été condamnés. L'amende reste rare. 34,02 % ont eu une peine de prison intégralement assortie du sursis et 46,11 % une peine de prison ferme (le sursis partiel est ici rare). L'amende ou la perte du grade, en plus de ces sanctions principales, concerne 3,75 % des sujets.

IV - LA DEUXIEME AFFAIRE.

Quelques délinquants (3,27 %) ont été poursuivis pour deux affaires différentes au cours de la même année (tableau n° 39). Ici encore, ce sont les désertions et les vols qui occupent les premières places. Aucune peine n'est couverte par le sursis complet. Les peines de prison ferme sont les plus courantes (89,72 %).

V - ETUDE LONGITUDINALE.

Tant en ce qui concerne l'âge d'entrée dans la délinquance (tableau n° 40) que le temps passé dans la Marine avant ce passage à l'acte (tableau n° 41), on ne remarque aucune variation importante au cours de la période considérée. Les délinquants sont toujours de jeunes marins et le temps moyen de service est assez constant.

En ce qui concerne les formes de la criminalité recensée, on remarque, que les catégories "désertion" et "délinquance contre les biens" (groupes 1 et 2 - tableau n° 42) constituent toujours (sauf pour l'année 1964) environ les deux tiers des conduites délinquantes. La délinquance violente se maintient également dans des proportions assez comparables. Les autres catégories restent toujours peu représentées.

Au cours de cette période, on ne remarque pas de variation significative du nombre d'individus ayant été poursuivis pour deux affaires pendant la même année. La récidive paraît donc se maintenir dans des limites stables.

Il en va de même en ce qui concerne les peines infligées.

III - LA PREMIERE AFFAIRE

L'unité de compte ici retenue est l'affaire. Chaque affaire peut naturellement comprendre plusieurs délits différents, par exemple "désertion", "délit de fuite", "délit de permis de conduire", "délit de fraude", "délit de faux", etc. Dans la population de délinquants militaires, rares sont ceux qui ont été jugés, au sein d'une même affaire, pour plusieurs délits. Quand le cas s'est présenté, on a retenu, pour qualifier l'affaire en question, le délit principal.

CONCLUSION

En ce qui concerne les Institutions familiale et scolaire, on a vu que l'évolution temporelle modifie sensiblement le profil des délinquants et que ceux-ci ont de plus en plus tendance à ressembler aux marins adaptés. Il y a donc évolution d'une situation où les délinquants se caractérisent comme un sous-groupe ayant des particularismes assez marqués vers une nouvelle situation où ces différences tendent à s'estomper, c'est ce que l'on a nommé "banalisation" de cette population.

En ce qui concerne le vécu professionnel, peu de variables ont été retenues ; aussi, l'analyse ne peut-elle être détaillée. Mais on a vu que l'instabilité professionnelle est, dans cette population, très répandue et qu'elle se maintient telle qu'elle. On sait également que l'instabilité, (si elle peut être positive dans une population de militaires adaptés dans un sens de promotion sociale,) est plus souvent négative dans le cas des inadaptés délinquants et leur interdit de compenser par leur travail ce que leur passé scolaire ne leur a pas offert.

Ceci n'est pas étonnant et doit conduire à faire ressortir les particularités propres à ces différents milieux institutionnels. Les institutions familiale ou scolaire sont imposées à l'individu, particulièrement l'institution scolaire avec son cortège d'orientations (souvent mauvaises voire forcées pour les délinquants), de contraintes et l'aspect souvent artificiel (ou du moins perçu comme tel) de son contenu. Par contre, l'institution professionnelle est vécue différemment : même si, au départ, elle peut être imposée par les parents ou une situation matérielle défavorable, elle présente toutefois des caractéristiques vraiment spécifiques. Tout d'abord, elle constitue un milieu dans lequel l'individu sait qu'il va évoluer pendant plusieurs décennies. D'autre part, c'est l'activité professionnelle qui permet à l'individu de se prouver sa propre valeur, le salaire perçu ou le niveau de responsabilités acquises venant sinon sanctionner une certaine réussite, du moins, en constituer comme autant de jalons. Par ailleurs, l'individu, après quelques mois de pratique, n'y est plus considéré comme un ignorant à former et instruire (situation scolaire) mais plutôt comme un capital de travail et d'exécution. Enfin, c'est l'activité professionnelle qui donne à l'individu son autonomie complète, lui permet de se détacher complètement de son

milieu nourricier originel et de mener une vie propre. Tout ceci explique pourquoi le vécu professionnel est, d'emblée, plus valorisé que le vécu scolaire par exemple et, par conséquent, pourquoi les échecs professionnels sont davantage facteurs de troubles d'adaptation ultérieurs.

Par ailleurs, il est bien certain que le vécu militaire (surtout celui de l'engagé), en dépit des particularités propres à cette Institution, est avant tout un vécu professionnel (au moins temporaire). C'est pourquoi les perturbations du vécu militaire sont toujours très en rapport avec les perturbations du "vécu professionnel antérieur" ce qui incite à ne pas dissocier l'inadaptation militaire et l'inadaptation professionnelle antécédente.

L'étude du vécu militaire montre que les caractéristiques des délinquants restent assez stables. Si les formes de la criminalité sont naturellement influencées par les conjonctures extérieures (conflits, etc) la cohérence de l'institution ou du moins l'identité permanente de son mode de fonctionnement semble un des facteurs fondamentaux de cette relative stabilité : au sein de l'institution, ce sont, grosso modo toujours les mêmes individus qui sont atteints par l'inadaptation.

Au point de vue psychologique et même psychopathologique, le concept préalablement dégagé de "banalisation" peut également être appliqué puisque les délinquants manifestent une très nette tendance à abandonner leurs particularismes.

Les données qui viennent d'être exposées autorisent à reposer la question de savoir si l'Institution Militaire doit être considérée comme un générateur ou un simple révélateur de la délinquance. Dire que l'institution militaire est génératrice de délinquance est sûrement exagéré car, si le passage à l'acte est, certes, influencé (on pourrait dire "offert") par le fonctionnement, ou plutôt, dans la majeure partie des cas, le dysfonctionnement institutionnel, il n'en constitue pas moins l'aboutissement de toute une évolution psychologique qui ne peut (notamment en ce qui concerne ce que, dans le contrat 72/884, on a appelé le "choix de l'acte") que plonger ses racines loin dans le vécu, surtout le vécu familial. Par ailleurs, dire que l'Institution Militaire n'est que révélatrice de tendances préalablement acquises est également erroné : entre le choix de l'acte et le passage à l'acte, il y a toute une maturation qui suppose non seulement un milieu propice pour se développer (qualité de tous les milieux imposés) mais aussi une participation active de ce milieu.

Il semble plutôt, en conclusion, que l'action de l'Institution Militaire est à la fois génératrice et révélatrice de délinquance.

DEUXIEME PARTIE

milieu nourricier original et de mener une vie propre. Tout ceci explique pourquoi le vécu professionnel est, d'emblée, plus valorisé que le vécu scolaire par exemple et, par conséquent, pourquoi les échecs professionnels sont davantage facteurs de troubles d'adaptation ultérieurs.

Par ailleurs, il est bien certain que le vécu militaire (entendu celui de l'engagement), en dépit des particularités propres à cette institution, est avant tout un vécu professionnel (au moins temporaire). C'est pourquoi les perturbations du vécu militaire sont toujours très en rapport avec les perturbations du "vécu professionnel antérieur", ce qui incite à ne pas dissociar l'insadaptation militaire et l'insadaptation professionnelle antérieure.

L'étude de vécu militaire montre que les caractéristiques des délinquants restent assez stables. Si les formes de la criminalité sont nettement influencées par les conjonctures extérieures (coût de la cohésion de l'institution ou du moins l'identité permanente de son mode de fonctionnement semble un des facteurs fondamentaux de cette relative stabilité : au sein de l'institution, ce sont, grosso modo toujours les mêmes individus qui sont atteints par l'insadaptation.

Au point de vue psychologique et même psychopathologique, le concept préalablement défini de "démoralisation" peut également être appliqué puisque les délinquants manifestent une très nette tendance à abandonner leurs particularités.

Les données qui viennent d'être exposées autorisent à proposer la question de savoir si l'institution militaire doit être considérée comme un générateur ou simple révélateur de la délinquance. Dire que l'institution militaire est génératrice de délinquance est surement exagéré car, si le passage à l'acte est, certes, influencé (on pourrait dire "collé" par le fonctionnement ou plutôt, dans la majeure partie des cas, le dysfonctionnement institutionnel), il n'en constitue pas moins l'aboutissement de toute une évolution psychologique qui ne peut (notamment en ce qui concerne ce que, dans le contexte VASBA, on a appelé le "choix de l'acte") que plonger ses racines loin dans le vécu, surtout le vécu familial. Par ailleurs, dire que l'institution militaire n'est que révélatrice de tendances préalablement acquises est également erroné : entre le choix de l'acte et le passage à l'acte, il y a toute une maturation qui suppose non seulement un milieu propice pour se développer (qualité de tous les milieux sociaux) mais aussi une participation active de ce milieu.

Il semble plutôt, en conclusion, que l'action de l'insultation
Militaire est à la fois générale et révélatrice de délinquance.

DEUXIEME PARTIE

Les résultats exposés dans la première partie ont permis de
différencier les caractéristiques principales de la population des délinquants
de la marine.

Néanmoins, une telle étude, qui présente des limites
différentes à tous points de vue que le délinquant en
et le délinquant tout court, ne peut aborder à l'origine
de tendances et non de caractéristiques fines.

Elle doit être complétée et c'est l'objet de cette
partie qui étudie les délinquants en fonction de la nature de leurs

C'est en fait en fonction des huit groupes de délits
définis que l'on va maintenant examiner les diverses
déjà étudiées. Aux analyses transversales et longitudinales
à l'usage schématiquement les caractéristiques principales des délinquants
de la marine, va donc succéder une étude typologique des délinquants
chacun avant tout une différenciation des individus en fonction de
ont commis. On voudrait, par cet effort, non seulement compléter les
précédentes mais également ouvrir la voie à des travaux plus spécialisés
suggérant des hypothèses de travail nouvelles ou les valant d'autres
plus spécifiques.

Le plan de cette seconde partie sera naturellement
à celui de la précédente puisque les mêmes données vont être analysées

Dans la mesure où la délinquance est un phénomène
très hétérogène et ne constituant pas une seule et même
partie.

Les résultats exposés dans la première partie ont permis de déterminer les caractéristiques principales de la population des délinquants de la Marine.

Néanmoins, une telle étude, qui mélange des individus aussi différents à tous points de vue que le déserteur et le délinquant sexuel ou le délinquant routier occasionnel, ne peut aboutir à l'isolation que de tendances et non de caractéristiques fines.

Elle doit être complétée, et c'est l'objet de cette partie, par une étude différentielle en fonction de la nature du délit commis.

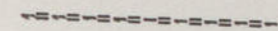
C'est donc en fonction des huit groupes de délits précédemment constitués que l'on va maintenant reprendre l'analyse des diverses variables déjà étudiées. Aux analyses transversale et longitudinale, avant tout destinées à isoler schématiquement les caractéristiques principales des délinquants de la Marine, va donc succéder une étude typologique différentielle où l'on recherchera avant tout une différenciation des individus en fonction du délit qu'ils ont commis. On voudrait, par cet effort, non seulement compléter les études précédentes mais également ouvrir la voie à des travaux plus spécialisés en suggérant des hypothèses de travail nouvelles ou des modalités d'approche plus spécifiques.

Le plan de cette seconde partie sera naturellement identique à celui de la précédente puisque les mêmes données vont être analysées.

Dans la mesure où la catégorie 8 ne regroupe que des délits très hétérogènes et ne concernant que très peu de sujets, on ne s'y arrêtera pas ici.

CHAPITRE I

LE VECU FAMILIAL



Les quelques différences que l'on vient de relever ici sont finalement minimes et ne suffisent pas à expliquer, au moins partiellement, pourquoi tel sujet passe à l'acte sur tel mode et tel autre sur tel autre mode. C'est donc...

En ce qui concerne la structure du couple parental et ses éventuelles dissociations (tableau n° 43), on ne remarque pas de différences nettement significatives entre les diverses catégories de délinquants. Ce qui frappe avant tout c'est naturellement l'importance numérique de ces dissociations (qui atteignent environ un quart des délinquants). On retrouve donc ici une donnée constante dans les études sur l'inadaptation.

Il en va de même en ce qui concerne le niveau socio-économique du couple parental (tableau n° 44). On ne remarque pas de différences essentielles entre les catégories de délinquance retenues.

Dans le tableau n° 45, qui expose les résultats relatifs au rang dans la fratrie, quelques différences de répartitions méritent un examen plus approfondi. On remarquera d'emblée la forte proportion de délinquants "astucieux" classés fils uniques : l'analyse fine des dossiers montre qu'il s'agit essentiellement ici soit de sujets ayant établi de faux titres de permission dans le but de pouvoir retourner quelques jours dans leur milieu familial soit d'officiers mariniers ayant détourné à leur profit des biens dont ils avaient la charge. On remarquera également qu'il y a peu d'aînés dans la catégorie "délinquance violente". Ces quelques constatations peuvent effectivement être justifiées assez facilement : d'une part on a des fils uniques habitués à être exclusivement gratifiés et n'hésitant pas à enfreindre les règlements pour retrouver par eux-mêmes ces satisfactions qu'une institution essentiellement collective (où l'individu est davantage un matricule qu'une personne indépendante et considérée comme telle) leur refuse ou ne peut leur donner et, d'autre part, des aînés accoutumés à l'affrontement avec leurs cadets et, par là, plus habitués à ne pas répondre par la violence aux diverses agressions rencontrées.

La prise en charge éducative (tableau n° 46) est naturellement tributaire de la structure du couple parental et, ici encore, les résultats obtenus ne permettent pas de différencier ces délinquants.

Du tableau n° 47 on retiendra essentiellement que c'est chez les déserteurs que les antécédents d'instabilité (quelle que soit leurs sources) sont les plus courants.

Les quelques différences que l'on vient de relever ici sont finalement minimes et ne suffisent donc pas à expliquer, au moins partiellement, pourquoi tel sujet passe à l'acte sur tel mode et tel autre sujet sur tel autre mode. C'est donc dans d'autres variables, le plus souvent qualitatives et difficilement interprétables de façon statistique, qu'il faut rechercher les facteurs présidant à ce que l'on pourrait appeler le "choix de l'acte" c'est-à-dire la détermination des tendances criminogènes individuelles. L'analyse des correspondances pratiquée sur ces données, en ne dégageant aucune structure particulière des antécédents électivement reliée à tel ou tel type de passage à l'acte, confirme donc l'homogénéité des données retenues et incite également à rechercher ailleurs les déterminants des passages à l'acte. Dans le cadre du contrat 72/884, on a pu montrer, en ce qui concerne les déserteurs notamment, qu'il faut rechercher les particularités du vécu familial dans le style des relations nouées avec l'entourage et les conduites de fuite spécifiques de cette institution. Ces résultats ont pu être acquis grâce à la formulation d'hypothèses de recherche adaptées au cas particulier des déserteurs. Ce n'est que sur la base de telles études approfondies à chaque type de conduite, que l'on pourra déterminer ce qui est caractéristique des uns ou des autres.

CHAPITRE I
LE VECU FAMILIAL

En ce qui concerne la structure du couple parental et ses éventuelles dissociations (tableau n° 43), on ne remarque pas de différences nettement significatives entre les diverses catégories de délinquants. Ce qui frappe avant tout c'est naturellement l'importance numérique de ces dissociations (qui atteignent environ un quart des délinquants). On retrouve donc ici une donnée constante dans les études sur l'instabilité.

Il en va de même en ce qui concerne le niveau socio-économique du couple parental (tableau n° 44). On ne remarque pas de différences essentielles entre les catégories de délinquants retenues.

Dans le tableau n° 45, qui expose les résultats relatifs au rang dans la fratrie, quelques différences de répartition méritent un examen plus approfondi. On remarquera d'emblée la forte proportion de délinquants "astucieux" classés fils uniques : l'analyse fine des dossiers montre qu'il s'agit essentiellement ici soit de sujets ayant été élevés dans une famille où le père de famille soit d'officiers maritimes ayant démissionné à leur profit des biens dont ils avaient la charge. On remarquera également qu'il y a peu d'actes dans la catégorie "délinquance violente". Ces quelques constatations peuvent être facilement justifiées assez facilement : d'une part on a des fils uniques habitués à être exclusivement gratifiés et n'ayant pas à entretenir les règlements pour retrouver par eux-mêmes ces satisfactions qu'une institution essentiellement collective (où l'individu est davantage un matricule qu'une personne indépendante et considérée comme telle) leur refuse ou ne peut leur donner et, d'autre part, des aînés accoutumés à l'allotissement avec leurs cadets et, par là, plus habitués à ne pas répondre par la violence aux diverses agressions rencontrées.

La prise en charge éducative (tableau n° 46) est naturellement tributaire de la structure du couple parental et, ici encore, les résultats obtenus ne permettent pas de différencier ces délinquants.

CHAPITRE 2

LE VECU SCOLAIRE

En ce qui concerne, tout d'abord, les types de fréquentation scolaire (tableau n° 48), les délinquants violents (et éventuellement aussi les délinquants sexuels) ont connu plus que les autres délinquants militaires la scolarité minima (uniquement primaire).

En ce qui concerne l'instabilité scolaire (tableau n° 49) et le niveau de la réussite finale (tableau n° 50), on ne relève aucune différence marquée entre les diverses catégories de délinquants.

L'analyse des correspondances effectuée à partir de ces données confirme l'homogénéité des résultats et conduit à formuler les mêmes remarques que pour le chapitre précédent : c'est dans le vécu qualitatif que l'on pourrait éventuellement trouver, les prémisses de la conduite délinquante en milieu militaire.

CHAPITRE 2
LE VECU SCOLAIRE

En ce qui concerne, tout d'abord, les types de régénération scolaire (tableau n° 48), les délinquants violents (et éventuellement aussi les délinquants sexuels) ont connu plus que les autres délinquants militaires la scolarité minima (uniquement primaire).

En ce qui concerne l'instabilité scolaire (tableau n° 49) et le niveau de la réussite finale (tableau n° 50), on ne relève aucune différence marquée entre les diverses catégories de délinquants.

L'analyse des correspondances effectuée à partir de ces données confirme l'homogénéité des résultats et conduit à formuler les mêmes remarques que pour le chapitre précédent : c'est dans la vécue scolaire que l'on pourrait éventuellement trouver, les prémisses de la conduite délinquante en milieu militaire.

CHAPITRE 3
LE VECU PROFESSIONNEL

Le tableau n° 51 résume très schématiquement le vécu professionnel en tenant compte d'un nombre trop faible de variables et ne conduit pas à dégager des différences intéressantes ou ayant valeur interprétative.

Ici encore les résultats relevés sont trop homogènes et c'est dans des variables plus affinées qu'il faudrait rechercher les éventuelles différences. Les études précédentes montrent qu'une approche fine de ce vécu devrait inclure également les paramètres suivants :

- une connaissance approfondie des modalités de l'apprentissage professionnel. L'entrée sans préparation pré-professionnelle (ou scolaire) dans la vie professionnelle doit être relevée car elle marquera indélébilement toute l'expérience professionnelle du sujet : son manque de compétences le confinerà dans des tâches ne requérant aucune spécialisation (manoeuvre, etc,) n'ouvrant l'accès à aucune promotion intéressante et conduira donc le sujet à développer une instabilité essentiellement motivée par l'appât du gain (cas du sujet qui change systématiquement d'employeur dès qu'il trouve une occupation mieux rémunérée) et ne permettant en aucun cas de combler le handicap de départ.
- une connaissance approfondie des sources de l'instabilité professionnelle. On vient de voir qu'elle peut reposer sur un manque préalable de qualification. Mais il faut également tenir compte de celle qui repose sur des licenciements faisant suite aux variations aléatoires de la conjoncture économique ou des renvois à la suite d'incidents disciplinaires. Ce genre d'instabilité contribue également à freiner le déroulement harmonieux de la carrière professionnelle d'un individu et lui offre des possibilités supplémentaires de frayage vers des conduites inadaptées.

"Départements" et "étudiants" ont suivi dans de grandes proportions le cours du B.E. (tableau n° 52) car que s'agit-il de faire des marins engagés. Les non-classements apparaissent surtout chez les déportés. On rappelle ici qu'il est impossible de poursuivre à suivre les cours ou des difficultés disciplinaires graves et constituant, à ce titre, de bons repères pour suivre le développement de l'instabilité précoce. Les rangs de

CHAPITRE 4

LE VECU MILITAIRE

Désertion, délinquance contre les biens et grande indiscipline sont, presque exclusivement, des délits d'hommes du rang (tableau n° 52). La délinquance astucieuse est, elle, plutôt le fait d'Officiers-Mariniers : c'est le cas de commis ou de fourriers détournant à leur profit les biens qu'ils sont chargés de gérer, etc. La délinquance violente et la délinquance artificielle (routière) les atteignent également ; la délinquance violente est essentiellement le fait de jeunes Officiers-Mariniers et est souvent perpétrée sous l'emprise de la boisson.

En ce qui concerne les spécialités, on remarquera essentiellement, en confirmation de ce que l'on vient de dire précédemment, que la délinquance astucieuse est surtout le fait de marins appartenant aux spécialités du groupe "vivres et santé"(et essentiellement, parmi celles-ci, les spécialités du Commissariat, alors que les matelots sans spécialité sont atteints en premier lieu par la désertion et les autres conduites acquisitives.

La plupart des désertions interviennent pendant le premier lien. Les autres délits sont généralement un peu plus tardifs et surviennent plus facilement après le premier lien. Tout ceci confirme l'idée générale que la désertion est une expression majeure de l'inadaptation au milieu militaire.

En ce qui concerne l'unité d'affectation au moment du délit (tableau n° 53), on remarquera surtout que c'est dans les affectations à terre que se recrutent la plupart des délinquants. Ceci est encore plus vrai pour les déserteurs.

"Déserteurs" et "astucieux" ont suivi dans de grandes proportions le cours du B.E. (tableau n°54) car ces délits concernent surtout des marins engagés. Les non-classements apparaissent surtout chez les déserteurs. On rappellera ici qu'ils sanctionnent une impossibilité intellectuelle à suivre les cours ou des difficultés disciplinaires graves et constituent, à ce titre, de bons repères pour suivre le développement de l'inadaptation précoce. Les rangs de

classement ne permettent pas de différencier nettement ces catégories de délinquants.

En conclusion les données permettent de faire correspondre une certaine typologie criminelle à un axe de "maturité socio-militaire" (grade, spécialité, temps de service). On retrouve donc ici les mêmes conclusions que les études précédentes. D'autre part, il est intéressant de relever que, les indices d'une inadaptation précoce se retrouvent essentiellement chez les déserteurs.

CHAPITRE 4

EVALUATION PSYCHOPATHOLOGIQUE

En ce qui concerne le lien entre les échelles de personnalité et les échelles de délinquance, les résultats obtenus ne permettent pas de différencier nettement les groupes de délinquants.

Pour ce qui concerne le lien entre les échelles de personnalité et les échelles de délinquance, les résultats obtenus ne permettent pas de différencier nettement les groupes de délinquants.

CHAPITRE 4
LE VECU MILITAIRE

Désertion, délinquance contre les biens et grande indisciplinisme sont, presque exclusivement, des délits d'hommes du rang (tableau n° 22). La délinquance actuelle est, elle, plutôt le fait d'Officiers-Mariniers ; c'est le cas de commis ou de fournisseurs détournant à leur profit les biens du régiment, de chefs de garnison, etc. La délinquance violente et la délinquance artificielle (roulerie) les atteignent également ; la délinquance violente est essentiellement le fait de jeunes Officiers-Mariniers et est souvent perpétrée sous l'empire de la boisson.

En ce qui concerne les spécialités, on remarquera essentiellement, en confirmation de ce que l'on vient de dire précédemment, que la délinquance actuelle est surtout le fait de marins appartenant aux spécialités du groupe "vivre et santé" (et essentiellement, parmi celles-ci, les spécialités du Commissariat, alors que les spécialités sans spécialité sont atteintes en premier lieu par la désertion et les autres conduites acquiescentes.

La plupart des désertions intervient pendant le premier lieu. Les autres délits sont généralement un peu plus tardifs et surviennent plus facilement après le premier lieu. Tout ceci confirme l'idée générale que la désertion est une expression majeure de l'inadaptation au milieu militaire.

En ce qui concerne l'unité d'affectation au moment de l'entrée (tableau n° 23), on remarquera surtout que c'est dans les affectations à terre que se recrutent la plupart des délinquants. Ceci est encore plus vrai pour les déserteurs.

"Déserteurs" et "actuels" ont suivi dans de grandes proportions le cours du B.E. (tableau n° 24) car ces délits concernent surtout des marins engagés. Les non-classements apparaissent surtout chez les déserteurs. On rappelle ici qu'il s'agit essentiellement de l'adaptation intellectuelle à suivre les cours ou des difficultés disciplinaires graves et constantes, à ce titre, de bons repères pour suivre le développement de l'inadaptation précoce. Les rangs de

CHAPITRE 5

EVALUATION PSYCHOLOGIQUE

Les résultats aux test de niveau intellectuel (tableau n° 56) ou de niveau culturel (tableau n° 57) ne permettent pas de conclure à des différences significatives entre les divers groupes de délinquants. Quelques différences apparaissent pour les sigles V.G.P. et P. mais elles ne sont pas systématiques (tableau n° 58).

CHAPITRE 6

EVALUATION PSYCHOPATHOLOGIQUE

En ce qui concerne le Q.C.1. , les notes moyennes (tableau n°59) ne permettent pas de différencier les groupes de délinquants.

Pour ce qui touche aux antécédents révélés par ce questionnaire (tableau n° 60), on remarquera tout d'abord que les antécédents de fugue prédominent largement chez les déserteurs (ce qui est en continuité avec les conclusions des études consacrées à ce sujet montrant comment la désertion est en rapport étroit avec d'autres conduites de fuite concernant les institutions préalablement traversées.(fugue familiale, école buissonnière, instabilité professionnelle, etc). Les antécédents plus névropathiques semblent, par contre distribués également chez tous ces délinquants.

CHAPITRE 7
ETUDE CRIMINOLOGIQUE

En ce qui concerne, tout d'abord, l'âge du sujet lors de son incorporation (tableau n° 61), les résultats ne font pas apparaître de différences significatives entre les diverses catégories de délinquants. On soulignera seulement l'extrême précocité de l'incorporation de ces délinquants (souvent dès l'âge minimum).

Délinquance astucieuse et délinquance violente (tableau n° 62) interviennent en moyenne plus tardivement que les autres catégories de délinquance. Ceci est surtout vrai de la délinquance astucieuse qui est généralement le fait d'Officiers-Mariniers suffisamment au fait des mécanismes et procédures administratives pour pouvoir (ou avoir l'audace) d'en remarquer les imperfections et d'utiliser ces constatations à leur avantage.

Désertion, délinquance contre les biens et grande indiscipline sont les délits les plus fortement réprimés par le Tribunal Militaire : dans plus de la moitié des cas, ils donnent lieu à une peine de prison ferme, éventuellement assortie d'une amende.

CHAPITRE 6
EVALUATION PSYCHOPATHOLOGIQUE

Les résultats aux tests de niveau intellectuel (tableau n° 58) ou de niveau culturel (tableau n° 57) ne permettent pas de conclure à des différences significatives entre les divers groupes de délinquants. Quelques différences apparaissent pour les églés V.G.F. et P. mais elles ne sont pas systématiques (tableau n° 58).

CHAPITRE 5
EVALUATION PSYCHOPATHOLOGIQUE

En ce qui concerne le Q.C.I., les notes moyennes (tableau n° 55) ne permettent pas de différencier les groupes de délinquants. Pour ce qui touche aux antécédents révélés par ce questionnaire (tableau n° 56), on remarquera tout d'abord que les antécédents de fugue prédominent largement chez les déserteurs (ce qui est en continuité avec les conclusions des études consacrées à ce sujet montrant comment la désertion est en rapport étroit avec d'autres conduites de fuite concernant les institutions préalablement traversées : fugue familiale, école, puissonnière, instabilité professionnelle, etc.). Les antécédents plus développés semblent par contre être tribués également chez tous ces délinquants.

En ce qui concerne, tout d'abord, l'âge de l'auteur de son incorporation (tableau n° 61), les résultats ne font pas apparaître de différences significatives entre les diverses catégories de délinquants. On soulignera seulement l'extrême précocité de l'incorporation de ces délinquants (souvent dès l'âge minimum).

Délinquance astucieuse et délinquance violente (tableau n° 62) interviennent en moyenne plus tardivement que les autres catégories de délinquance. Ceci est surtout vrai de la délinquance astucieuse qui est généralement le fait d'officiers-Mariniers suffisamment en fait des mécanismes et procédures administratives pour pouvoir (ou avoir l'audace) d'en remarquer les imperfections et d'utiliser ces constatations à leur avantage.

Désertion, délinquance contre les biens et grande indisciplinisme sont les délits les plus fortement réprimés par le Tribunal Militaire : dans plus de la moitié des cas, ils donnent lieu à une peine de prison ferme, éventuellement assortie d'une amende.

CONCLUSIONS

Si la première partie a apporté des résultats intéressants, il est bien certain que, pour la deuxième partie, on a observé un certain décalage entre les aspirations et les données concrètes.

La réalisation du projet entretenu, à savoir une étude typologique différentielle des diverses conduites criminelles en milieu militaire, doit reposer sur l'analyse d'un vécu plus affiné, souvent qualitatif, qui ne peut être relevé que par une analyse clinique approfondie et dont le traitement statistique pourrait s'avérer difficile. De plus, de telles études doivent être dirigées par une série d'hypothèses spécifiques adaptées aux diverses conduites retenues, ainsi qu'on l'a fait pour les déserteurs dans le cadre plus vaste d'une "Psychologie de la Fuite". Ce n'est qu'à ce prix que pourront être élucidés les divers mécanismes présidant à ce que l'on a appelé le "choix de l'acte".

Si la première partie a apporté des résultats intéressants, il est bien certain que, pour la deuxième partie, on a observé un certain décalage entre les aspirations et les données concrètes.

La réalisation du projet entretenant, à savoir une étude typologique différentielle des diverses conduites criminelles en milieu militaire, doit reposer sur l'analyse d'un vécu plus étendu, souvent qualitatif, qui ne peut être relevé que par une analyse clinique approfondie et dont le traitement statistique pourrait s'avérer difficile. De plus, de telles études doivent être dirigées par une série d'experts spécifiques adaptés aux diverses conduites retenues, ainsi qu'on l'a fait pour les dérateurs dans le cadre plus vaste d'une "psychologie de la fuite". Ce n'est qu'à ce prix que pourront être élucidés les divers mécanismes présidant à ce que l'on a appelé le "choix de l'acte".



ANNEXES

TABLE	Table des matières
	Table des annexes
	Table des illustrations
TABLE	Table des matières
	Table des annexes
	Table des illustrations
TABLE	Table des matières
	Table des annexes
	Table des illustrations



Tableau n° 1 : Le couple parental

		N	%
Père	Vivant	638	83,28
	Décédé	88	11,48
	Inconnu	40	5,22
	M	766	99,98

Mère	Vivant	713	91,76
	Décédé	45	5,79
	Inconnu	19	2,44
	M	777	99,99

Parents	Ensemble	554	71,85
	Divorcés	35	4,53
	Séparés	22	2,85
	1 ou 2 Décédés	127	16,47
	1 ou 2 inconnus	33	4,28
	M	771	99,98

Tableau n° 2 : Niveau socio-économique.

		Délinquants		Adaptés	
Groupes professionnels INSEE		N	%	%	
Père	I	agriculture, commerce, pêche	75	12,19	2,08
	II	niveau supérieur	32	5,20	8,33
	III	niveau secondaire	141	22,92	39,58
	IV	contremaîtres, ouvriers, manoeuvres	258	41,95	22,91
	V	armée, police, divers	51	8,29	10,41
	VI	sans profession	58	9,43	16,66
	Total		615	99,98	99,97
	Mère	I	agriculture, commerce, pêche	56	8,08
II		niveau supérieur	8	1,15	
III		niveau secondaire	69	9,95	28,00
IV		contremaîtres, ouvriers, manoeuvres	94	13,56	2,00
V		armée, police, divers	2	0,28	
VI		sans profession	464	66,95	70,00
Total		693	99,97	100,00	

		Mère		Père	
Mère	Vivant	638	82,28		
	Décédé	88	11,48		
	Inconnu	40	5,22		
	M	766	99,98		
Père	Vivant	713	91,78		
	Décédé	42	5,28		
	Inconnu	19	2,44		
	M	774	99,50		
Situation	Ensemble	524	71,82		
	Divorcés	32	4,28		
	Séparés	22	2,82		
	1 ou 2 décédés	137	18,42		
	1 ou 2 inconnus	33	4,38		
	M	711	92,98		

Tableau n° 3 : La fratrie

		N	%
Nombre d'éléments	0	61	8,25
	1	152	20,56
	2	171	23,13
	3	137	18,53
	4	96	12,99
	5	51	6,90
	6	22	2,97
	7	27	3,65
	8	11	1,48
	9	3	0,40
	10	6	0,81
	11	2	0,27
M	739	99,94	
rang du sujet	fil unique		11,61
	aîné		34,84
	médian		38,77
	dernier		14,76
	M		99,98

Tableau n° 2 : Niveau socio-économique

Niveau	Groupe professionnel INSEE		N	%
	I	II		
1974	I	agriculteurs, commerçants, pêche	175	13,78
	II	niveau supérieur	32	2,50
	III	niveau secondaire	141	11,02
	IV	contremaîtres, ouvriers, manoeuvres	378	29,51
	V	armes, police, divers	51	4,00
	VI	sans profession	58	4,53
Total		613	48,08	98,97
1976	I	agriculteurs, commerçants, pêche	36	8,08
	II	niveau supérieur	8	1,82
	III	niveau secondaire	69	15,55
	IV	contremaîtres, ouvriers, manoeuvres	94	21,36
	V	armes, police, divers	1	0,22
	VI	sans profession	464	105,22
Total		682	155,97	100,00

Tableau n° 4 : Prise en charge éducative.

	N	%
a toujours vécu avec ses parents	578	76,86
n'a jamais vécu avec ses parents	3	0,39
avec parent + autres personnes	16	2,12
n'a vécu qu'avec son père	32	4,25
n'a vécu qu'avec sa mère	109	14,49
élevé par L'Assistance Publique	14	1,86
	752	99,97

Tableau n° 5 : Instabilité géographique

	N	%
1 endroit	217	46,96
2 endroits	142	30,73
3 endroits	54	11,68
4 endroits	27	5,84
5 endroits	9	1,94
6 endroits	8	1,73
7 endroits	1	0,21
8 endroits	1	0,21
9 endroits ou plus	3	0,64
M	462	99,94
m	1,9610	

Tableau n° 6 : Fréquentation et instabilité scolaires.

Scolarité	% de sujets concernés	Instabilité			
		nb. d'écoles	N	%	m
Primaire	100,00 %	1	229	59,48	1,664935
		2	101	26,23	
		3	34	8,83	
		4	9	2,33	
		5	6	1,55	
		6	3	0,77	
		7	0		
		8 ou +	3	0,77	
		M	385	99,96	
Secondaire	30,58 %	1	135	67,50	1,455001
		2	47	23,50	
		3	12	6,00	
		4	4	2,00	
		5	2	1,00	
		M	200	100,00	
Technique	30,38 %	1	155	79,08	1,260204
		2	33	16,83	
		3	7	3,57	
		4	0		
		5	1	0,52	
		M	196	100,00	

Tableau n° 4 : Taux de réussite en classe élémentaire

N	%
1	28,98
2	0,38
3	5,12
4	4,23
5	14,49
6	1,88
7	98,93

Tableau n° 5 : Instabilité géographique

N	%
1 endroit	48,98
2 endroits	20,73
3 endroits	11,88
4 endroits	3,84
5 endroits	1,92
6 endroits	1,92
7 endroits	0,96
8 endroits	0,96
9 endroits ou plus	98,98
M	1,9810

Tableau n° 6 : Répartition et instabilité scolaire.

N	Instabilité		Np. d'écoles	% de sujets concernés	Scolarité
	X	F			
1° cycle	30,48	259	1	100,00 %	Primaire
	26,53	101	2		
	8,70	34	3		
	0,33	8	4		
	1,59	6	5		
	0,73	3	6		
		0	7		
	0,77	3	8 ou +		
	98,96	385	M		
	2° cycle	27,30	132		
23,20		47	2		
6,00		12	3		
2,00		4	4		
1,00		2	5		
100,00		200	M		
3° cycle	12,08	122	1	30,28 %	Technique
	16,83	33	2		
	3,21	7	3		
		0	4		
	0,25	1	5		
	100,00	198	M		

Tableau n° 7-1 : Etude transversale de la réussite scolaire.

Dernière classe	fin d'études	Adaptés		
		N	%	
Dernière classe	fin d'études	211	26,54	4,00
	6°	6	0,75	
	5°	18	2,26	
	4°	57	7,16	
	3°	118	14,84	
	2°	30	3,77	
	1°	18	2,26	
	Terminale	8	1,00	14,00
	Etudes supérieures	1	0,12	6,00
	1° année CET	30	3,77	
	2° année CET	80	10,06	
	3° année CET	218	27,42	
	M	795	99,95	
	Plus haut diplôme	aucun diplôme	112	14,17
CEP		429	54,30	28,00
CAP		162	20,50	4,00
BEPC		70	8,86	46,00
BEI ou 1° bac.		15	1,89	2,00
Bac		1	0,12	10,00
Diplôme supérieur		1	0,12	2,00
M		790	99,96	100,00

Classe	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
M	100,00	99,96	99,95	99,95	99,96	99,95	99,95	99,96	99,94	99,96	99,93
Élèves inscrits	100	99	98	97	96	95	94	93	92	91	90
Élèves absents	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves admis	100	98	96	94	92	90	88	86	84	82	80
Élèves non admis	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20
Élèves en retard	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en échec	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en attente	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en cours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en sursis	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en suspension	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réintégration	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réadmission	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réinscription	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réaffectation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réintégration	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réadmission	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réinscription	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réaffectation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Classe	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
M	100,00	99,96	99,95	99,95	99,96	99,95	99,95	99,96	99,94	99,96	99,93
Élèves inscrits	100	99	98	97	96	95	94	93	92	91	90
Élèves absents	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves admis	100	98	96	94	92	90	88	86	84	82	80
Élèves non admis	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20
Élèves en retard	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en échec	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en attente	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en cours	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en sursis	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en suspension	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réintégration	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réadmission	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réinscription	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réaffectation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réintégration	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réadmission	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réinscription	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élèves en réaffectation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

dernière classe	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Primaire	45,28	31,91	37,50	33,84	36,66	23,07	23,37	26,96	10,16	10,60	9,83
6°					1,66	1,28		1,12	1,69	1,51	1,63
5°	3,77	3,19	1,13		5,00	1,28	2,59	3,37	3,39		1,63
4°	3,77	8,51	9,09	1,53	8,33	7,69		7,86	10,16	13,63	6,55
3°	7,54	14,89	11,36	13,84	8,33	8,97	12,98	16,85	15,25	24,24	29,50
2°	5,66	1,06	2,27	3,07	1,66	2,56	7,79	3,37	1,69	4,54	9,83
1°		1,06	3,40	4,61		5,12	2,59	3,37	3,39		
Terminale	1,88	1,06				1,28			1,69	4,54	1,63
Supérieure			1,13								
CET 1° an.	1,88	7,44	1,13	4,61	5,00	3,84	1,29	2,24	1,69	4,54	8,19
CET 2° an.	9,43	5,31	6,81	10,76	11,66	3,84	11,68	7,86	23,72	15,15	9,83
CET 3° an.	20,75	25,53	26,13	27,69	21,66	41,02	37,66	26,96	27,11	21,21	21,31
M	99,96	99,96	99,95	99,95	99,96	99,95	99,95	99,96	99,94	99,96	99,93

Tableau n° 7-2 : Etude longitudinale de la réussite scolaire.

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
CEI 3, 4 ^{me}	30,32	32,22	30,13	31,03	31,44	31,05	31,00	30,20	31,11	31,51	31,21
CEI 2, 3 ^{me}	9,01	9,71	9,81	10,30	11,00	11,80	11,80	11,00	12,15	12,12	11,83
CEI 1, 2 ^{me}	1,88	1,74	1,13	1,01	2,00	3,20	1,30	1,01	1,00	1,21	1,10
autres			1,10								
total	41,21	43,67	41,17	42,34	44,44	45,05	44,10	42,20	44,27	45,34	44,34
1.		3,00	3,00	4,01		2,15	3,20	3,31	3,33		
2.	2,00	1,00	3,51	3,01	1,00	3,20	1,30	3,31	1,00	4,30	3,83
3.	1,21	1,00	1,13	1,00	8,33	8,33	15,30	10,82	12,32	14,34	10,20
4.	3,11	8,21	8,00	1,23	8,33	1,00		1,00	10,10	13,03	8,22
5.	3,11	2,10	1,13		2,00	1,30	3,20	3,31	3,30		1,03
6.					1,00	1,30		1,15	1,00	1,21	1,03
autres	1,50	1,10	1,10	1,00	30,00	53,01	53,31	50,00	10,10	10,00	8,00
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Annuaire statistique de la Région de Bruxelles-Capitale 1973

dernier diplôme	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
aucun	11,32	17,02	24,13	9,37	13,79	11,53	7,89	18,39	11,66	16,66	8,06
C.E.P.	60,37	56,38	49,42	54,68	60,34	50,00	57,89	54,02	53,33	48,48	54,83
C.A.P.	16,98	18,08	18,39	26,56	20,69	26,92	26,31	17,24	21,66	15,15	17,74
B.E.P.C.	7,54	6,38	2,29	9,37	3,44	10,25	5,26	9,19	11,66	18,18	17,74
BE.I ou 1 ^o bac.	3,77	2,12	3,44		1,72	1,28	2,63	1,14	1,66	1,51	1,61
Bac.			1,14								
Supérieur			1,14								
M	99,98	99,98	99,95	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,97	99,98	99,98

Tableau n° 7-3 : Etude longitudinale de la réussite scolaire.

Profession	1	2	3	4	5	M
Administratif	1'15	1'30	1'45	2'00	2'15	1'45
Comptable	1'30	1'45	2'00	2'15	2'30	1'55
Technicien	1'45	2'00	2'15	2'30	2'45	2'05
Commercial	2'00	2'15	2'30	2'45	3'00	2'30
Manœuvre	2'15	2'30	2'45	3'00	3'15	2'45
Autres	2'30	2'45	3'00	3'15	3'30	2'55
Moyenne	2'00	2'15	2'30	2'45	3'00	2'30

Tableau n° 8 : L'instabilité professionnelle.

	N	%	% adaptés	
Nombre de métiers	1	360	68,71	80,00
	2	116	22,95	
	3	37	7,04	
	4	7	1,33	
	5	5	0,95	
	M	525	100,98	
Nombre d'entreprises	1	260	49,23	60,00
	2	159	30,85	
	3	79	15,04	
	4	18	3,42	
	5	8	1,52	
	6			
	7	1	0,19	
	M	525	100,25	
Synthèse instabilité	nulle	260	49,23	60,00
	1°d°	99	18,85	20,00
	2°d°	166	31,91	20,00
	M	525	99,99	100,00

Tableau n° 8 : L'incapacité professionnelle

âges	N	%	% adaptés
16 ans	82	9,80	4,00
17 ans	239	28,58	26,00
18 ans	214	25,59	30,00
19 ans	165	19,73	14,00
20 ans	121	14,47	10,00
21 ans	11	1,31	12,00
22 ans	1	0,11	4,00
23 ans	2	0,23	
24 ans	0		
25 ans	1	0,11	
M	836	99,93	100,00
m	18 ans		18 ans 6 mois

Tableau n° 9 : âge à l'incorporation

âges	N	%	% adaptés
16 ans	82	9,80	4,00
17 ans	239	28,58	26,00
18 ans	214	25,59	30,00
19 ans	165	19,73	14,00
20 ans	121	14,47	10,00
21 ans	11	1,31	12,00
22 ans	1	0,11	4,00
23 ans	2	0,23	
24 ans	0		
25 ans	1	0,11	
M	836	99,93	100,00
m	18 ans		18 ans 6 mois

Tableau n° 9 : Grade au moment du délit.

Grade	N	%
16 ans	82	6,70
17 ans	229	18,59
18 ans	214	17,29
19 ans	162	13,12
20 ans	121	9,75
21 ans	11	0,89
22 ans	1	0,08
23 ans	2	0,16
24 ans	0	
25 ans	1	0,08
M	836	67,92
M	18	1,45

Tableau n° 10 : Grade au moment du délit.

		N	%		
Equipage	sans spécialité, apprenti	303	24,43	1132	91,29
	B.P. ou B.E	479	38,62		
	Q.M.2	219	17,66		
	Q.M.1	131	10,56		
Officiers-mariniers	S.M.2	49	3,95	90	7,25
	S.M.1	19	1,53		
	MT.	18	1,45		
	P.M.	4	0,32		
	M.P.	0			
Officiers	aspirant	4	0,32	14	1,12
	E.V.2.	1	0,08		
	E.V.1	2	0,16		
	L.V.	4	0,32		
	C.C.	2	0,16		
	C.F.	1	0,08		
Divers	ag. mil. ou gendarme mar.	4	0,32	4	0,32
M		1240	99,96	1240	99,98

Tableau n° 10 : Grade au moment du délit.

N	N	%	Grade	Officiers	
				N	%
1340	303	22,43	sans spécialité, aspirant	1340	22,43
	458	33,82	B.P. ou B.E.		
	219	16,34	G.M.2		
1340	137	10,22	G.M.1	1340	10,22
	40	2,98	S.M.2		
	19	1,42	S.M.1		
	18	1,34	MT		
1340	4	0,30	P.M.	1340	0,30
	0	0,00	H.P.		
	4	0,30	aspirant		
	1	0,08	E.V.2		
	2	0,15	E.V.1		
	4	0,30	L.V.		
1340	5	0,37	G.C.	1340	0,37
	1	0,08	C.F.		
	4	0,30	ag. mil. ou fonctionnaire mar.		
1340	1340	100,00		1340	100,00

Tableau n° 11 : Spécialité au moment du délit.

Spécialité	Délinquants		population marine
	N	%	
I	140	11,36	16,78
II	259	21,02	15,36
III	222	18,01	23,56
IV	159	12,90	13,71
V	359	29,13	23,67
VI	17	1,37	2,09
VII	76	6,16	4,80
M	1232	99,95	99,97

Tableau n° 12 : Lien

		N	%	pop Marine
à l'engagement	recruté	180	21,42	
	mousse, école préparatoire	132	15,71	
	EV 3'	273	32,50	
	EV 4	23	2,73	
	EV 5	201	23,92	
	EVDA	30	3,57	
	Officier	1	0,11	
	M	840	99,96	
au délit	recruté	177	21,09	28,59
	mousse, école préparatoire	1	0,11	30,15
	sous premier lieu	542	64,60	
	rengagé	97	11,56	26,63
	cadre de maistrance	16	1,90	14,61
	officier	6	0,71	
	M	839	99,97	99,98

Tableau n° 11 : Spécialité au moment du délit

spécialité	Délinquants		population marine
	N	%	
I électricité - radio	140	11,36	16,78
II armement technique	139	11,03	13,38
III mécanique	133	10,01	13,26
IV vivres et santé	129	10,30	13,71
V sans spécialité	129	10,13	13,63
VI artisans	13	1,03	1,08
VII divers	78	6,16	4,80
M	1232	99,97	99,91

Tableau n° 12 : Lieu

Lieu	1971		Total
	N	%	
Marsouins	recrutés	180	31,42
	mousse, école préparatoire	132	15,21
	EV 3	273	32,20
	EV 4	23	2,73
	EV 5	201	27,92
	EVA	3	0,37
	Officier	1	0,11
	X	840	98,96
Marsouins	recrutés	177	21,08
	mousse, école préparatoire	1	0,11
	sous premier lieu	202	24,90
	tenagé	97	11,86
	cadre de maintenance	18	2,20
	officier	8	0,97
	X	829	99,97

Tableau n° 13 : Unité au moment du délit.

	N	%
porte - avion, frégate	85	7,20
escorteur, dragueur, aviso	237	20,08
sous - marin	28	2,37
gabarre, remorqueur	34	2,88
aéro- navale (volant)	4	0,33
aéro- navale (à terre)	243	20,59
dépôt, centre à terre	504	42,71
école, C.F.M.	34	2,88
bâtiment de recherche ou expériment.	11	0,93
M	1180	99,97

Tableau n° 13 : Unité au moment du début

Unité	Nombre	Unité au moment du début
X	1180	Bâtiment de recherche ou expériment.
	34	École, C.F.M.
	204	dépt. centre à terre
	243	agro-navale (à terre)
	4	agro-navale (voiant)
	34	gabarre, remorqueur
	38	sous-marin
	20,08	escorteur, dragueur, aviso
	7,20	porte-avion, frégate

Tableau n° 14 : âge à l'incorporation (étude longitudinale).

Année	Classe	Effectif	Âge moyen
1962	1	37	17,85
	2	86,06	17,44
1963	1	62	17,85
	2	87,44	17,44
1964	1	41	17,85
	2	81,00	17,44
1965	1	45	17,85
	2	83,75	17,44
1966	1	34	17,85
	2	87,17	17,44
1967	1	63	17,85
	2	90,00	17,44
1968	1	54	17,85
	2	98,15	17,44
1969	1	38	17,85
	2	92,06	17,44
1970	1	46	17,85
	2	97,87	17,44
1971	1	53	17,85
	2	96,49	17,44
1972	1	69	17,85
	2	94,23	17,44
M			17,85

années	âges moyens
1962	18 ans 2 mois
1963	18 ans
1964	18 ans 4 mois
1965	17 ans 10 mois
1966	18 ans 2 mois
1967	18 ans 3 mois
1968	17 ans 11 mois
1969	18 ans 2 mois
1970	18 ans 1 mois
1971	17 ans 8 mois
1972	17 ans 8 mois
M	18 ans

Tableau n° 14 : Age à l'inscription (étude longitudinale)

années	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
12 ans											
13 ans											
14 ans											
15 ans											
16 ans											
17 ans											
18 ans											
19 ans											
20 ans											
21 ans											
22 ans											
23 ans											
24 ans											
25 ans											
26 ans											
27 ans											
28 ans											
29 ans											
30 ans											
31 ans											
32 ans											
33 ans											
34 ans											
35 ans											
36 ans											
37 ans											
38 ans											
39 ans											
40 ans											
41 ans											
42 ans											
43 ans											
44 ans											
45 ans											
46 ans											
47 ans											
48 ans											
49 ans											
50 ans											
51 ans											
52 ans											
53 ans											
54 ans											
55 ans											
56 ans											
57 ans											
58 ans											
59 ans											
60 ans											
61 ans											
62 ans											
63 ans											
64 ans											
65 ans											
66 ans											
67 ans											
68 ans											
69 ans											
70 ans											
71 ans											
72 ans											
73 ans											
74 ans											
75 ans											
76 ans											
77 ans											
78 ans											
79 ans											
80 ans											
81 ans											
82 ans											
83 ans											
84 ans											
85 ans											
86 ans											
87 ans											
88 ans											
89 ans											
90 ans											
91 ans											
92 ans											
93 ans											
94 ans											
95 ans											
96 ans											
97 ans											
98 ans											
99 ans											
100 ans											

Tableau n° 15 : Le classement au cours de B.E.
(étude longitudinale)

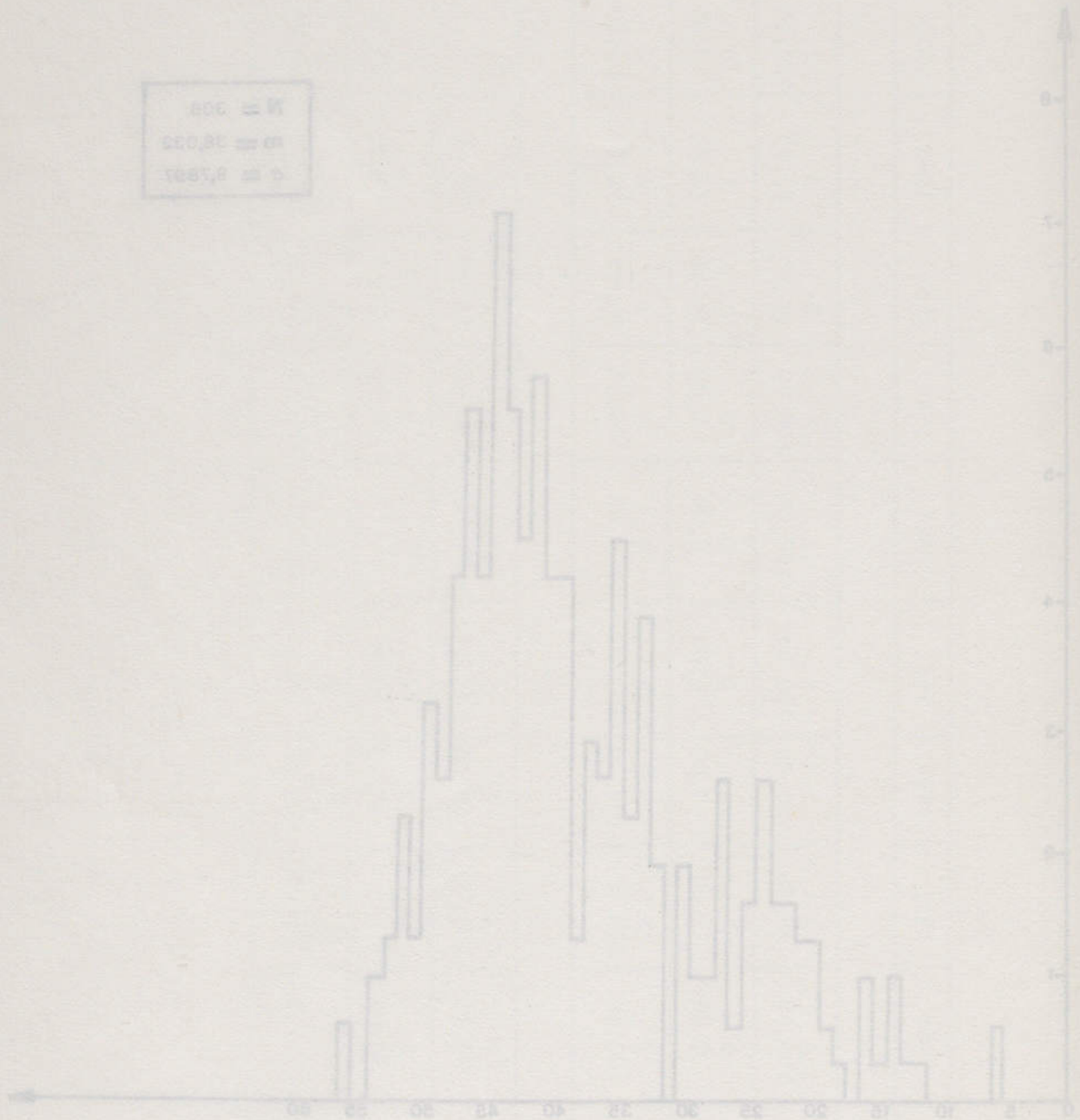
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
classés	37 86,04	61 87,14	45 84,90	45 93,75	34 87,17	45 90,00	54 98,18	58 92,06	46 97,87	55 96,49	49 94,23
non classés	6 13,95	9 12,85	8 15,09	3 6,25	5 12,82	5 10,00	1 1,81	5 7,93	1 2,12	2 3,50	3 5,76
Σ	43 99,99	70 99,99	53 99,99	48 100,00	39 99,99	50 100,00	55 99,99	63 99,99	47 99,99	57 99,99	52 99,99
dans les 5 premières dixièmes	13 35,13	23 37,70	16 35,55	14 31,11	12 35,29	14 31,11	17 31,48	15 25,86	17 36,95	27 49,09	17 34,69
dans les 5 derniers dixièmes	24 64,86	38 62,29	29 64,44	31 68,88	22 64,70	31 68,88	37 68,51	43 74,13	29 63,04	28 50,90	32 65,30
Σ	37 99,99	61 99,99	45 99,99	45 99,99	34 99,99	45 99,99	54 99,99	58 99,99	46 99,99	55 99,99	49 99,99

	1965	1967	1969	1971	1973	1975	1977	1979	1981	1983	1985
Classés	3 100,00	3 75,00	5 100,00	6 100,00	2 100,00	4 100,00	5 83,33	5 83,33	2 100,00	8 88,88	14 87,50
non classés	0 0,00	1 25,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	1 16,66	1 16,66	0 0,00	1 11,11	2 12,50
M	3 100,00	4 100,00	5 100,00	6 100,00	2 100,00	4 100,00	6 99,99	6 99,99	2 100,00	9 99,99	16 100,00
dans les 5 premiers dixièmes	1 33,33	3 100,00	3 60,00	2 33,33	2 100,00	2 50,00	1 20,00	2 40,00	0	3 37,50	4 28,57
dans les 5 derniers dixièmes	2 66,66	0	2 40,00	4 66,66	0	2 50,00	4 80,00	3 60,00	2 100,00	5 62,50	10 71,42
M	3 99,99	3 100,00	5 100,00	6 99,99	2 100,00	4 100,00	5 100,00	5 100,00	2 100,00	8 100,00	14 99,99

Tableau n° 16 : Le classement au C.F.O.M. (étude longitudinale)

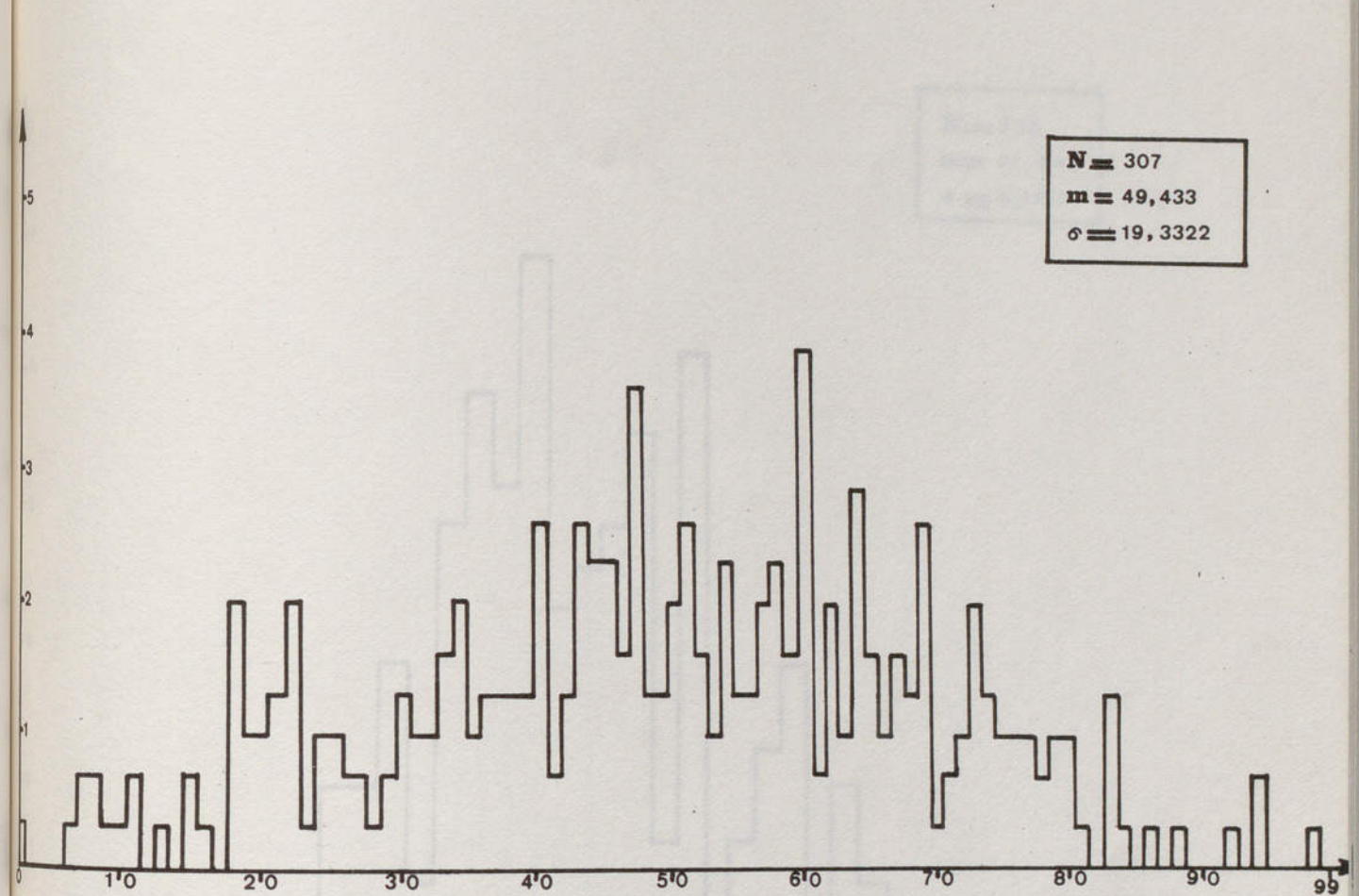
Histogramme N° 17 : note test T7 (ancienne batterie)

$N = 307$
 $m = 49,433$
 $\sigma = 19,3322$



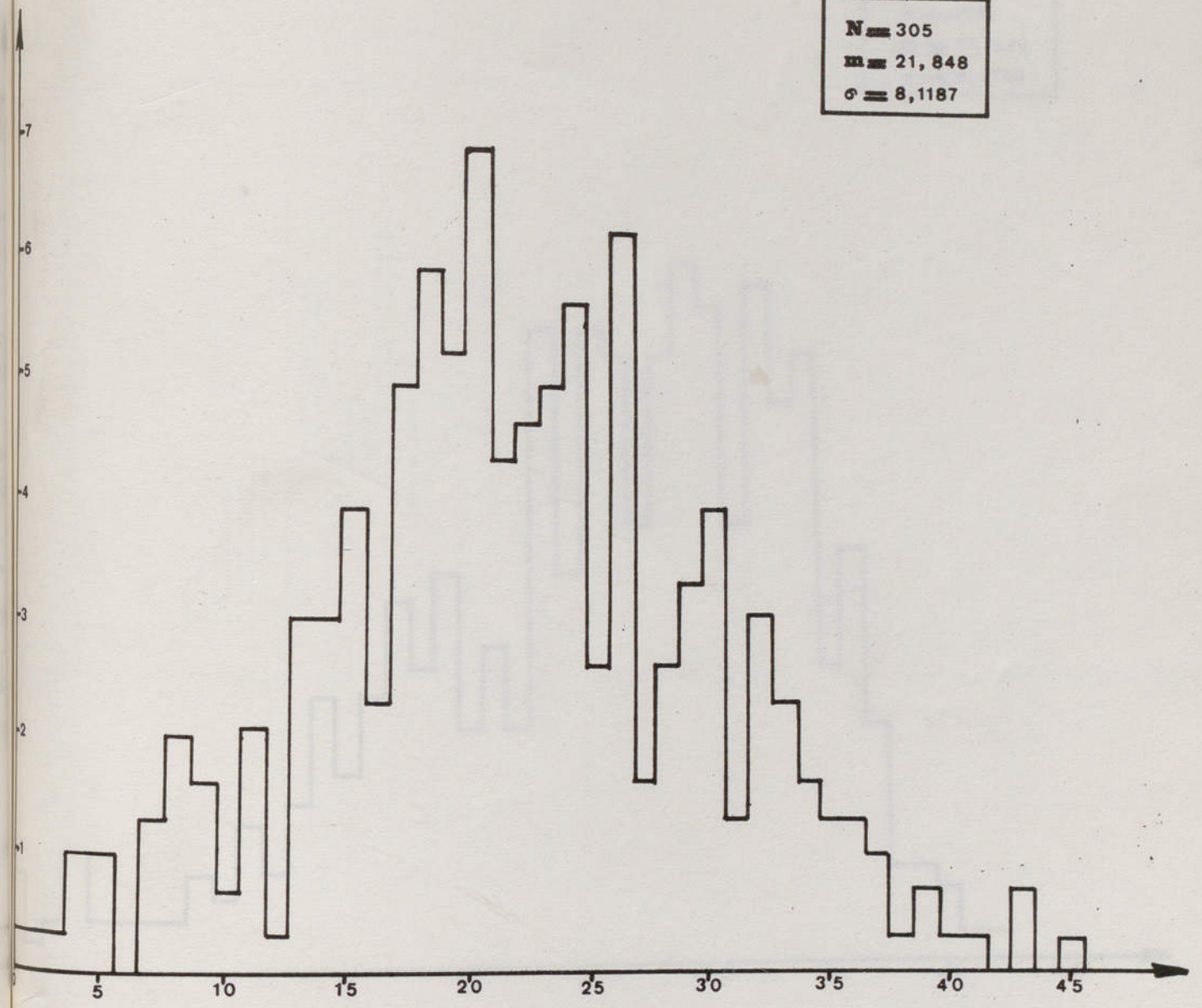
Histogramme N° 18 : note test T7 (ancienne batterie)

$N = 307$
 $m = 49,433$
 $\sigma = 19,3322$



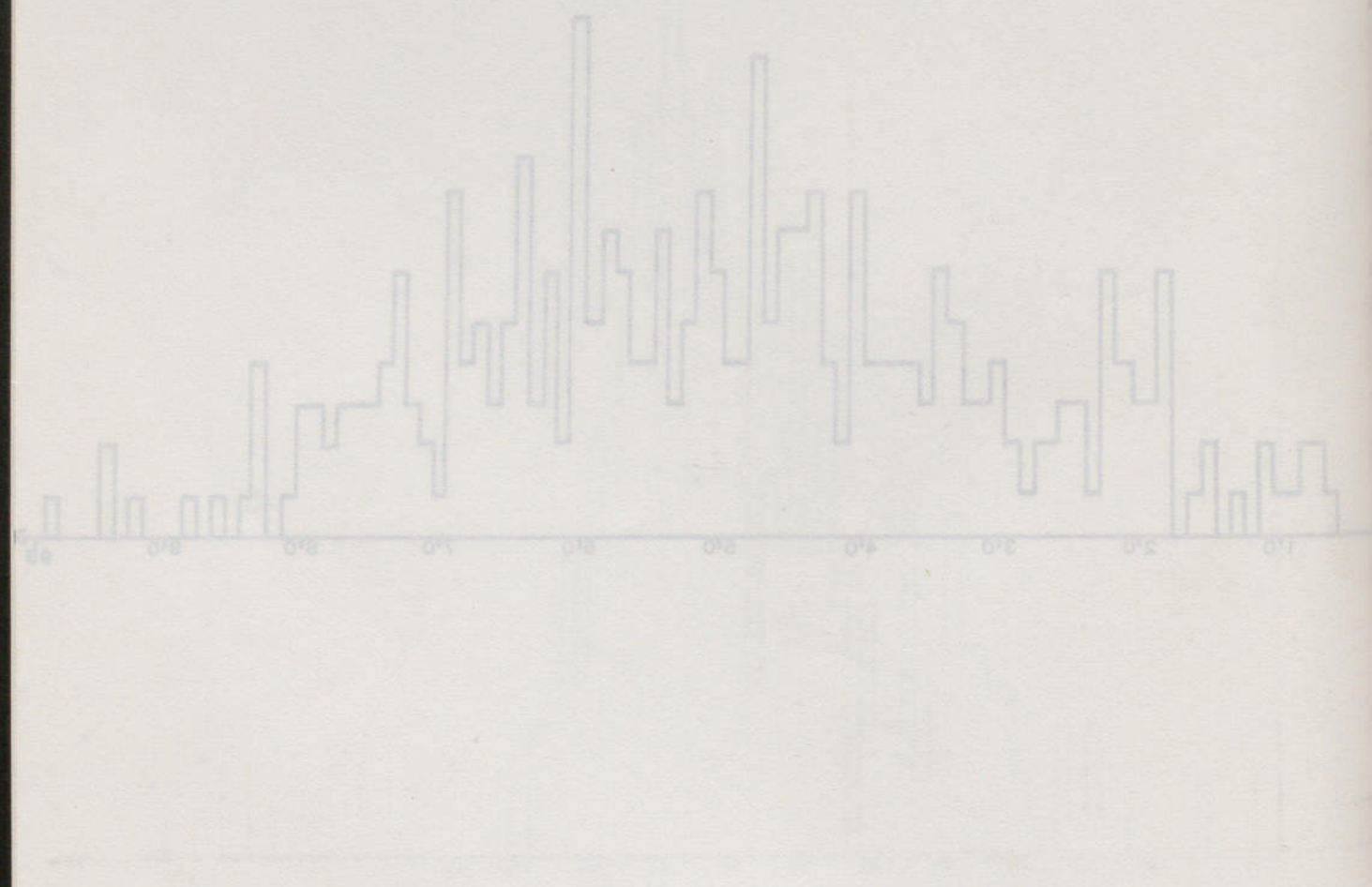
Histogramme N° 19 : note NIP (ancienne batterie)

$N = 305$
 $m = 21,848$
 $\sigma = 8,1187$



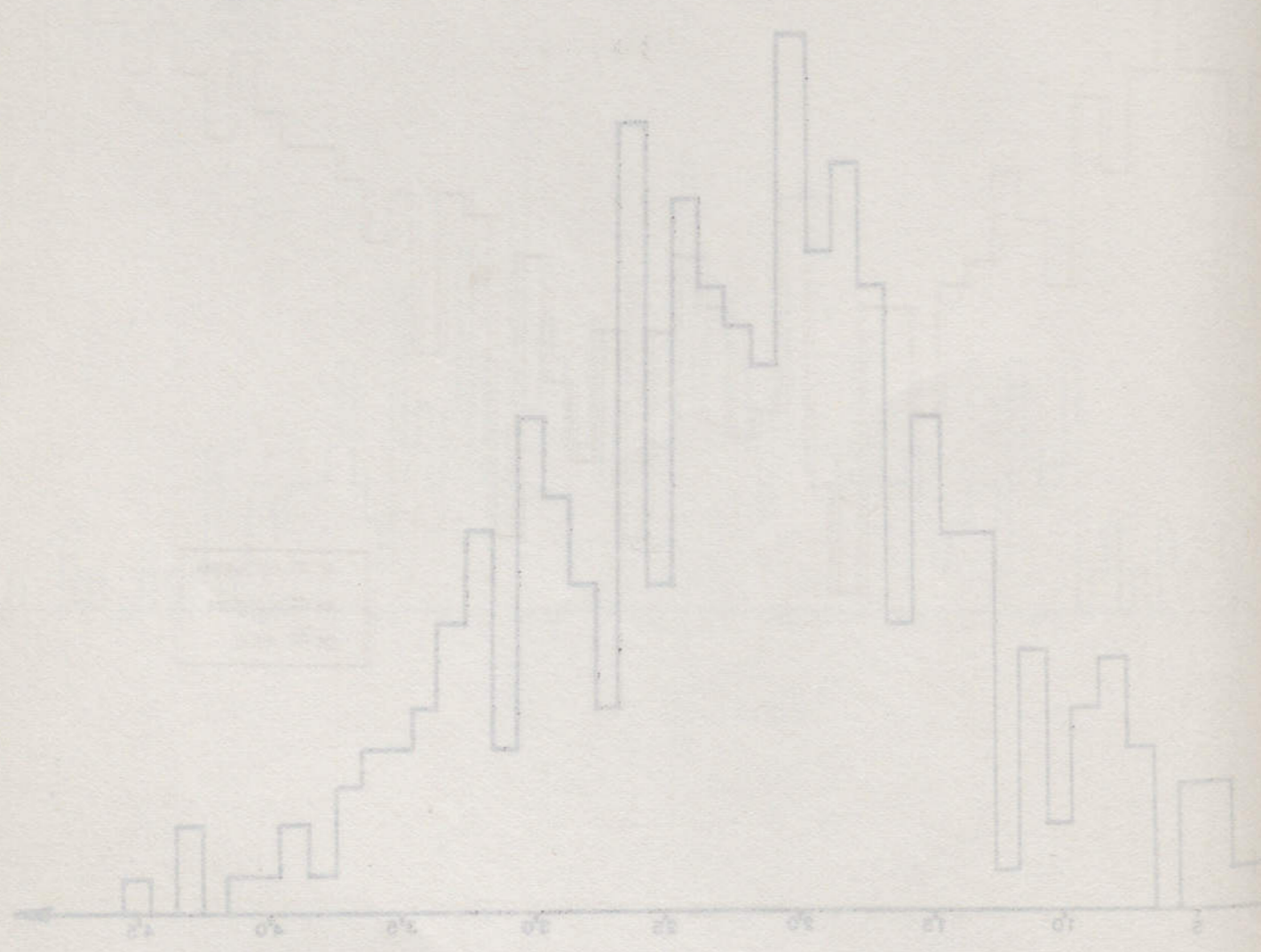
Histogramme N° 18 : note NIP (ancienne batterie)

$N = 305$
 $m = 21,848$
 $\sigma = 8,1187$



Histogramme N° 19 : note test T1 (ancienne batterie)

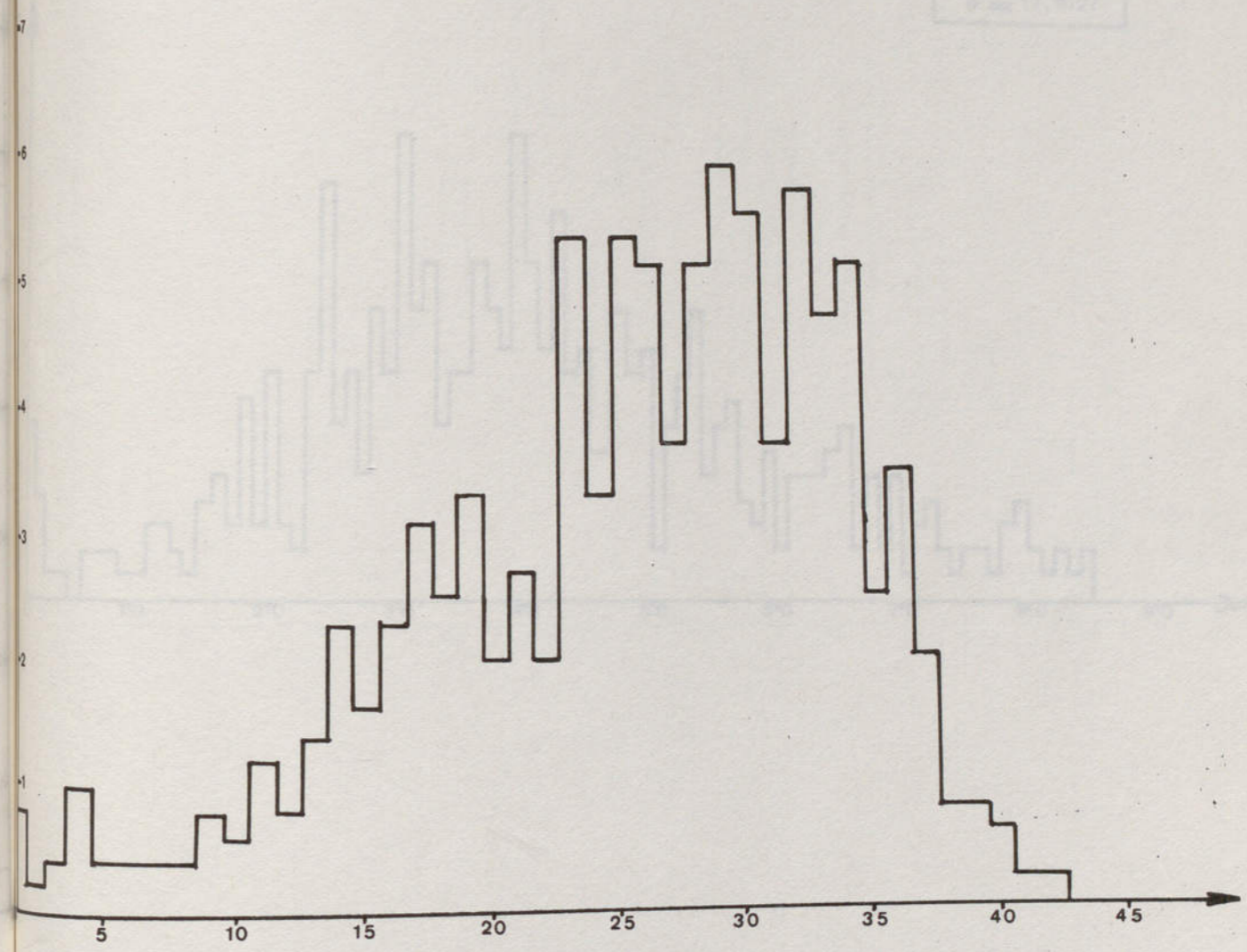
$N = 488$
 $m = 25,344$
 $\sigma = 8,2760$



Histogramme N° 20 : note test T1 (nouvelle batterie)

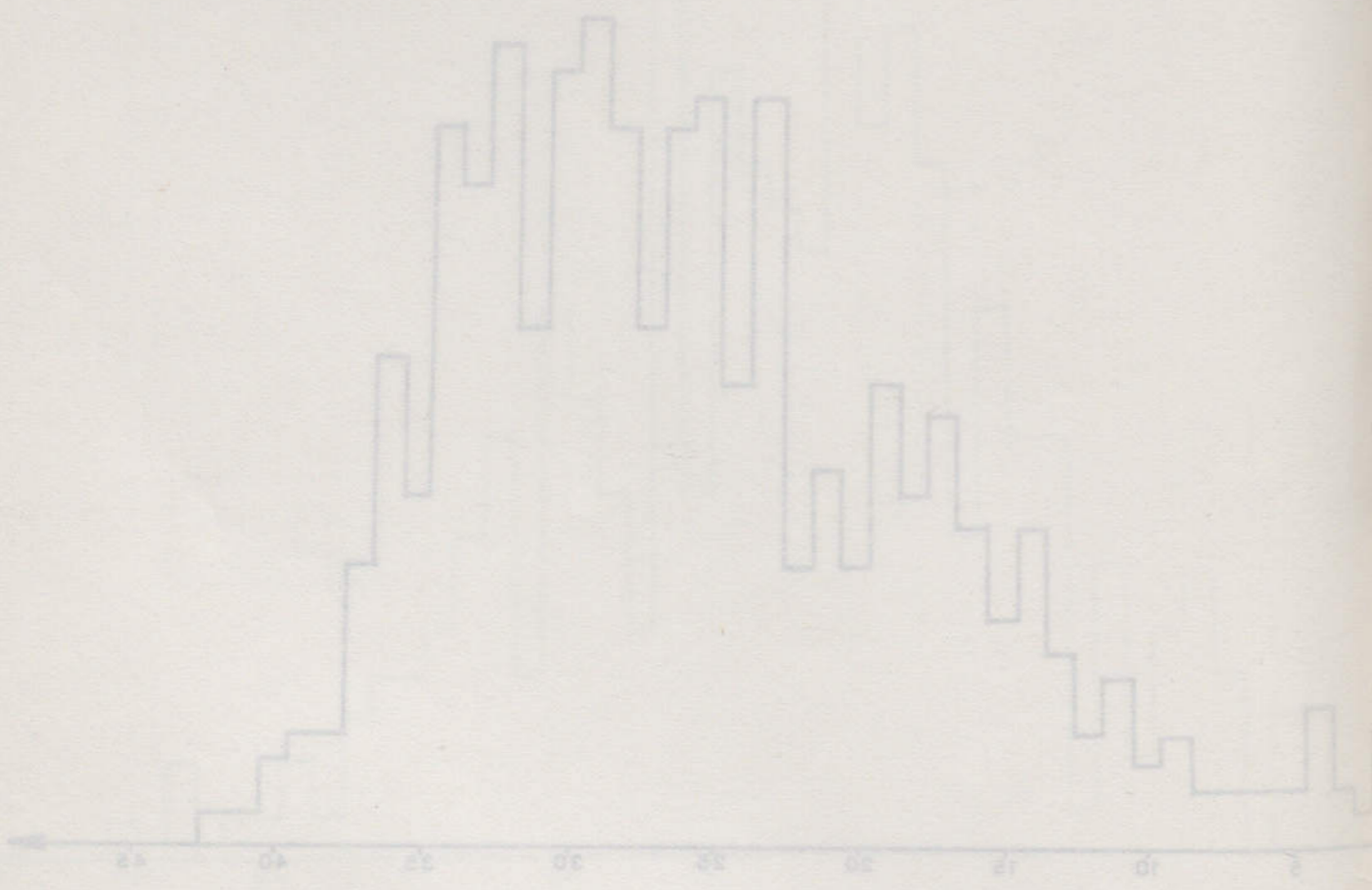
Histogramme N° 20 : note test T1 (nouvelle batterie)

$N = 488$
 $m = 25,344$
 $\sigma = 8,2760$



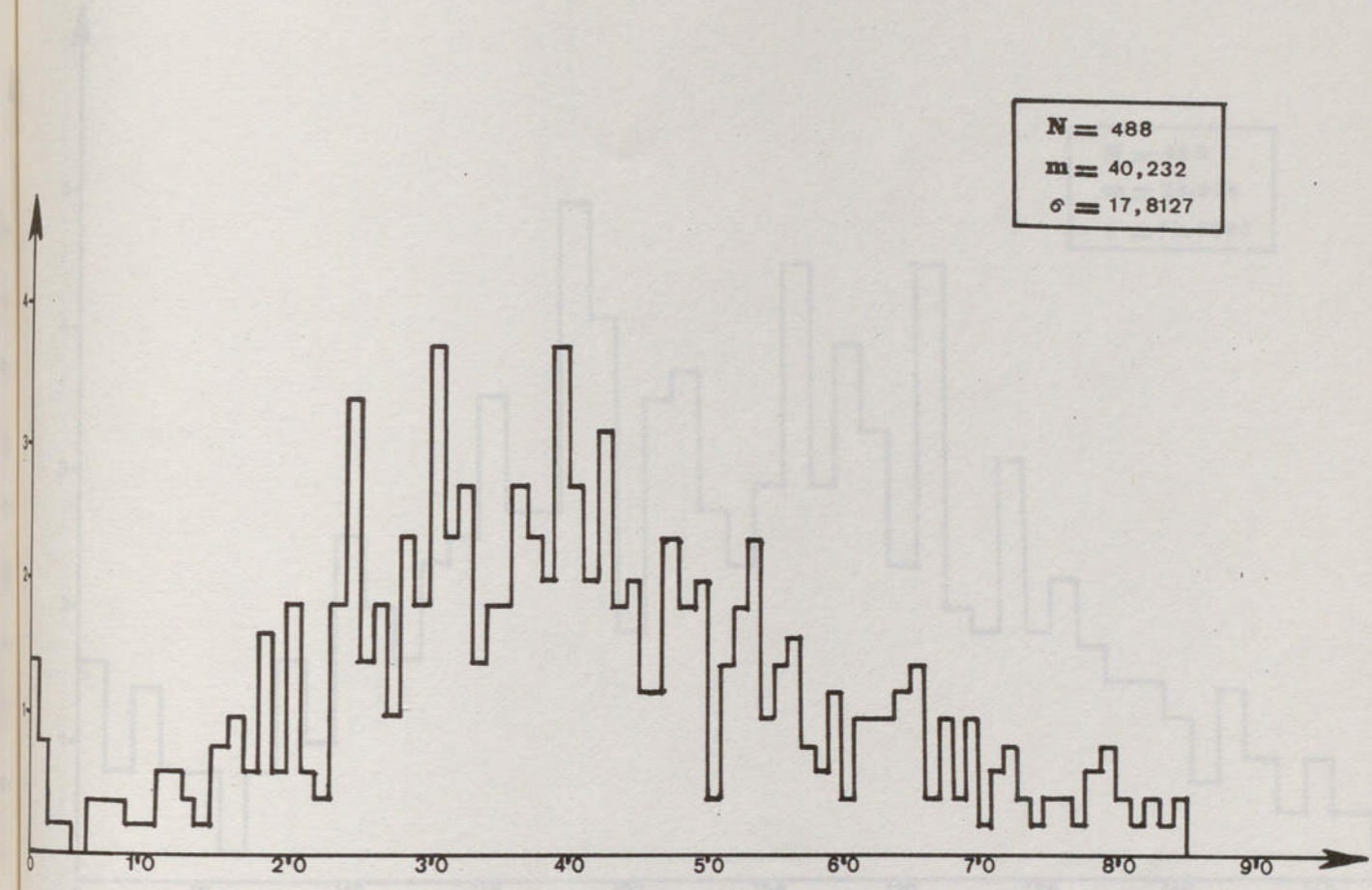
Histogramme N° 20 : note test T7 (nouvelle batterie)

$N = 488$
 $m = 40,232$
 $\sigma = 17,8127$



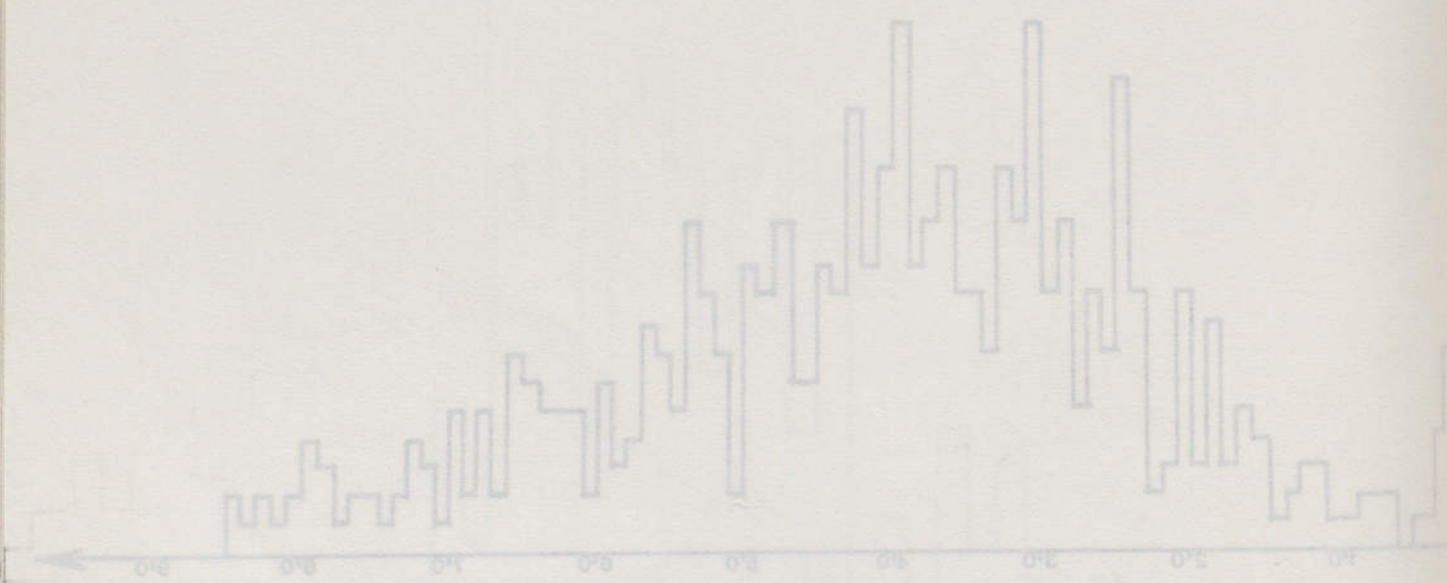
Histogramme N° 21 : note test T7 (nouvelle batterie)

$N = 488$
 $m = 40,232$
 $\sigma = 17,8127$



Histogramme N° 21 : note test T7 (nouvelle batterie)

$N = 488$
 $m = 23,934$
 $\sigma = 10,7884$



Histogramme N° 22 : note T8 (nouvelle batterie)

Histogramme N° 22 : note T8 (nouvelle batterie)

$N = 488$
 $m = 23,934$
 $\sigma = 10,7884$

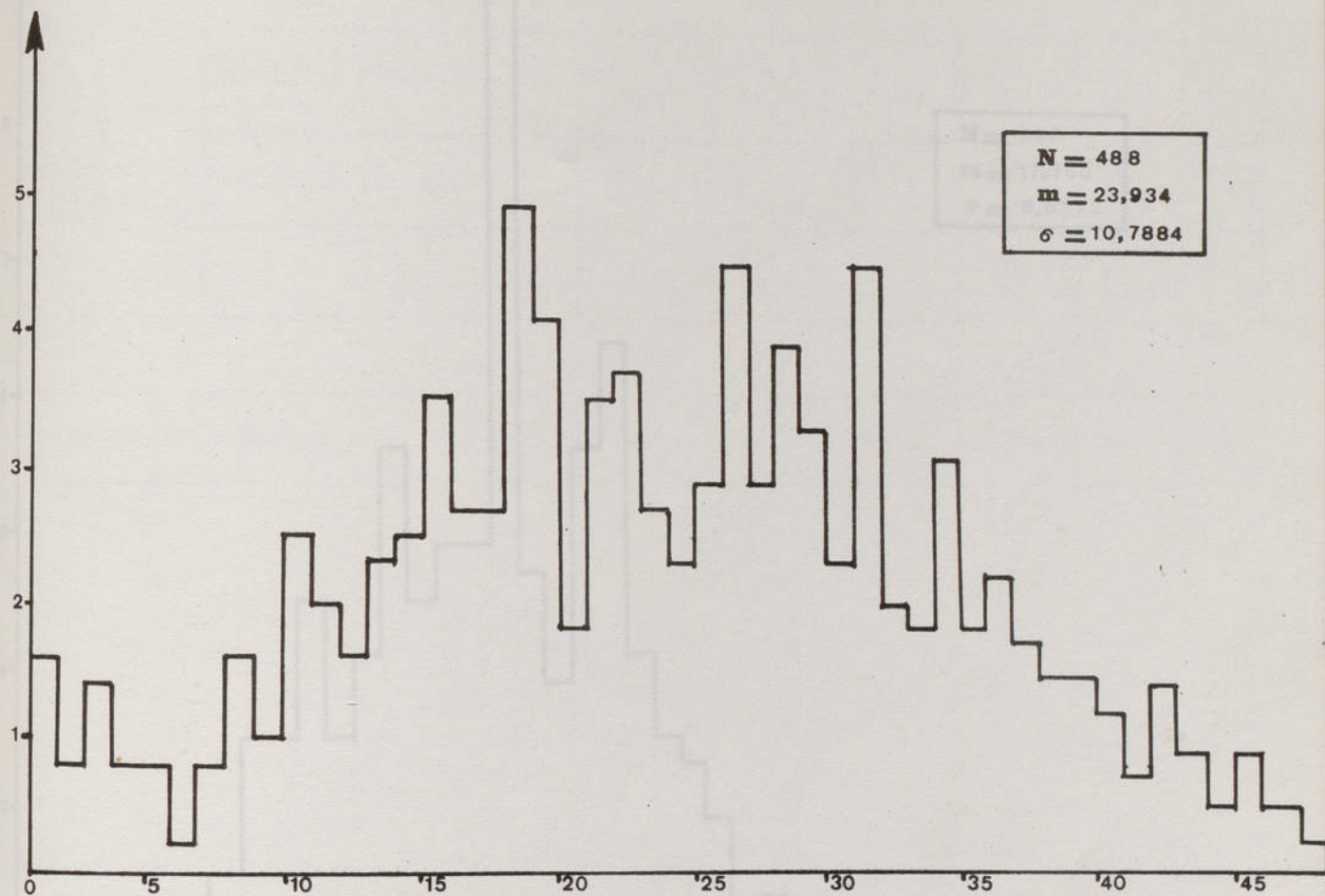
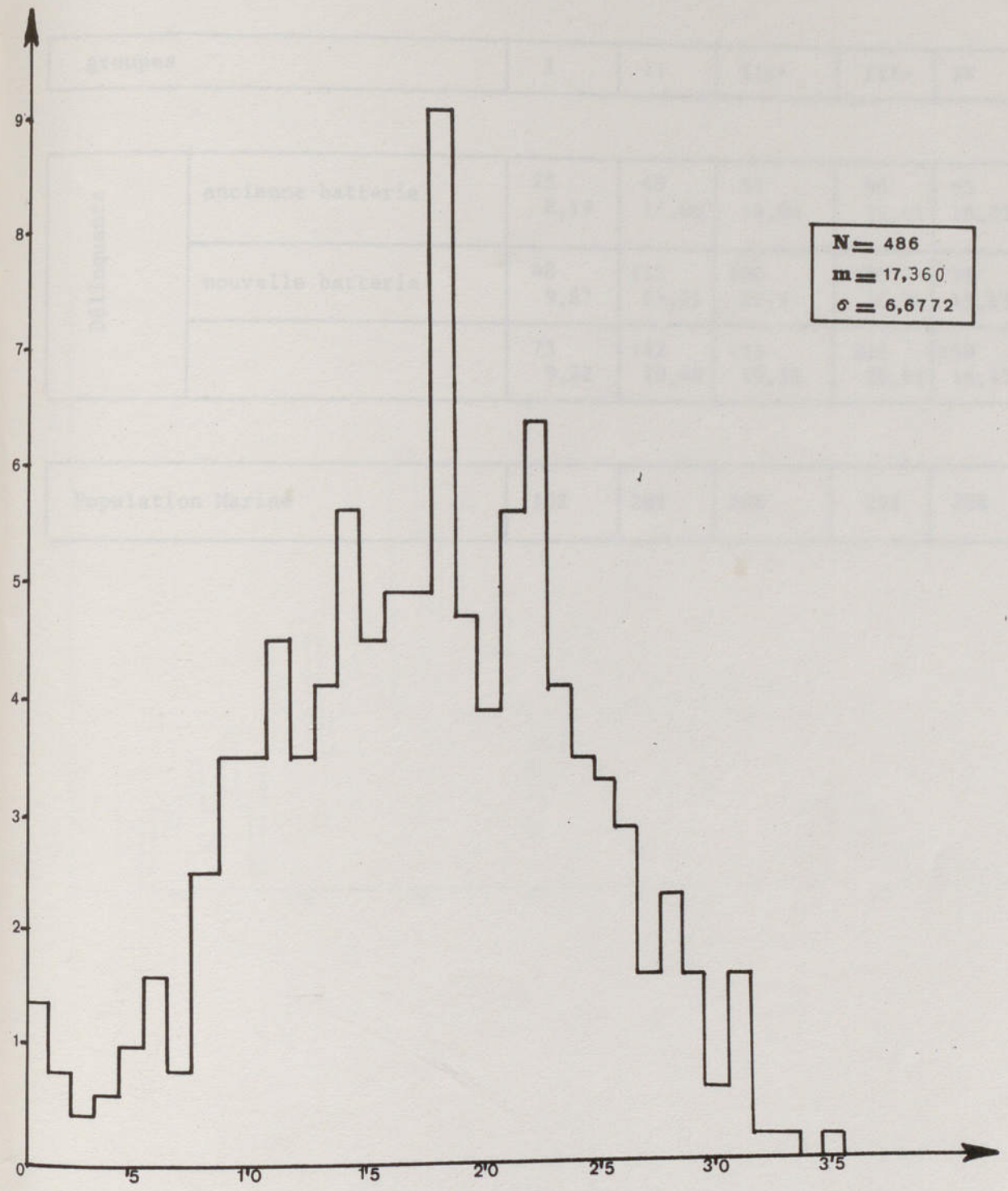


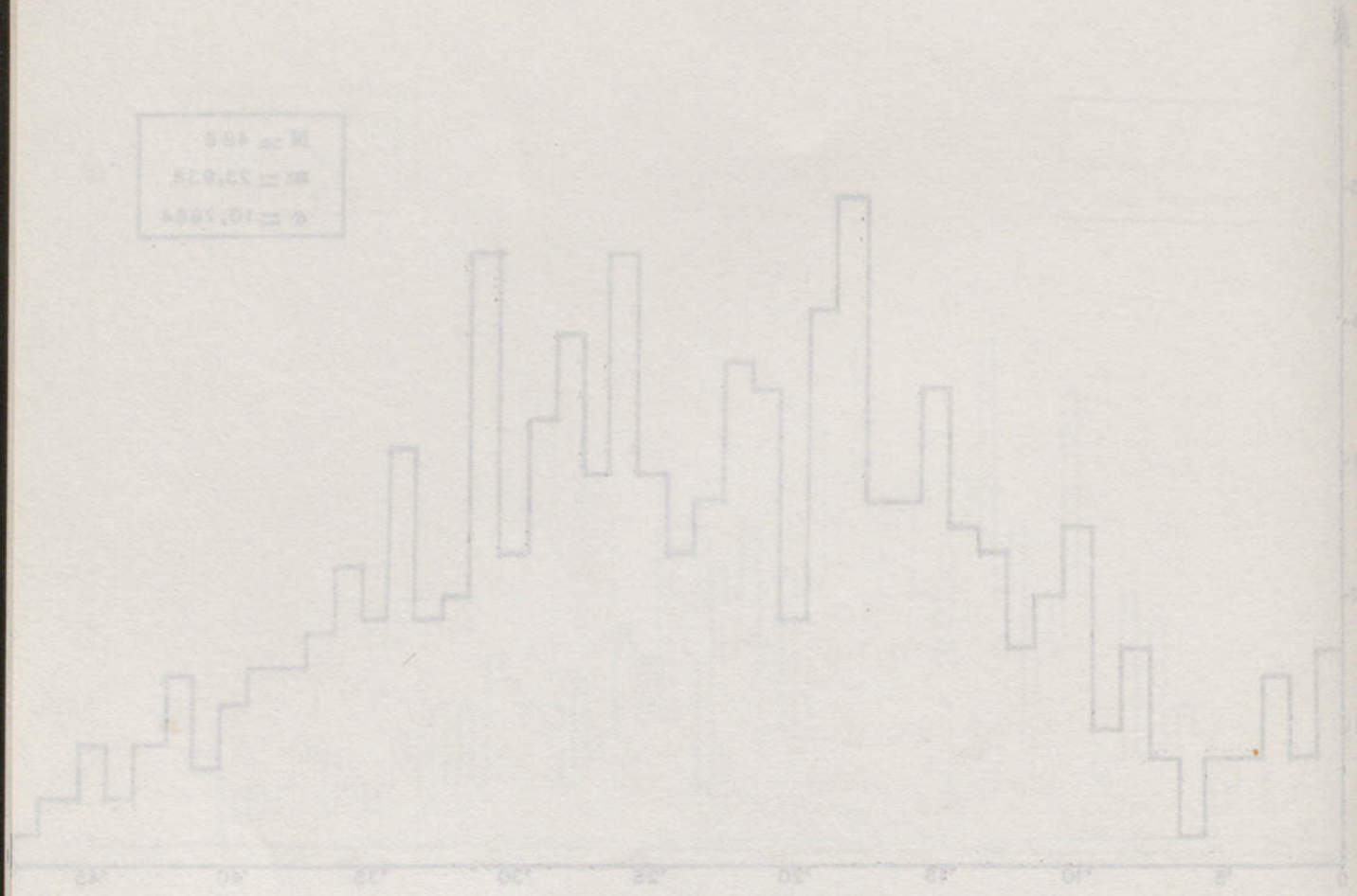
Tableau n° 24 : Répartition des notes N.I.P.

Histogramme N° 23 : note N.I.P. (nouvelle batterie)



Histogramme N° 23 : note N.I.P. (nouvelle batterie)

$N = 486$
 $m = 17,360$
 $\sigma = 6,6772$



Histogramme N° 23 : note N.I.P. (nouvelle batterie)

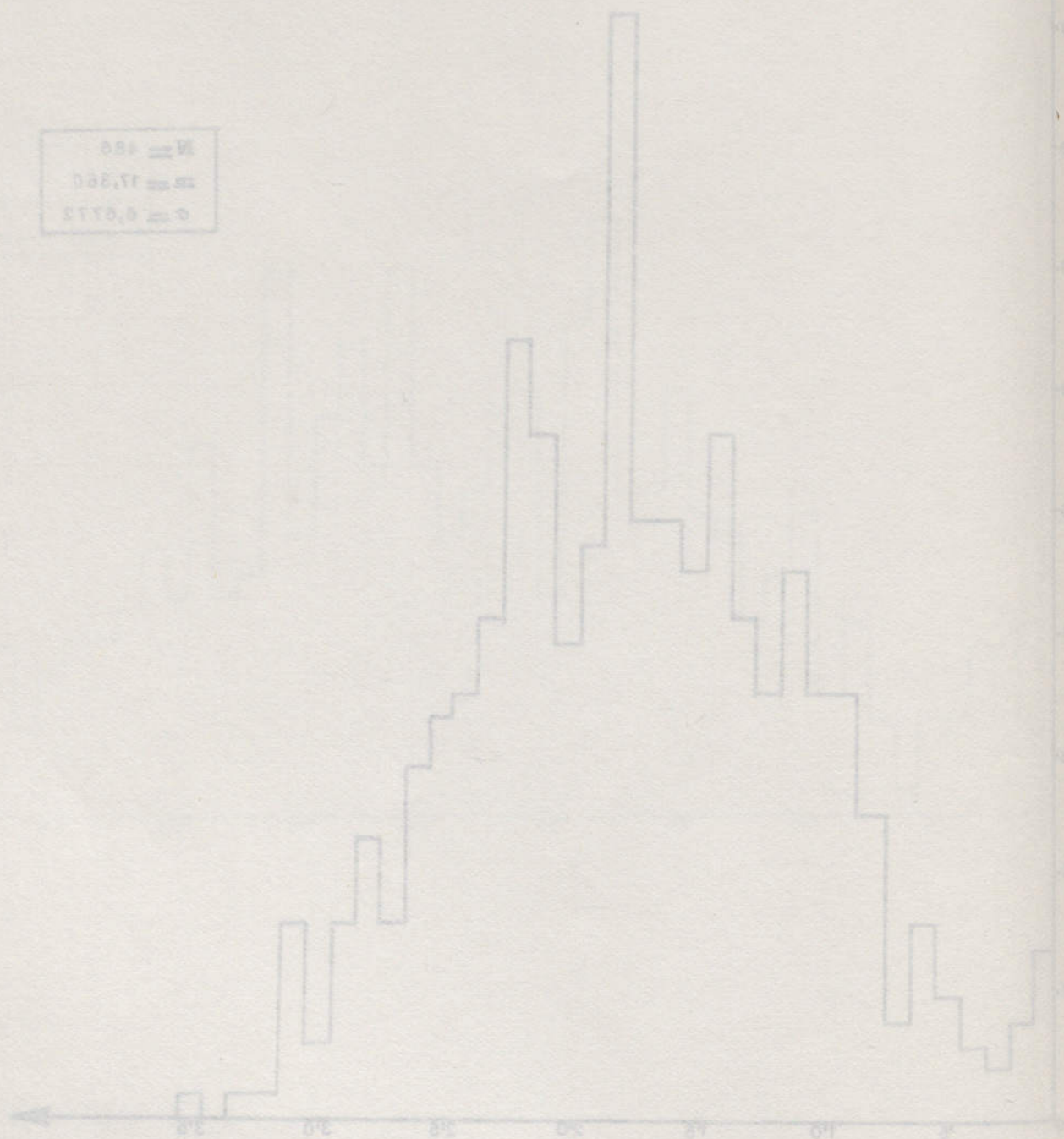


Tableau n° 24 : Répartition suivant N.I.P.

groupes		I	II	III+	III-	IV	V
Délinquants	ancienne batterie	25 8,19	49 16,06	55 18,03	99 32,45	55 18,03	22 7,21
	nouvelle batterie	48 9,87	113 23,25	100 20,57	130 26,74	75 15,43	20 4,11
		73 9,22	162 20,48	155 19,59	229 28,95	130 16,43	42 5,30
Population Marine		10%	20%	20%	20%	20%	10%

Tableau n° 24 : Répartition suivant N.I.F.

Groupes	I	II	III-	III-	IV	V
anciennes batteries	8,19	16,06	18,03	32,42	18,03	7,21
nouvelles batteries	9,87	22,22	20,21	28,74	12,42	4,11
Population Marine	9,22	20,48	19,29	28,92	18,43	2,30

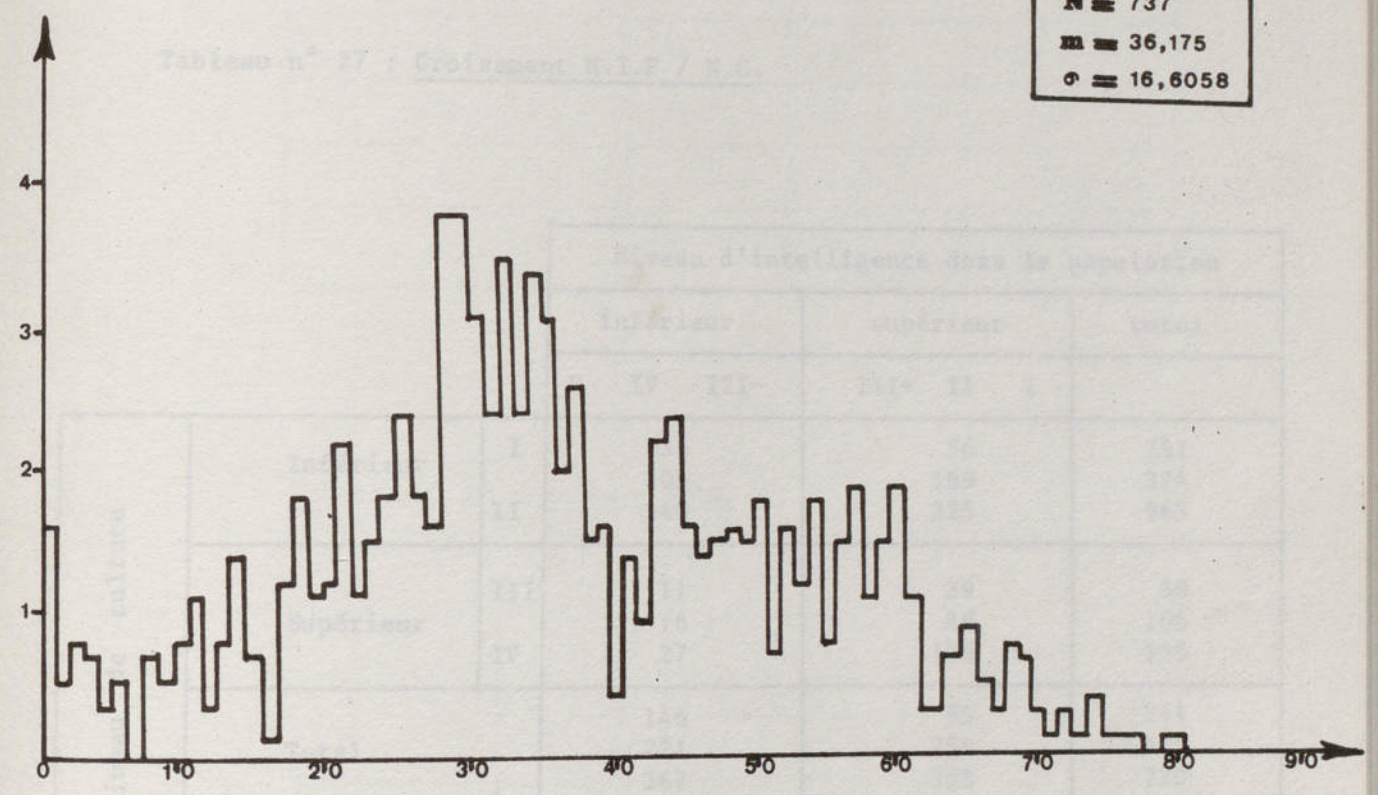
Tableau n° 25 : Répartition suivant N.C.

Groupes	I	II	III	IV	V
délinquants	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
pop. Marine	4,19	27,30	26,80	25,22	16,50

Histogramme N° 25 : note test de niveau de culture

Tableau n° 27 : Croisement N.I.F. / N.C.

N = 737
 m = 36,175
 σ = 16,6058



Histogramme N° 25 : note test de niveau de culture

127 sur 127
271,82 sur 280
16,0008

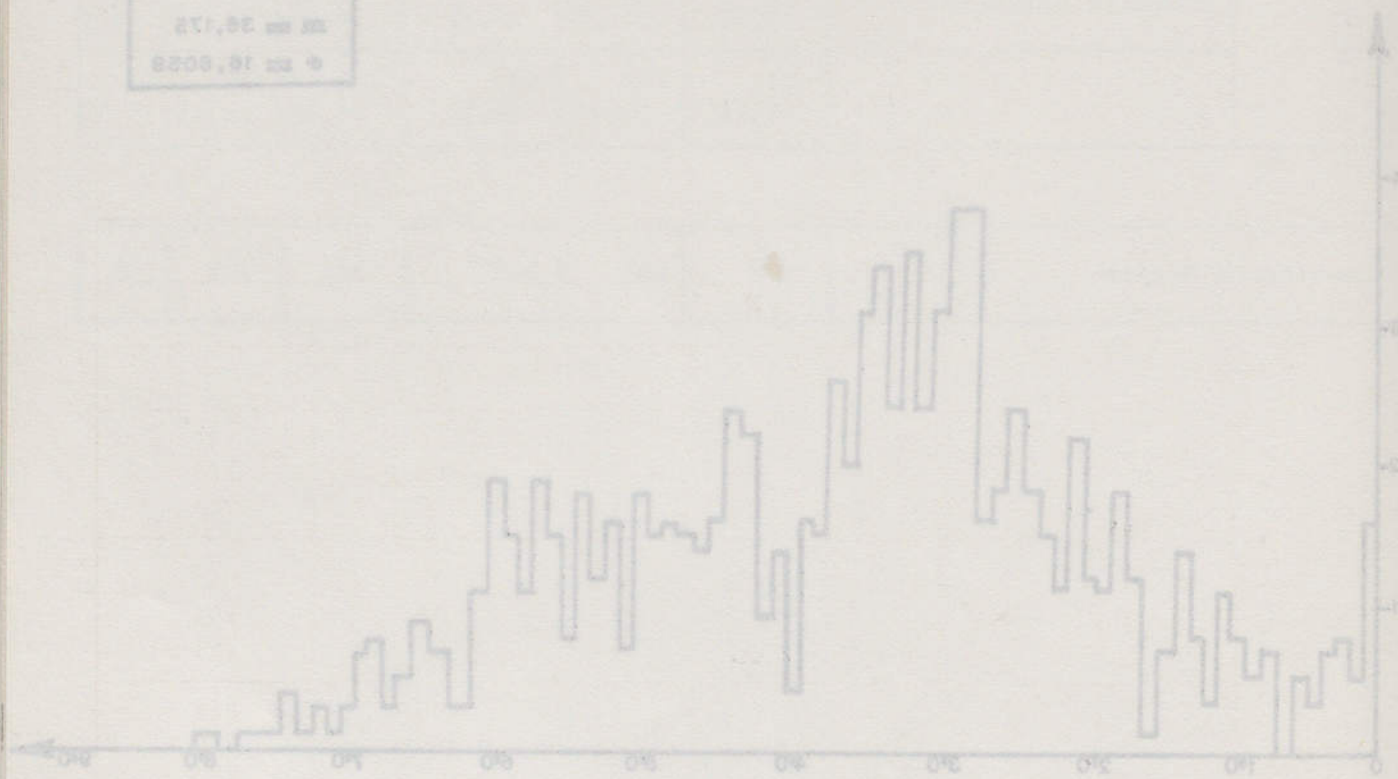


Tableau n° 26 : Répartition suivant N.C.

Groupes	I	II	III	IV	Σ
délinquants	163 21,64	432 57,37	129 17,13	29 3,85	753 99,99
pop. Marine	6,00	32,50	56,00	5,50	100,00

Tableau n° 27 : Croisement N.I.P / N.C.

		Niveau d'intelligence dans la population						
		inférieur			supérieur			total
		V	IV	III-	III+	II	I	
Niveau de culture	Inférieur	I	135			56		191
		II	205			169		374
	Supérieur	III	340			225		565
		IV		11			39	
Total			16			89		105
			27			128		155
			146			95		241
			221			258		479
			367			353		720

Tableau n° 26 : Répartition suivant N.C.

Groupes	I	II	III	IV	%
délinquants	163	432	129	39	78,7
pop. Marine	5,00	32,50	26,00	2,20	100,00

Tableau n° 27 : Croisement M.I.P. / N.C.

Niveau de criminalité	Niveau d'intelligence dans la population	
	Inférieur	Supérieur
Niveau de criminalité	I	132
	II	340
	III	41
	IV	27
Total	I	146
	II	351
	III	68
	IV	128

Tableau N° 28 : V.G.P. (Valeur générale de Personnalité)

Groupes	N	%	% Marine
A	1	0,16	1 %
AB	7	1,16	9 %
B	49	8,16	20 %
C+	181	30,16	20 %
C-	222	37,00	20 %
D	119	19,83	20 %
DE	19	3,16	9 %
E	2	0,33	1 %
M	600	99,96	100 %

Tableau n° 29 : P. du sigycop.

	N	%
1	213	85,88
2	4	1,61
3	31	12,50
4	0	
5	0	
M	248	99,99

Tableau n° 28 : Valeurs absolues de l'échelle de personnalité

années	I	S	note moyenne
1962	0,18	7	A
1963	0,16	7	AB
1964	0,16	6	B
1965	0,16	181	+C
1966	0,10	222	-C
1967	0,11	119	D
1968	0,11	19	DE
1969	0,13	2	E
1970	0,13	600	M

Tableau n° 29 : P. du sigcop

années	I	S	note moyenne
1962	82,28	112	1
1963	10,1	2	2
1964	12,20	31	3
1965	0	0	4
1966	0	0	5
1967	00,22	248	6

Tableau n° 30 : étude longitudinale des résultats N.I.P. et N.C.

années	groupes	N. I. P.		N. C.		note moyenne
		N	%	N	%	
1962	inférieurs (I)	34	59,64	34	85,00	34,7436
	supérieurs (S)	23	40,35	6	15,00	
1963	I	53	59,55	57	82,60	33,1364
	S	36	40,44	12	17,39	
1964	I	50	56,17	68	82,92	32,5769
	S	39	43,82	14	17,07	
1965	I	36	52,17	51	78,46	36,7778
	S	33	47,82	14	21,53	
1966	I	38	62,29	46	83,63	32,7091
	S	23	37,70	9	16,36	
1967	I	39	50,00	61	77,21	36,8571
	S	39	50,00	18	22,78	
1968	I	39	49,36	67	80,72	36,3333
	S	40	50,63	16	19,27	
1969	I	38	45,78	76	84,44	33,7865
	S	45	54,21	14	15,55	
1970	I	18	31,03	49	80,32	38,4918
	S	40	68,96	12	19,67	
1971	I	27	44,26	39	62,90	41,1475
	S	34	55,73	23	37,09	
1972	I	26	41,93	42	67,74	40,8226
	S	36	58,06	20	32,25	

Tableau n° 30 : Étude longitudinale des résultats N.I.P. et M.C.

Années	Groupes	N. I. P.		M. C.	
		N	%	N	%
1962	inférieurs (I)	34	59,64	34	87,00
	supérieurs (S)	23	40,35	5	12,00
1963	I	23	28,22	27	85,60
	S	36	40,44	12	17,39
1964	I	20	26,17	68	81,92
	S	39	43,82	14	17,02
1965	I	36	32,17	21	78,48
	S	33	43,82	14	21,22
1966	I	38	62,39	48	83,62
	S	22	37,70	9	16,36
1967	I	39	20,00	61	27,21
	S	39	20,00	18	22,78
1968	I	39	48,39	67	80,72
	S	40	20,63	16	19,72
1969	I	38	42,78	78	84,44
	S	42	24,21	14	12,22
1970	I	18	31,03	49	80,32
	S	40	68,96	12	18,62
1971	I	27	44,26	39	62,90
	S	34	22,72	23	37,09
1972	I	28	41,93	42	67,74
	S	38	28,06	20	32,22

Tableau n° 31 : résultats Q.C.1.

Groupe	note	Délinquants		pop. Marine
		N	%	%
10	0	57	9,25	20,00
9	1			
8	2	53	8,60	10,00
7	3	41	6,65	10,00
6	4 - 5	81	13,14	10,00
5	6 - 7	65	10,55	10,00
4	8 - 11	92	14,93	10,00
3	12-14	58	9,41	10,00
2	15-22	94	15,25	10,00
1	23 et +	75	12,17	10,00
Total		616	99,95	100,00
Moyenne		11,2528		

Tableau n° 31 : répartition D.C.I.

Groupes	âge	N	%
01	0	23	2,12
2	1	22	2,00
3	2	41	3,73
4	3-4	81	7,41
5	5-7	85	7,72
6	8-11	92	8,42
7	12-14	95	8,67
8	15-17	98	8,97
9	18-21	72	6,57
Total		1108	100,00
Moynage			11,328

Tableau n° 32 : antécédents psychopathologiques

Question	antécédents analysés	N	%
26	idées suicidaires	7	1
32	dépression nerveuse	21	3,1
33	hospitalisation pour maladie mentale	9	1,3
50	bégaiement	143	21,4
51	tics	46	6,9
52	énurésie tardive (après 5 ans)	98	14,7
54	asthme	13	1,9
55	énurésie actuellement	5	0,7
66	onychophagie	161	24,1
67	fugue	130	19,5
90	ivresse ou intempérance alcoolique	19	2,8
92	drogues ou toxiques sans ordonnance	14	2,1

10	2	9	8	9	5	3	6	3	2	6	4
9	6,66	10,46	8,98	13,43	8,62	4,34	11,76	6,66	7,14	17,64	7,14
8	1	7	10	4	4	4	3	4	3	5	8
	3,33	8,13	11,23	5,97	6,89	5,79	5,88	8,88	10,71	14,70	14,28
7	2	3	5	9	1	5	3	2	1	3	6
	6,66	3,48	5,61	13,43	1,72	7,24	5,88	4,44	3,57	8,82	10,71
6	5	7	10	7	10	11	8	3	6	6	8
5	5	10	9	1	9	11	5	3	6	3	3
4	3	13	14	16	8	7	5	3	7	4	12
3	2	7	7	6	8	11	6	4	2	2	3
2	4	14	15	11	9	11	5	12	1	2	9
1	6	16	11	4	4	6	10	11	0	3	3
m	13,4000	12,8721	11,1461	9,6119	10,2241	10,3333	11,7059	18,4444	6,7500	9,6765	8,9643

Tableau n° 33 : note Q.C.I. (étude longitudinale)

Tableau n° 33 : note Q.C.I. (étude longitudinale)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
idées suicidaires	2,08						1,96	2,08	2,50	4,34	1,69
dép. nerveuse	2,08	3,37	3,37	2,98	5,17	1,44		2,08	5,00	4,34	5,08
hosp. pour maladie mentale	2,08	3,37	3,37		1,72			2,08			
bégaiement	29,16	19,16	23,59	23,88	25,86	17,39	16,32	33,33	10,00	10,87	23,72
tics	10,41	8,98	5,61	4,47	10,34	7,24	4,08	2,08	12,50	4,34	6,78
énurésie tardive	12,50	15,73	14,60	13,43	15,51	14,49	18,00	12,50	12,50	13,04	16,94
asthme		4,49	1,12	2,98	1,72	4,34	4,00				
énurésie actuellement		2,24							5,00		1,69
onychophagie	25,00	19,10	14,60	23,88	27,58	27,53	20,00	25,53	37,50	28,26	30,50
fugue	27,08	25,84	19,10	22,38	27,58	20,29	14,00	10,41	20,00	8,69	10,16
ivresse	2,08	2,24	4,49	5,97		4,34	2,00	2,08		4,34	1,69
drogue	2,08	1,13	2,24	1,49	6,89	1,44			5,00		3,39

Tableau n° 34 : antécédents relevés par Q.C.I. (étude longitudinale).

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
idées suicidaires	2,08						1,96	2,08	2,50	4,34	1,69
dép. nerveuse	2,08	3,37	3,37	2,98	5,17	1,44		2,08	5,00	4,34	5,08
hosp. pour maladie mentale	2,08	3,37	3,37		1,72			2,08			
bégaiement	29,16	19,16	23,59	23,88	25,86	17,39	16,32	33,33	10,00	10,87	23,72
tics	10,41	8,98	5,61	4,47	10,34	7,24	4,08	2,08	12,50	4,34	6,78
énurésie tardive	12,50	15,73	14,60	13,43	15,51	14,49	18,00	12,50	12,50	13,04	16,94
asthme		4,49	1,12	2,98	1,72	4,34	4,00				
énurésie actuellement		2,24							5,00		1,69
onychophagie	25,00	19,10	14,60	23,88	27,58	27,53	20,00	25,53	37,50	28,26	30,50
fugue	27,08	25,84	19,10	22,38	27,58	20,29	14,00	10,41	20,00	8,69	10,16
ivresse	2,08	2,24	4,49	5,97		4,34	2,00	2,08		4,34	1,69
drogue	2,08	1,13	2,24	1,49	6,89	1,44			5,00		3,39

Tableau n° 34 : Antécédents relevés par O.C.I. (Suite précédente)

Profession	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936				
tailleur	3'08	1'13	3'34	1'10	2'80	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00			
tailleur	3'08	3'34	1'10	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00	1'30	2'00		
tailleur	31'00	32'80	10'10	33'38	31'20	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	30'30	
tailleur	32'00	16'10	14'90	33'86	31'28	31'23	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	30'00	
tailleur	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	3'08	
tailleur	15'20	12'33	14'80	13'43	13'21	14'48	13'00	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	13'20	
tailleur	10'41	6'86	2'01	4'41	10'37	1'34	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	4'06	
tailleur	30'10	18'18	33'20	33'88	31'88	11'36	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35	18'35
tailleur	5'08	3'21	3'21	5'08	1'13	1'13	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	
tailleur	5'08	3'21	3'21	5'08	2'11	2'11	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	
tailleur	5'08	3'21	3'21	5'08	1'30	1'30	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	3'21	

Tableau n° 35 : âge du sujet lors de son premier délit.

Age	N	%
18	8	0,96
19	63	7,56
20 ans	157	18,84
21	247	29,65
22	157	18,84
23	93	11,16
24	36	4,32
25 ans	15	1,80
26 ans	9	1,08
27	7	0,84
28	8	0,96
29	2	0,24
30 ans	7	0,84
31	4	0,48
32	3	0,36
33	8	0,96
35 ans	2	0,24
38	2	0,24
39	3	0,36
43	1	0,12
59	1	0,12
M	833	99,97
F	21a 11m	

Tableau n° 36 : Temps de service au premier délit.

	N	%
au cours de la 1° année	119	10,00
au cours de la 2° année	372	31,28
au cours de la 3° année	241	20,26
au cours de la 4° année	149	12,53
au cours de la 5° année	101	8,49
au cours de la 6° année	77	6,47
au cours de la 7° année	32	2,69
au cours de la 8° année	17	1,42
au cours de la 9° année	11	0,92
au cours de la 10° année	9	0,75
au cours de la 11° année	4	0,33
au cours de la 12° année	11	0,92
au cours de la 13° année	8	0,67
au cours de la 14° année	7	0,58
au cours de la 15° année	11	0,92
au cours de la 16° année	4	0,33
au cours de la 17° année	3	0,25
au cours de la 18° année	2	0,16
au cours de la 19° année	2	0,16
au cours de la 20° année	1	0,08
au delà de la 20° année	8	0,67
M	1189	99,88

Tableau n° 36 : Temps de service au premier délit.

Année	N	%
au cours de la 1 ^{re} année	119	10,00
au cours de la 2 ^e année	372	31,28
au cours de la 3 ^e année	281	20,28
au cours de la 4 ^e année	149	12,22
au cours de la 5 ^e année	101	8,49
au cours de la 6 ^e année	77	6,47
au cours de la 7 ^e année	32	2,69
au cours de la 8 ^e année	17	1,43
au cours de la 9 ^e année	11	0,92
au cours de la 10 ^e année	9	0,73
au cours de la 11 ^e année	4	0,33
au cours de la 12 ^e année	11	0,92
au cours de la 13 ^e année	8	0,67
au cours de la 14 ^e année	7	0,58
au cours de la 15 ^e année	11	0,92
au cours de la 16 ^e année	4	0,33
au cours de la 17 ^e année	3	0,25
au cours de la 18 ^e année	2	0,16
au cours de la 19 ^e année	2	0,16
au cours de la 20 ^e année	1	0,08
au delà de la 20 ^e année	8	0,67
Total	1189	99,88

Tableau n° 37 : répartition des délits de la 1^{re} Affaire.

Gravité	Description	N	%
gr. 1	désertion	380	30,84
gr. 2	délinquance contre les biens	461	37,41
gr. 3	délinquance astucieuse	64	5,19
gr. 4	délinquance violente	218	17,69
gr. 5	grande indiscipline	47	3,81
gr. 6	délinquance routière	38	3,08
gr. 7	délinquance sexuelle	35	2,84
gr. 8	divers	9	0,73
Total		1232	101,59

Tableau n° 37 : répartition des délits de la 1^{re} affaire.

Gr.	Délit	N	%
Gr. 1	désertion	380	30,84
Gr. 2	délitance contre les biens	401	31,41
Gr. 3	délitance sexuelle	84	6,59
Gr. 4	délitance violence	218	17,19
Gr. 5	grande infraction	74	5,81
Gr. 6	délitance routière	38	2,98
Gr. 7	délitance sexuelle	33	2,58
Gr. 8	divers	9	0,71
		1232	100,00

Tableau n° 38 : sanctions de la 1^{re} affaire.

Fréquence d'apparition		N	%
peine principale	ordonnance de non-lieu, amnistie	51	4,28
	acquittement	74	6,21
	désaisissement	42	3,52
	amende	69	5,79
	moins de 3 mois avec sursis	102	8,57
	3 à 6 mois avec sursis	156	13,10
	6 mois à un an avec sursis	127	10,67
	plus d'un an avec sursis	20	1,68
	moins de 3 mois ferme	32	2,68
	3 à 6 mois ferme	292	24,53
	6 mois à un an ferme	197	16,55
	plus d'un an ferme	28	2,35
	M	1190	99,93
peine complémentaire	seulement la peine principale	1086	90,65
	peine principale + amende	32	2,67
	peine principale dont 1 partie avec sursis	67	5,59
	peine principale + perte du grade	13	1,08
	M	1198	99,99

Tableau n° 38 : répartition de la 1^{ère} affaire.

		peines principales	
		N	%
peines principales	ordonnance de non-lieu, amnistie	1	2,56
	acquiescement	2	5,12
	désaisissement	1	2,56
	amende	7	17,94
	moins de 3 mois avec sursis	9	23,07
	3 à 6 mois avec sursis	14	35,89
	6 mois à un an avec sursis	5	12,82
	plus d'un an avec sursis	39	99,96
	M	1190	
			1086
combinaisons de peines	peine principale + amende	32	2,67
	peine principale dont 1 partie avec sursis	67	5,59
	peine principale + perte de grade	13	1,08
	M	1198	99,99

Tableau n° 39 : Répartition des délits de la deuxième affaire.

		N	%
Fréquence d'apparition		41	3,27
délits	gr. I désertion	14	36,84
	gr. II délinquance contre les biens	17	44,73
	gr. III délinquance astucieuse	2	5,26
	gr. IV délinquance violente	4	10,52
	gr. V grande indiscipline	1	2,63
	M	38	99,98
peine principale	ordonnance de non-lieu, amnistie	1	2,56
	acquiescement	2	5,12
	désaisissement	1	2,56
	moins de trois mois ferme	7	17,94
	de trois à six mois ferme	9	23,07
	de six mois à un an ferme	14	35,89
	plus d'un an ferme	5	12,82
	M	39	99,96
peine complémentaire	peine principale seulement	37	94,87
	peine principale + amende	0	
	peine principale dont 1 partie avec sursis	1	2,56
	peine principale + perte de grade	1	2,56
	M	39	99,99

Tableau n° 40 : étude longitudinale de l'âge d'entrée dans la délinquance.

années	âges moyens
1962	22 ans 4 mois
1963	22 ans 4 mois
1964	22 ans 1 mois
1965	21 ans 9 mois
1966	21 ans 8 mois
1967	21 ans 7 mois
1968	21 ans 2 mois
1969	22 ans
1970	21 ans 10 mois
1971	21 ans 11 mois
1972	22 ans
M	21 ans 11 mois

N	2
---	---

Fréquence d'apparition	41	2,37
------------------------	----	------

Gr.	Description	N	%
Gr. I	délinquance	14	34,84
Gr. II	délinquance contre les biens	17	41,73
Gr. III	délinquance sexuelle	2	4,76
Gr. IV	délinquance violente	4	10,23
Gr. V	grande indisciplinée	1	2,43
N		38	92,98

Gr.	Description	N	%
1	ordonnance de non-lieu, amende	1	2,28
2	acquiescement	2	4,57
3	désistement	3	6,78
4	moins de trois mois ferme	7	15,64
5	de trois à six mois ferme	9	19,77
6	de six mois à un an ferme	14	30,89
7	plus d'un an ferme	2	4,57
N		38	92,98

Gr.	Description	N	%
1	peine principale + peine de grade	1	2,36
2	peine principale dont 1 partie avec sursis	1	2,36
3	peine principale + amende	0	0
4	peine principale seulement	37	97,64
N		38	92,98

Tableau n° 40 : étude longitudinale de l'âge à l'entrée dans la délinquance.

années	âge moyen
1962	31 ans 4 mois
1963	31 ans 4 mois
1964	31 ans 1 mois
1965	31 ans 9 mois
1966	31 ans 8 mois
1967	31 ans 7 mois
1968	31 ans 1 mois
1969	31 ans
1970	31 ans 10 mois
1971	31 ans 11 mois
1972	31 ans
M	31 ans 11 mois

Tableau n° 41 : Temps de service au 1° délit (étude longitudinale)

années	temps moyens
1962	4 ans 1 mois
1963	4 ans 4 mois
1964	4 ans 1 mois
1965	4 ans 1 mois
1966	3 ans 8 mois
1967	3 ans 4 mois
1968	3 ans 4 mois
1969	3 ans 9 mois
1970	3 ans 7 mois
1971	4 ans 4 mois
1972	3 ans 11 mois
M	3 ans 10 mois

(Distribution des crimes) et des "1" en chiffres ab égypte : 14 "9" ussoidat

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	
35	42	27	18	26	19	26	56	47	40	42	
30,17	30,88	20,61	18,00	29,21	18,44	25,49	45,90	36,71	40,00	35,29	
50	45	50	45	33	43	31	38	51	29	44	
43,10	33,08	38,16	45,00	37,07	41,74	30,39	31,14	39,84	29,00	36,97	
2	3	9	8	8	8	6	3	4	9	4	
1,72	2,20	6,87	8,00	8,98	7,76	5,88	2,45	3,12	9,00	3,38	
18	24	26	17	19	20	22	16	17	20	18	
15,51	17,64	19,84	17,00	21,34	19,41	21,56	13,11	13,28	20,00	15,12	
3	1	3	0	1	11	10	2	7	0	8	
2,58	0,73	2,29		1,12	10,67	9,80	1,63	5,46		6,72	
5	9	10	7	1	2	2	0	0	2	0	
4,31	6,61	7,63	7,00	1,12	1,94	1,96			2,00		
0	9	6	5	1	0	5	4	2	0	3	
	6,61	4,58	5,00	1,12		4,90	3,27	1,56		2,52	
3	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	
2,58	2,20						2,45				
M	116	136	131	100	89	103	102	122	128	100	119
	99,97	99,95	99,98	100,00	99,96	99,96	99,98	99,95	99,97	100,00	100,00

Tableau n° 42 : étude longitudinale de la criminalité.

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
gr. 1 Désertion	35 30,17	42 30,88	27 20,61	18 18,00	26 29,21	19 18,44	26 25,49	56 45,90	47 36,71	40 40,00	42 35,29
gr. 2 D.B.	50 43,10	45 33,08	50 38,16	45 45,00	33 37,07	43 41,74	31 30,39	38 31,14	51 39,84	29 29,00	44 36,97
gr. 3 D.A.	2 1,72	3 2,20	9 6,87	8 8,00	8 8,98	8 7,76	6 5,88	3 2,45	4 3,12	9 9,00	4 3,38
gr. 4 D.V.	18 15,51	24 17,64	26 19,84	17 17,00	19 21,34	20 19,41	22 21,56	16 13,11	17 13,28	20 20,00	18 15,12
gr. 5 G.I.	3 2,58	1 0,73	3 2,29	0	1 1,12	11 10,67	10 9,80	2 1,63	7 5,46	0	8 6,72
gr. 6 D.R.	5 4,31	9 6,61	10 7,63	7 7,00	1 1,12	2 1,94	2 1,96	0	0	2 2,00	0
gr. 7 D.S.	0	9 6,61	6 4,58	5 5,00	1 1,12	0	5 4,90	4 3,27	2 1,56	0	3 2,52
gr. 8 Divers	3 2,58	3 2,20	0	0	0	0	0	3 2,45	0	0	0
M	116 99,97	136 99,95	131 99,98	100 100,00	89 99,96	103 99,96	102 99,98	122 99,95	128 99,97	100 100,00	119 100,00

	1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010	1011	1012	1013	1014	1015	1016	1017	1018	1019	1020	1021	1022	1023	1024	1025	1026	1027	1028	1029	1030	1031	1032	1033	1034	1035	1036	1037	1038	1039	1040
V	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		

Tableau n° 43 : Le couple parental.

	DE	DB	DA	DV	GI	DR	DS	DI	
Père	Vivant	84,05	84,21	79,41	83,19	86,66	76,00	73,68	100,00
	Décédé	7,75	12,50	11,76	12,60	10,00	24,00	21,05	
	Inconnu	8,18	3,28	8,82	4,20	3,33		5,26	
Mère	Vivante	90,67	92,28	94,28	89,65	90,62	100,00	94,73	100,00
	Décédée	5,93	5,78		8,62	6,25		5,26	
	Inconnue	3,38	1,92	5,71	1,72	3,12			
Parents	Ensemble	69,69	72,16	71,42	76,92	65,62	76,00	68,42	100,00
	Divorcés	5,62	4,85	2,85	1,70	12,50			
	Séparés	3,89	3,23	2,85	0,85	3,12			
	p ou m dcd	12,98	18,44	14,28	17,09	12,50	24,00	26,31	
	p ou m inc	7,79	1,29	8,57	3,41	6,25		5,26	

Tableau n° 44 : Niveau socio-économique.

De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
----	----	----	----	----	----	----	----

Père	I	9,18	12,95	11,53	18,94	8,00	10,52	6,25	
	II	5,40	7,28		2,10		10,52		
	III	23,78	25,10	19,23	17,89	20,00	15,78	31,25	
	IV	44,86	38,05	46,15	42,10	48,00	47,36	43,75	50,00
	V	10,27	6,47	3,84	7,36	16,00	5,26	12,50	50,00
	VI	6,48	10,12	19,23	11,57	8,00	10,52	6,25	

Mère	I	8,17	8,24	15,62	5,00	3,57	12,00	11,11	
	II	2,88	0,35		1,00				
	III	11,05	10,03	12,50	8,00	7,14	12,00	5,55	
	IV	14,90	14,33	9,37	13,00	10,71	4,00	16,66	
	V	0,48					4,00		
	VI	62,50	67,02	62,50	73,00	78,57	68,00	66,66	100,00

Tableau n° 44 : Niveau socio-économique.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
I	8,18	12,92	11,22	18,94	8,00	10,22	10,22	8,22
II	2,40	2,28	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
III	23,78	22,18	19,22	17,88	10,00	12,78	12,78	22,78
IV	44,88	38,02	48,12	42,10	48,00	42,28	42,28	40,00
V	10,22	8,42	7,28	7,28	10,00	7,28	7,28	10,00
VI	8,48	10,12	18,22	11,22	8,00	10,22	10,22	8,22

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
I	8,12	8,22	12,88	2,00	2,22	12,00	12,12	8,12
II	5,88	0,22	2,10	1,00	1,00	1,00	1,00	5,88
III	11,02	10,02	12,20	8,00	1,12	12,00	12,22	11,12
IV	14,00	14,02	12,22	12,12	10,12	14,00	14,00	14,00
V	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22
VI	82,20	82,02	82,20	82,00	82,22	82,00	82,00	80,00

Tableau n° 45 : rang dans la fratrie

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
fils unique	8,88	13,51	25,00	12,85	4,54	13,33		
aîné	38,88	34,59	41,66	24,28	40,90	6,66	44,44	50,00
médian	40,00	38,91	12,50	42,85	31,81	53,33	44,44	50,00
dernier	12,22	12,97	20,83	20,00	22,72	26,66	11,11	

Tableau n° 46 : prise en charge éducative.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
tjrs avec parents	74,56	77,77	77,14	78,44	76,66	87,50	68,42	100,00
jamais avec parents	0,87	0,33						
Divers	2,63	1,68	2,85	2,58	3,33			
père seul	3,50	4,04		7,75	6,66		5,26	
mère seule	16,66	14,14	17,14	8,62	13,33	12,50	26,31	
assist. publ.	1,75	2,02	2,85	2,58				

Tableau n° 45 : rang dans la famille

	De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
1	70	78	12	36	11	5	4	1
2	42	58	4	25	7	3	2	1
3	22	21	4	4	2		1	
4	16	7		1		2	1	
5	2	5		1	1			
6	4	2	1			1		
7				1				
8				1				
9 ou+	2			1				
M	158	171	21	70	21	11	8	2
m	2,1266	1,8830	1,8095	1,8714	1,7142	2,2727	1,8750	1,500

Tableau n° 46 : prise en charge éducative

	De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
1	70	78	12	36	11	5	4	1
2	42	58	4	25	7	3	2	1
3	22	21	4	4	2		1	
4	16	7		1		2	1	
5	2	5		1	1			
6	4	2	1			1		
7				1				
8				1				
9 ou+	2			1				
M	158	171	21	70	21	11	8	2
m	2,1266	1,8830	1,8095	1,8714	1,7142	2,2727	1,8750	1,500

Tableau n° 47 : instabilité géographique

	De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
1	70	78	12	36	11	5	4	1
2	42	58	4	25	7	3	2	1
3	22	21	4	4	2		1	
4	16	7		1		2	1	
5	2	5		1	1			
6	4	2	1			1		
7				1				
8				1				
9 ou+	2			1				
M	158	171	21	70	21	11	8	2
m	2,1266	1,8830	1,8095	1,8714	1,7142	2,2727	1,8750	1,500

Tableau n° 47 : Instabilité géographique

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
1	44,30	42,61	37,14	31,42	27,38	22,46	11,00	10,00
2	42	28	4	22	7	3	2	1
3	22	21	4	4	2			
4	18	7		1				
5	2	2		1	1			
6	4	2		1				
7				1				
8				1				
9	2			1				
10	128	151	21	20	21	11	8	2
11	1.186	1.830	1.802	1.814	1.714	2.212	1.820	1.200

Tableau n° 48 : Fréquentation scolaire

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
Secondaire	37,37	34,29	28,57	23,00	32,14	35,29	25,00	100,00
Technique	32,52	33,33	32,25	23,46	34,61	13,63	15,38	0,00

Tableau n° 49 : Instabilité scolaire.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
En primaire	43,05	41,25	35,71	41,17	35,29	42,85	0,00	0,00
En secondaire	36,36	32,39	12,50	30,43	33,33	50,00	0,00	0,00
En technique	20,89	21,95	10,00	17,39	33,33	33,33	0,00	0,00

Tableau n° 48 : Réussite scolaire

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
secondaire	37,37	34,29	38,27	33,00	32,14	32,32	32,32	32,32
technique	32,22	32,33	32,32	32,88	34,61	32,83	32,32	32,32

Tableau n° 49 : Inscrites scolaires

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
primaire	43,02	41,22	39,71	41,17	32,29	42,82	42,82	42,82
secondaire	36,36	32,39	32,20	30,43	33,32	30,00	30,00	30,00
technique	20,89	21,32	10,00	17,39	32,32	13,32	13,32	13,32

Tableau n° 50 : Réussite scolaire.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
fin d'études	24,59	25,08	30,55	32,25	28,12	28,00	30,00	
6°	0,81	0,96	2,77					
5°	2,86	1,28		4,83		4,00		
4°	9,42	6,75	5,55	4,83	3,12	12,00	5,00	
3°	13,93	14,14	16,66	16,12	12,50	24,00	15,00	50,00
2°	4,91	1,92	2,77	2,41	12,50	4,00	5,00	50,00
1°	1,63	3,53	2,77	1,61				
Terminale	0,81	1,60				4,00		
Supérieure				0,80				
1°an. CET	3,68	3,85	5,55	4,03	3,12		5,00	
2°an. CET	14,34	9,00	11,11	8,87	3,12	4,00		
3°an. CET	22,95	31,83	22,22	24,19	37,50	20,00	40,00	
aucun	15,22	16,39	11,42	11,57	6,25	8,00	5,00	
CEP	58,84	47,58	62,85	59,50	62,50	56,00	45,00	50,00
CAP	16,04	24,43	14,28	17,35	21,87	16,00	50,00	
BEPC	8,64	9,00	8,57	9,91	6,25	16,00		
BEI, 1°bac	1,23	2,25	2,85	0,82	3,12	4,00		50,00
Bac complet		0,32						
Sup.				0,82				

Tableau n° 51 : Vécu professionnel.

Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
92,27	85,21	82,59	81,48	74,58	68,74	60,00	53,20

Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
----	----	----	----	----	----	----	----

et eu une expérience professionnelle	70,90	67,19	66,66	59,34	61,29	44,00	72,22	0,00
--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

nb catégories	1 seul	63,00	73,93	62,50	63,01	73,68	72,72	84,61
	plusieurs	36,99	26,06	37,50	36,98	26,31	27,27	15,38

nb reprises	1 seul	46,82	50,71	58,33	45,20	47,36	63,63	61,53
	plusieurs	53,17	49,28	41,66	54,79	52,63	36,36	38,46

Tableau n° 50 : Vécu scolaire.

Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
54,99	52,08	50,55	48,55	48,15	48,00	48,00	48,00
0,81	0,98	1,77					
1,86	1,38	4,83					
8,45	6,75	2,25	4,83	3,15	15,00	2,00	
13,93	14,14	16,68	16,15	15,50	14,00	20,00	
4,91	1,95	2,77	3,41	15,50	4,00	20,00	
1,83	3,23	2,77	10,1				
0,81	1,60						
			0,80				
			4,03	3,15	2,00		
			11,11	8,85	4,00		
25,95	31,83	25,35	24,19	27,50	20,00	10,00	
12,55	16,55	11,45	11,27	8,55	2,00	2,00	
47,58	45,58	45,85	48,50	45,00	45,00	20,00	
18,04	24,43	14,58	15,35	11,85	16,00	20,00	
8,64	9,00	8,57	9,31	6,55	16,00		
1,53	2,25	1,85	0,85	3,15	4,00	20,00	
		0,35					
			0,83				

Tableau n° 52 : grade , lieu et spécialité au moment du délit.

Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
----	----	----	----	----	----	----	----

Grade	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di	
	équipage	92,27	95,61	72,58	81,48	95,74	78,94	100,00	33,33
	Off. Mar.	2,92	4,38	27,41	14,35	4,25	18,42		55,55
Officier	0,79			4,16		2,63		11,11	

spécialité	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di	
	électricité-radio	10,40	11,15	11,47	11,90	15,21	18,42	5,71	22,22
	armement technique	20,00	21,66	14,75	25,23	30,43	13,15		33,33
	mécanique	16,26	17,50	18,03	17,61	19,56	28,94	37,14	
	vivres et santé	14,40	11,59	34,42	8,57	4,34	10,52	14,28	22,22
	sans spécialité	34,66	33,69	11,47	21,42	21,73	21,05	14,28	
	artisans	1,06	1,53	1,63	1,90	2,17			
divers	3,20	2,84	8,19	13,33	6,52	7,89	28,57	22,22	

Lieu d'origine	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di	
	recruté, EVDA	17,89	30,58	15,78	26,35	31,42	15,38	39,13	
	mousse, école préparatoire	11,28	12,53	23,68	23,25	17,14	34,61	26,08	50,00
	EV3	42,02	29,96	26,31	30,23	31,42	7,69	21,73	
	EV4	3,50	3,05		1,55	2,85	3,84		
	EV5	25,29	23,85	34,21	17,82	17,14	38,46	13,04	50,00
Officier				0,77					

Lieu de délit	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di	
	recruté	15,23	26,91	7,89	21,70	25,71	11,56	30,43	
	mousse, école préparatoire							4,34	
	1° lieu	73,43	65,44	57,89	51,16	62,85	57,69	60,86	25,00
	rengagé	10,15	5,81	34,21	22,48	5,71	23,07	4,34	
	C.D.M.	1,17	1,83		3,10	5,71	3,84		
Officier				1,55		3,84			

Tableau n° 52 : grade, lieu et spécialité au moment du délit.

	DB	DB	DB	GI	DV	DA	DB	DB	Di
Officier	0,78			4,16					11,11
Off. Mar.	2,92	4,38	12,41	14,32	14,32	4,32	18,42		22,22
Équipage	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22	22,22
Électro-radio	10,40	11,12	11,47	11,90	12,21	12,51	12,82	13,13	13,44
Armes techn. - général	20,00	21,68	23,36	25,04	26,72	28,40	30,08	31,76	33,44
Mécanique	18,28	17,20	18,03	17,61	18,26	18,91	19,56	20,21	20,86
Vieilles et sages	14,40	11,28	34,42	8,27	4,24	10,25	16,26	22,27	28,28
Armes spéciales	34,68	33,68	32,68	31,68	30,68	29,68	28,68	27,68	26,68
Artisans	1,08	1,23	1,38	1,53	1,68	1,83	1,98	2,13	2,28
Divers	3,20	3,84	4,48	5,12	5,76	6,40	7,04	7,68	8,32
Recrues, E.M.A.	17,88	30,28	12,78	26,22	31,42	12,38	29,12	30,12	31,12
École préparatoire	11,28	12,28	13,28	14,28	15,28	16,28	17,28	18,28	19,28
SV3	42,02	28,98	26,31	30,22	31,42	7,88	21,22	21,22	21,22
SV4	3,20	3,02		1,22	2,82	3,84			
SV2	22,28	23,82	24,21	12,82	12,14	28,48	13,04	20,00	
Officier	0,72								
Recrues	12,22	26,21	7,88	21,20	22,21	11,28	30,42		
École préparatoire							4,24		
1 ^{er} lieu	23,42	22,44	22,88	21,14	22,82	22,88	22,88	22,88	22,88
Équipage	10,12	2,91	24,21	22,48	2,71	23,07	4,24		
D.D.M.	1,12	1,83		2,10	2,71	3,84			
Officier				1,22		3,84			

Tableau n° 53 : Unité au moment du délit.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
porte-avion frégate	4,69	9,97	6,66	4,87	2,22	10,81	19,35	
escorteur dragueur, aviso	17,12	23,20	26,66	20,48	13,33	27,02		12,50
sous-marin	2,48	2,32	1,66	1,95	4,44	5,40		
gabarre, remorqueur	1,93	4,40	3,33	1,46	2,22		6,45	
aéro navale (volant)	0,27	0,46		0,48				
aéro navale (à terre)	12,98	21,34	25,00	27,31	40,00	13,51	25,80	25,00
dépôt, centre à terre	56,90	34,10	33,33	40,48	35,55	37,83	38,70	62,50
école, C.F.M.	2,76	3,24		2,43		5,40	9,67	
bât. de recherche ou expérimental	0,82	0,92	3,33	0,48	2,22			

Tableau n° 54 : Cours du B.E.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
--	----	----	----	----	----	----	----	----

ont suivi ce cours	209 81,32	223 68,40	32 84,21	94 75,20	20 60,60	22 84,61	11 47,82	3 100,00
--------------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

ont été classés	180 88,66	192 92,30	29 93,54	83 95,40	19 95,00	17 89,47	9 100,00	2 100,00
-----------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

1° au 6° dizième	74 41,11	82 42,70	13 44,82	40 48,19	13 68,42	9 52,94	5 55,55	2 100,00
---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------	------------	-------------

7° au 10° dizième	106 58,88	110 57,29	16 55,17	43 51,80	6 31,57	8 47,05	4 44,44	0
----------------------	--------------	--------------	-------------	-------------	------------	------------	------------	---

M	180 99,99	192 99,99	29 99,99	83 99,99	19 99,99	17 99,99	9 99,99	2 100,00
---	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------	-------------

Tableau n° 55 : C.F.O.M.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
ont suivi ce cours	15 5,85	14 4,34	10 26,31	19 15,07	3 9,09	6 23,07	0 0,00	2 66,00
ont été classés	13 76,47	13 100,00	9 100,00	15 93,75	2 100,00	4 80,00	0	0
1° au 6° dizième	6 46,15	3 23,07	5 55,55	9 60,00	2 100,00	2 50,00	0	0
7° au 10° dizième	7 53,84	10 76,92	4 44,44	6 40,00	0	2 50,00	0	0
M	13 99,99	13 99,99	9 99,99	15 100,00	2 100,00	4 100,00	0	0

DE	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di	Σ
21	32	2	9	3	5	1	0	73
8,75	10,19	5,71	7,37	9,37	20,00	5,00		
43	68	9	23	11	3	4	1	162
17,91	21,65	25,71	18,85	34,37	12,00	20,00	50,00	
57	55	7	24	4	6	2	0	155
23,75	17,51	20,00	19,67	12,50	24,00	10,00		
72	90	14	33	9	5	5	1	229
30,00	28,66	40,00	27,04	28,12	20,00	25,00	50,00	
35	49	3	29	3	6	5	0	130
14,58	15,60	8,57	23,77	9,37	24,00	25,00		
12	20	0	4	2	0	3	0	41
5,00	6,36		3,27	6,25		15,00		
240	314	35	122	32	25	20	2	790

Tableau n° 56 : Répartition suivant N.I.P.

	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di	Σ
I	21	32	2	9	3	5	1	0	73
	8,75	10,19	5,71	7,37	9,37	20,00	5,00		
II	43	68	9	23	11	3	4	1	162
	17,91	21,65	25,71	18,85	34,37	12,00	20,00	50,00	
III+	57	55	7	24	4	6	2	0	155
	23,75	17,51	20,00	19,67	12,50	24,00	10,00		
III-	72	90	14	33	9	5	5	1	229
	30,00	28,66	40,00	27,04	28,12	20,00	25,00	50,00	
IV	35	49	3	29	3	6	5	0	130
	14,58	15,60	8,57	23,77	9,37	24,00	25,00		
V	12	20	0	4	2	0	3	0	41
	5,00	6,36		3,27	6,25		15,00		
M	240	314	35	122	32	25	20	2	790

groupes supérieurs	121	155	18	56	18	14	7	1	390
	50,41	49,36	51,42	45,90	56,25	56,00	35,00	50,00	
groupes inférieurs	119	159	17	66	14	11	13	1	400
	49,58	50,63	48,57	54,09	43,75	44,00	65,00	50,00	
M	240	314	35	122	32	25	20	2	790
	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00	

Tableau n° 56 : Répartition suivant N.C.

Niveau	Di	DS	DR	GI	DV	DA	DB	DB
I	0	1	2	3	9	2	32	21
II	1	4	3	11	23	9	88	43
III	0	2	0	4	24	7	22	27
III+	0	2	0	4	24	7	22	27
III-	1	2	2	9	33	14	90	72
IV	0	2	0	3	29	3	49	32
V	0	3	0	2	4	0	20	12
Σ	2	20	22	32	123	32	314	240

Niveau	Di	DS	DR	GI	DV	DA	DB	DB
I	0	1	2	3	9	2	32	21
II	1	4	3	11	23	9	88	43
III	0	2	0	4	24	7	22	27
III+	0	2	0	4	24	7	22	27
III-	1	2	2	9	33	14	90	72
IV	0	2	0	3	29	3	49	32
V	0	3	0	2	4	0	20	12
Σ	2	20	22	32	123	32	314	240

Tableau n° 57 : Répartition suivant N.C.

Niveau	Di	DS	DR	GI	DV	DA	DB	Dé
élémentaire	33,33	61,11	60,00	65,62	61,68	43,33	63,97	61,44
complet	100,00	38,88	40,00	34,37	38,31	56,66	36,02	38,55
Groupe	I	40,00	17,64	9,09	24,77	13,33	23,33	19,83
	II	30,00	58,82	72,72	47,70	56,66	56,33	63,63
	III	100,00	30,00	23,52	15,15	17,43	26,66	17,00
	IV	30,00	30,00	3,03	10,09	3,33	3,33	2,47
note moyenne		36,5555	38,6666	39,1875	37,9720	42,2333	34,4950	35,6510

Tableau n° 58 : Répartition suivant V.G.P. et P.

Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
----	----	----	----	----	----	----	----

V.G.P.	A	0,48							
	AB	0,97	1,32		1,14	4,54			
	B	4,85	11,94		8,04	9,09	12,50	7,69	
	C+	30,58	29,20	40,74	26,43	36,36	31,25	23,07	66,66
	C-	34,46	38,93	44,44	39,08	31,81	37,50	23,07	33,33
	D	22,81	15,48	14,81	24,13	13,63	18,75	46,15	
	DE	5,33	3,09		1,14				
	E	0,48				4,54			

P	1	86,02	84,61	100,00	91,89	75,00	50,00	80,00
	2		1,09		5,40	8,33		
	3	13,97	14,28		2,70	16,66	50,00	20,00
	4							
	5							

Tableau n° 57 : Répartition suivant M.C.

M.C.	Répartition							
	Dé	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
Élémentaire	81,44	42,72	63,97	41,68	83,62	60,00	41,11	
Complet	38,22	36,02	36,66	38,21	36,21	46,00	38,98	100,00
M.C.	I	18,83	12,32	12,32	24,72	2,02	17,84	40,00
	II	62,63	28,22	28,66	47,70	12,72	28,85	30,00
	III	14,04	17,00	20,66	17,42	12,12	22,21	30,00
	IV	3,47	3,22	3,22	10,02	2,02		
NOTE ROYALE	32,6210	34,4220	42,2222	32,2220	38,1822	38,0000	36,2222	

Tableau n° 59 : note Q.C.1.

groupe	De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
10 +	15 8,98	21 8,36	2 6,45	14 14,28	2 8,00	1 4,76	2 10,52	0
8	11 6,58	27 10,75	5 16,12	8 8,16	2 8,00	0	0	0
7	11 6,58	18 7,17	0	7 7,14	2 8,00	1 4,76	2 10,52	0
6	14 8,38	34 13,54	5 16,12	12 12,24	3 12,00	8 38,09	4 21,05	1 33,33
5	15 8,98	28 11,15	4 12,90	9 9,18	5 20,00	3 14,28	0	1 33,33
4	28 16,76	39 15,53	4 12,90	14 14,28	4 16,00	1 4,76	2 10,52	0
3	21 12,57	24 9,56	1 3,22	5 5,10	3 12,00	1 4,76	3 15,78	0
2	33 19,76	35 13,94	8 25,80	11 11,22	1 4,00	3 14,28	3 15,78	0
1	19 11,37	25 9,96	2 6,45	18 18,36	3 12,00	3 14,28	3 15,78	1 33,33
M	167 99,96	251 99,96	31 99,96	98 99,96	25 100,00	21 99,97	19 99,95	3 99,99
m	12,3233	10,4462	12,1613	11,6632	9,5600	10,4286	11,9474	12,3333

Tableau n° 60 : antécédents du Q.C.1.

	De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
idées suicidaires	1,02	1,49		0,96				
dép. nerveuses	2,55	4,15	3,03	1,92	3,84		5,26	
hosp. pour maladie mentale	1,53	1,88					5,26	
déjàgament	21,42	23,01	24,24	23,07	11,53	20,00	5,26	
tics	6,12	9,43	3,03	3,84	7,69	10,00		
névrosie tardive	17,85	14,66	6,06	11,53	15,38	10,00	21,05	
asthme	1,02	2,25		2,88	7,69			
névrosie actuelle	0,51	1,50						
onychophagie	27,17	24,43	30,30	18,26	15,38	20,00	26,31	33,33
fugue	28,57	18,42	9,09	12,50	11,53	15,00	10,52	33,33
ivresse	2,55	3,75	3,03	1,92		5,00		
drogue	2,04	3,39		0,96				

De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
			0,38			1,02	
2,58		3,03	4,12			2,22	
2,28			1,88			1,32	
2,28	20,00	24,24	29,07	11,23		21,82	
	00,00	10,00	3,84	7,82		6,12	
21,02	10,00	12,28	11,23	2,08		14,88	
			2,88	7,82		1,02	
						0,21	
33,33	26,21	20,00	18,28	20,30		24,42	
33,33	10,23	12,00	11,23	2,08		18,42	
	2,00		1,82	3,02		2,22	
			0,88			2,04	

Tableau n° 61 : âge à l'incorporation

De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
17a 10m	18a 10m	17a 6m	18a 2m	18a 2m	17a 8m	16a 9m	18a

Tableau n° 62 : temps moyen de service au 1° délit.

De	DB	DA	DV	GI	DR	DS	Di
3a 4m	3a 1m	6a 11m	5a	3a 6m	5a 9m	3a 4m	14a 3m